

150 ANS
DEPUIS  1859



FAITS SAILLANTS

	2009	2008	Variation en pourcentage
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	4 131 \$	3 637 \$	14
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	4 133	3 834	8
Bénéfice net	854	776	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	15,6 %	16,4 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	4,96 \$	4,69 \$	6
Bénéfice – dilué	4,94	4,67	6
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS ⁽²⁾			
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	4 309 \$	3 745 \$	15
Revenu total ajusté pour les participations sans contrôle ⁽¹⁾	4 311	3 942	9
Bénéfice net	1 061	947	12
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	19,0 %	19,7 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	6,25 \$	5,77 \$	8
Bénéfice – dilué	6,22	5,75	8
Par action ordinaire (en dollars)			
Dividendes déclarés	2,48 \$	2,48 \$	
Valeur comptable	33,43	29,70	
Cours de l'action			
haut	62,08	54,63	
bas	25,62	42,25	
clôture	56,39	45,21	
Situation financière (en millions de dollars)			
	31 octobre 2009	31 octobre 2008	
Actif total	132 138 \$	129 332 \$	2
Prêts et acceptations	58 370	56 015	4
Dépôts	75 170	76 022	(1)
Débitures subordonnées et capitaux propres	8 494	7 764	9
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle II			
catégorie 1	10,7 %	9,4 %	
total	14,3 %	13,2 %	
Ratios de fonds propres – BRI selon Bâle I			
catégorie 1	11,5 %	10,1 %	
total	15,2 %	14,1 %	
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(233)	(162)	
en % des prêts et acceptations	(0,4) %	(0,3) %	
Couverture d'intérêts	7,99	5,21	
Couverture de l'actif	4,19	3,89	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice (en milliers)	161 201	159 447	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	23 970	24 354	
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	9 090	7 209	
Biens sous gestion et administration (en millions de dollars)	200 845	208 084	
Nombre d'employés	17 747	17 146	4
Nombre de succursales au Canada	445	446	–
Nombre de guichets automatiques	855	857	–

(1) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

EN BREF



Banque Nationale Groupe financier propose des services financiers intégrés à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises. Le Groupe financier mène ses activités dans trois secteurs d'affaires – Particuliers et entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers – avec un actif de plus de 132 milliards de dollars en date du 31 octobre 2009.

Le Groupe financier, qui s'appuie sur une équipe de plus de 17 500 employés, offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des grandes sociétés, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance, la gestion de patrimoine ainsi que la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

Banque Nationale Groupe financier est la principale institution bancaire au Québec et le partenaire par excellence des PME. Elle est également la sixième grande banque au Canada et compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes. Sa clientèle aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde est desservie par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux de représentation, de filiales et d'alliances.

Fondée en 1859, la Banque Nationale a célébré ses 150 ans en 2009. Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et chef de la direction	4
Rapport de gestion	11
États financiers consolidés	75
Principales filiales	157
Principales sociétés satellites	157
Données relatives aux exercices antérieurs	158
Conseil d'administration	160
Bureau de la présidence	160
Renseignements à l'intention des actionnaires	161

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Douville
Président du conseil d'administration

Il est gratifiant de constater que la Banque Nationale est plus solide et plus confiante que jamais après avoir surmonté la récente crise sur les marchés financiers et avoir composé avec une conjoncture économique incertaine.

La Banque affiche d'excellents résultats pour l'exercice 2009. Ces résultats se comparent favorablement à ceux des autres institutions financières canadiennes en ce qui concerne toutes les mesures de performance. Fait d'autant plus important, la Banque a obtenu ce succès alors même qu'elle entreprenait d'importantes activités internes dans le cadre de son plan stratégique.

Plan stratégique sur la bonne voie

L'approche *un client, une banque*, que le conseil d'administration a approuvée, constitue l'élément clé de la stratégie de la Banque. Afin que sa vision se concrétise, la Banque a mis en œuvre un processus exhaustif visant à aligner son réseau de distribution, ses ressources humaines et ses technologies pour mieux répondre aux besoins de ses clients. Le Conseil surveille étroitement cette mise en œuvre, grâce aux présentations fréquentes de la haute direction et aux discussions portant sur des enjeux précis.

Nous sommes satisfaits des premiers résultats, et plus particulièrement du grand esprit d'équipe et du leadership dont la haute direction fait preuve, ainsi que la culture de collaboration qui prend solidement racine au sein des divisions et des services de la Banque. À la lumière de notre participation active au processus de planification stratégique, mes collègues administrateurs et moi-même sommes impressionnés par les progrès réalisés jusqu'à présent. Le Conseil continuera de fournir un appui inconditionnel à la direction dans le cadre de ses activités visant à renforcer l'orientation client de la Banque.

La gestion du risque : une priorité

Bien que le pire de la crise financière semble être derrière nous, la gestion du risque demeure une grande priorité. Le Conseil est régulièrement avisé des modifications apportées à la réglementation et il surveille attentivement l'évolution des politiques, des pratiques et des systèmes de la Banque, de manière à s'assurer que le profil de risque de cette dernière concorde avec ses objectifs financiers. À cet égard, nous tenons à souligner la prudence dont la Banque fait preuve en matière de gestion du risque, de même que la solidité de son capital. C'est d'ailleurs grâce à ces facteurs que la Banque Nationale a été l'une des rares institutions financières canadiennes à ne pas avoir dilué la participation de ses actionnaires par l'émission de nouvelles actions afin d'accroître son capital.

La crise financière a donné lieu à un important débat sur le rôle de la rémunération dans le processus de gestion du risque, en particulier pour les employés du milieu bancaire qui exercent des activités sur les marchés financiers. À cet égard, la Banque a décidé de revoir sa politique de rémunération des professionnels des marchés financiers, à la lumière des pratiques en gestion du risque, des tendances sectorielles et des nouveaux principes de réglementation.

Également au chapitre de la rémunération, la Banque Nationale a été la première banque canadienne à accepter de soumettre l'approche du conseil en matière de rémunération de la haute direction au vote consultatif de ses actionnaires. Ce vote non exécutoire donne suite au vœu exprimé par un bon nombre de ses actionnaires et il aura lieu, pour la première fois, au cours de l'assemblée annuelle de 2010.

La surveillance de la gestion du risque par le Conseil porte également sur la conformité aux règles de l'Accord de Bâle II ainsi que sur le niveau de préparation aux changements fondamentaux qui seront apportés à la présentation des états financiers. L'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada se fera en 2011 et le Conseil est d'avis que la Banque prend les mesures adéquates pour satisfaire aux exigences relatives à la mise en œuvre de ces normes.

« L'HABILITÉ DES EMPLOYÉS ET ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE À TRAVERSER LA CRISE FINANCIÈRE ET À SURMONTER UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DIFFICILE TOUT EN ASSURANT UNE TRANSFORMATION MAJEURE DE LA FAÇON DONT LA BANQUE SERT SES CLIENTS CONSTITUE TOUT UN EXPLOIT. »

Maintien de normes de gouvernance élevées

Pour ce qui est du rôle du Conseil, nous continuons de viser la mise en application de meilleures pratiques et des normes de gouvernance les plus élevées qui soient. Les derniers exercices ont été marqués par plusieurs défis et le Conseil a dû assurer la surveillance de maints aspects des activités de la Banque, dont certains très complexes. Nous avons dû faire preuve d'une minutie et d'une rigueur sans précédent dans le cadre de nos activités, tâche qui a été grandement facilitée par nos nombreux échanges libres et francs avec les membres de la direction. En tant que président du conseil d'administration, je suis satisfait de la qualité et de l'actualité de l'information fournie au Conseil, ainsi que de la collaboration de la direction lors de toutes nos discussions.

Dans le cadre de ses responsabilités au chapitre de la gouvernance, le Conseil planifie activement sa propre relève afin d'assurer sa continuité et la diversité de ses membres. Ainsi, la nomination de M^{me} Louise Laflamme en novembre 2008 a augmenté le nombre de femmes siégeant au Conseil et a enrichi ce dernier d'une expertise financière supplémentaire dans le cadre de ses délibérations. Le Conseil reconnaît l'importance d'accroître le nombre d'administratrices et de tendre vers la parité de représentation entre les hommes et les femmes.

Remerciements

Le Conseil est heureux de constater les réalisations de la Banque en 2009 et les progrès accomplis au chapitre de ses objectifs stratégiques.

L'habileté des employés et administrateurs de la Banque à traverser la crise financière et à surmonter une conjoncture économique difficile tout en assurant une transformation majeure de la façon dont la Banque sert ses clients constitue tout un exploit. Cela démontre le leadership exceptionnel des cadres supérieurs, sous la direction de M. Louis Vachon, ainsi que le niveau d'engagement élevé de l'effectif de la Banque, qui compte plus de 17 500 employés. Au nom des actionnaires, le conseil d'administration tient à remercier la direction et les employés de leur dévouement et de leurs efforts.

Je tiens également à reconnaître la contribution de mes collègues administrateurs au succès de la Banque, ainsi que la rigueur dont ils font preuve pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Le Conseil a confiance dans les perspectives de la Banque. Cette dernière, qui a célébré son 150^e anniversaire en 2009, s'appuie sur de solides assises et une stratégie claire et ciblée. Grâce à la vigilance dont elle continue de faire preuve dans la gestion du risque et la mise en œuvre rigoureuse de ses stratégies, la Banque pourra viser de nouveaux sommets en matière de service à la clientèle et de valeur pour les actionnaires au cours des prochaines années.



Jean Douville
Président du conseil d'administration



Louis Vachon
Président et chef de la direction

UN CLIENT, UNE BANQUE PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2009

À l'approche de 2010, la planète continue de se relever lentement de la crise financière et économique la plus grave des 75 dernières années. On observe une stabilisation des marchés du crédit et une reprise des marchés boursiers. Les principaux indicateurs annoncent la fin de la récession mondiale.

C'est vers le milieu de l'année 2009 que le vent a tourné pour les économies canadienne et québécoise, et nous avons assisté à un retour de la croissance au quatrième trimestre. Bien que la récession se soit fait lourdement sentir dans certains secteurs et régions, notre recul économique a été plus court et moins prononcé que ce que nous redoutions et nous nous en sommes mieux sortis que la plupart des autres pays industrialisés.

Parmi les nombreux facteurs ayant contribué à cette reprise relativement rapide, nous devons reconnaître le rôle important joué par les autorités canadiennes. Grâce à ses interventions judicieuses et opportunes, la Banque du Canada a grandement contribué à favoriser un climat de stabilité financière et économique au cours des deux dernières années. Les mesures constructives du gouvernement fédéral ont soutenu l'activité économique et les gouvernements provinciaux ont mis de l'avant leurs propres mesures de stimulation de l'économie. Ces initiatives réunies ont amorti le choc de la récession et ont aidé à ouvrir la voie vers la reprise.

La réponse du gouvernement du Québec mérite une mention spéciale, car ses investissements massifs et opportuns dans les infrastructures ont protégé la province du pire du ralentissement et font en sorte que le Québec a enregistré un rendement supérieur à celui de l'ensemble du pays.

Au cours des dernières années, nous avons souligné le fait que la diversification de l'économie du Québec constitue un bouclier naturel contre les ralentissements marqués. Étant donné qu'aucun secteur industriel ne représente une part disproportionnée de son activité économique, comme c'est le cas pour l'automobile en Ontario ou pour les ressources naturelles dans d'autres coins du pays, le Québec n'a pas été frappé aussi durement par la récession mondiale.

Une période difficile pour les institutions financières

Les dernières années ont été extrêmement éprouvantes pour les institutions financières et leurs actionnaires. Dans nombre de pays, les faillites, les renflouements par les gouvernements, la dilution massive de l'avoir des actionnaires et les réductions marquées des dividendes ont constitué la norme plutôt que l'exception. Nous avons assisté à une destruction de valeur sans précédent pour les actionnaires.

Aux États-Unis, plus de 100 institutions financières ont disparu depuis le début de la crise du crédit. Bon nombre des plus importantes institutions ont été sauvées grâce à l'injection de capitaux de la part du gouvernement fédéral. Douze des seize banques inscrites au *S&P 500 Banks Index* ont réduit ou éliminé leur dividende et treize d'entre elles ont émis de nouvelles actions à très bas prix. Des positions en capital affaiblies ont forcé plus de la moitié des 48 plus importantes banques régionales à adopter des mesures de survie semblables.

Les institutions européennes n'ont guère fait mieux. Bien que le taux d'insolvabilité ait été inférieur à celui des banques américaines, d'importants capitaux publics ont dû être injectés pour prévenir la chute de nombreuses institutions mondiales. Trente et une des 34 banques inscrites au *S&P Europe 350 Banks Index* ont réduit ou suspendu leur dividende et plus de la moitié ont été contraintes d'émettre des actions à un moment peu propice, diluant ainsi l'avoir de leurs actionnaires.

Au milieu de ces perturbations, le système bancaire Canadien s'est avéré un modèle de stabilité. Aucune faillite n'a eu lieu et aucune mesure de renflouement des gouvernements ni injection de fonds publics n'ont été nécessaires pour maintenir la confiance des investisseurs et du public. Notre système réglementaire, qui impose avec rigueur des ratios prudents d'endettement et de liquidité, soutenu par la vigilance constante du Bureau du surintendant des institutions financières, a très bien servi les Canadiens. Des organisations prestigieuses d'envergure mondiale en ont pris bonne note. Plusieurs ont louangé notre système réglementaire financier et tant le Forum économique mondial que *Moody's Investors Services, Inc.* ont classé le Canada en tête de liste en matière de solidité du système bancaire.

ÉTABLISSEMENT DE NOTRE MARQUE ET MARKETING

- Création d'une plateforme publicitaire unique pour l'ensemble des unités d'affaires portant la signature « ET ACTION ! ».
- Réorientation des communications de l'entreprise et de la politique des dons et commandites vers une vision globale.
- Campagne réussie marquant le 150^e anniversaire de la Banque et lancement de la marque Banque Nationale Gestion privée 1859.



**BANQUE
NATIONALE**
GESTION PRIVÉE 1859

ORGANISATION

- Mise sur pied des centres de services partagés pour favoriser une productivité accrue.
- Création d'une unité d'approvisionnement visant à réduire les coûts des produits et services.
- Centralisation des opérations de la Banque en vue d'une efficacité accrue.
- Alignement des fonctions corporatives pour mieux servir les secteurs d'activité.
- Réalisation d'économies annuelles récurrentes de 100 M\$ grâce à l'ensemble des initiatives.

La Banque Nationale se démarque

La Banque Nationale a su gérer la crise de manière exemplaire.

À titre d'institution profondément ancrée dans les communautés qu'elle sert, nous avons rempli notre rôle de pilier essentiel de l'économie en augmentant malgré un contexte difficile, les prêts aux consommateurs, aux petites entreprises et aux clients commerciaux. Nous avons augmenté notre effectif à un niveau record et nous avons maintenu notre important soutien dans les domaines de l'éducation, de la santé, des arts et de l'aide communautaire par le truchement de notre programme de dons et de commandites.

De plus, nous avons offert à nos actionnaires des résultats parmi les meilleurs jamais enregistrés par notre institution.

- Notre bénéfice dilué par action, excluant les éléments particuliers, a atteint 6,22 \$, un sommet historique pour la Banque, démontrant la force de notre franchise et l'attrait exercé par notre marque en dépit d'une période d'incertitude ambiante.
- Grâce à une gestion prudente des risques, nous avons conservé la qualité exceptionnelle de notre portefeuille de crédit.
- Notre capital de base est demeuré solide, de même que notre niveau de liquidité.
- Nous avons maintenu notre dividende et n'avons pas émis de nouvelles actions ordinaires, permettant ainsi aux actionnaires existants de profiter pleinement de nos résultats financiers solides, et ce, sans aucune dilution de leur participation.
- Nous avons investi dans notre réseau de succursales, dans des centaines de postes additionnels auprès de la clientèle et avons offert une formation intensive à des milliers d'employés.

Grâce à ce rendement solide, notre Banque se démarque parmi les meilleures institutions financières canadiennes et internationales et elle est en bonne position pour profiter des occasions qui découleront de l'amélioration de la conjoncture.

Maintenir le cap

Nos réalisations sont en grande partie attribuables à une stratégie claire et à un plan de transformation détaillé visant à mieux servir nos clients. C'est grâce à ce cadre de travail que nous avons pu maintenir le cap sur nos priorités à long terme en 2009 tout en composant avec les défis à court terme.

Conformément à notre plan stratégique, approuvé par le conseil d'administration au début de 2008, nous travaillons sans relâche à fournir à tous nos clients un accès aux meilleurs conseils et aux meilleures solutions qui répondront à leurs besoins et à leurs attentes en matière de finances, dans la mesure permise par la réglementation en vigueur, peu importe leur point d'entrée à la Banque. Telle est la vision que concrétise l'approche *un client, une banque* qui nous permettra de nous élever au rang de chef de file de l'expérience client.

Notre stratégie comporte quatre composantes clés, soit l'alignement de la distribution et des activités sur les besoins des clients à l'échelle de l'organisation, la simplification des processus internes, l'efficacité accrue des fonctions générales et l'instauration d'une culture de collaboration, de responsabilisation et de rendement à tous les niveaux.

Des progrès importants ont été réalisés en 2009 à l'échelle de la Banque, comme l'illustre l'encadré ci-dessus et aux pages suivantes. Quelques points saillants montrent bien l'ampleur du changement qui prend place à l'heure actuelle et la portée de notre ambition.

UN CLIENT, UNE BANQUE PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2009

SERVICES AUX PARTICULIERS

- Création et dotation de plus de 200 nouveaux postes en contact direct avec les clients dans les succursales.
- Nomination de nouveaux directeurs dans la majorité des succursales afin de diriger les ventes et le service.
- Conception de nouveaux outils pour favoriser la fidélisation des clients, offrir un service proactif à la clientèle et bâtir avec elle des relations de qualité.
- Révision de la rémunération du personnel de ventes afin de promouvoir le travail d'équipe et la qualité du service.
- Programmes de formation à l'intention des directeurs de succursales et des employés en contact direct avec les clients.
- Investissement dans plus de 100 succursales, notamment 39 rénovations importantes, relocalisations et ouvertures de succursales.
- Remplacement de l'ensemble des guichets automatiques du réseau.

- Dans le secteur des Particuliers et entreprises, nous avons fait en sorte que nos succursales constituent le point pivot du contact avec nos clients, dans le cadre d'un nouveau modèle de distribution. En 2009, toutes les activités en succursale ont été alignées pour répondre aux besoins des clients. Des centaines de postes ont été ajoutés afin d'offrir un meilleur service à la clientèle. Des activités de formation sans précédent ont été menées auprès de plusieurs milliers d'employés de succursales et l'accent a été placé sur l'amélioration de la qualité du service et sur l'uniformité de l'expérience client à l'échelle du réseau. Nous avons également inauguré un programme triennal de mise à niveau des succursales et avons complété la rénovation et la relocalisation de 39 succursales, ainsi que le remplacement de l'ensemble de nos guichets automatiques au cours de l'exercice.
- Dans le secteur de Gestion de patrimoine, nous avons constitué une équipe spécialisée pour servir les personnes présentant une valeur nette patrimoniale élevée, nous avons renforcé notre portefeuille de solutions et de produits financiers et nous avons resserré les liens entretenus avec les autres secteurs de la Banque et avec les tiers, de manière à optimiser la distribution.
- Dans le secteur des Marchés financiers, où l'organisation de toutes les activités est déjà axée sur le client, nous avons observé une croissance appréciable des revenus et du nombre de clients des produits et services ciblés, les premiers résultats concrets de notre approche *un client, une banque*.
- Au niveau de l'entreprise, nous avons généré des économies de 100 M\$ en réorganisant les fonctions internes, en renégociant des contrats avec des fournisseurs et en mettant sur pied des centres de services partagés.

Pour toutes nos activités d'interrelation avec la clientèle, l'exercice 2009 aura été une année de mise en œuvre intense et nous sommes heureux de constater que la plupart des activités prévues ont été menées à bien dans les délais prévus.

Perspectives et priorités

Nous prévoyons des conditions économiques plus favorables dès 2010, mais un rythme de croissance moindre que ce que nous avons observé suite aux précédentes périodes de ralentissement économique. Dans le secteur des services financiers, la création de valeur pour les actionnaires, dans un tel contexte, reposera sur une augmentation de la productivité, le contrôle des coûts et la qualité du service.

Nous sommes d'avis que notre orientation stratégique actuelle convient parfaitement à un contexte de croissance lente dans un marché mature et nous sommes déterminés à aller de l'avant avec nos projets.

Notre première priorité pour 2010 est de tirer parti de notre nouveau modèle de distribution mis en œuvre en 2009 pour accroître les revenus de l'ensemble de nos secteurs en attirant de nouveaux clients et en augmentant notre part du portefeuille de nos clients actuels. Nous continuerons d'investir dans la mise à niveau des succursales, la formation et les autres mesures de soutien pour nous assurer que notre modèle de distribution atteint les objectifs prévus.

Notre deuxième priorité consiste à mener à terme la simplification et l'uniformisation de nos processus internes et à déployer une nouvelle plateforme technologique pour nos employés travaillant auprès de la clientèle. Comme pour toutes nos initiatives, nous veillerons à ce que soient mis en œuvre, dans les meilleurs délais, les projets conçus en vue de réaliser des gains immédiats en matière de satisfaction de la clientèle, de croissance des ventes et de réduction des coûts.

Notre troisième priorité consiste à renforcer notre culture de collaboration et de responsabilisation pour mieux servir nos clients. Cela signifie que nous devons travailler ensemble et apporter les ajustements nécessaires de manière à nous assurer que rien ne fait obstacle à l'excellence du service à la clientèle. Le leadership à tous les niveaux de notre organisation permettra d'atteindre cet objectif et de nous hisser parmi les meilleures institutions bancaires au Canada, reconnue par ses clients et ses employés comme un chef de file du milieu bancaire.

SERVICES AUX PETITES ENTREPRISES ET AUX PME

- Formation de près de 875 conseillers en finances personnelles pour servir les petites entreprises en succursale.
- Nomination de 68 directeurs PME dans les succursales à fort potentiel et de 5 directeurs en région.
- Spécialistes en commerce international et en gestion de trésorerie dédiés au service auprès de la clientèle de PME.
- Élaboration et offre de nouveaux forfaits de services bancaires aux petites entreprises et aux PME.
- Déploiement d'une procédure d'approbation et de renouvellement de prêts en ligne à l'échelle du Québec.
- Alignement de la rémunération du personnel de ventes sur le développement des marchés et les objectifs en matière de service.

Remerciements

Nous désirons souligner le départ à la retraite de M^{me} Gisèle Desrochers, qui a occupé avec distinction divers postes pendant 15 ans. En se joignant à la Banque en 1994 à la tête des Ressources humaines, elle est devenue la première femme à occuper un poste de première vice-présidente au sein de notre organisation. Madame Desrochers a mis sur pied des programmes novateurs, qui ont mené à la reconnaissance de la Banque comme un employeur de choix et, plus récemment, elle a joué un rôle important dans la mise en œuvre de notre plan stratégique à titre de première vice-présidente, bureau des initiatives stratégiques et membre du bureau de la présidence.

Au cours du dernier exercice, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Michael Hanley à titre de membre de l'équipe de la haute direction et du Bureau de la présidence. Monsieur Hanley, qui a occupé divers postes de direction financière et administrative auprès de grandes sociétés canadiennes, s'est joint à la Banque en qualité de premier vice-président, Opérations.

Notre réussite en 2009 témoigne de la rigueur et de la qualité du leadership de notre entreprise et du dévouement de nos employés, qui sont aujourd'hui plus de 17 500. Une somme impressionnante de travail a été accomplie au cours du dernier exercice dans un contexte économique difficile et nos employés méritent de sincères remerciements. Je tiens également à souligner leur ouverture au changement et leur volonté d'adopter de nouvelles pratiques et responsabilités.

La Banque est au cœur de sa plus importante transformation en 150 ans d'histoire. Le conseil d'administration et la direction sont d'avis que nous prenons les mesures appropriées pour renforcer nos assises de banque suprarégionale dominante dont la présence à l'extérieur de notre principal marché croît de façon ciblée. De plus, notre stratégie suscite l'engagement de nos employés.

Ensemble, nous bâtissons l'avenir de la Banque tout en générant aujourd'hui une valeur exceptionnelle.



Louis Vachon
Président et chef de la direction

SERVICES AUX ENTREPRISES

- Étapes importantes franchies dans la transition d'une approche traditionnelle axée sur le crédit vers une culture de vente dynamique.
- Création et dotation de plus de 40 nouveaux postes de spécialistes en solutions de financement, en commerce international et en gestion de trésorerie.
- Intégration de planificateurs financiers aux équipes de services aux entreprises afin de répondre aux attentes personnelles des clients commerciaux.
- Création d'une fonction de spécialiste du crédit allouant aux gestionnaires de comptes davantage de temps auprès des clients.
- Nouveaux outils en cours d'élaboration afin de repérer et de cibler des clients potentiels.
- Révision de la rémunération visant à promouvoir le référencement et le travail d'équipe.

GESTION DE PATRIMOINE

- Constitution d'une équipe de spécialistes provenant de tous les secteurs d'activité de la Banque pour offrir des solutions financières sur mesure aux clients fortunés.
- Renforcement du portefeuille de produits grâce à l'optimisation des familles de fonds communs de placement et à l'introduction de nouvelles solutions.
- Coordination de l'élaboration et du lancement de la nouvelle stratégie de marketing et de vente de la Banque dans le marché de l'épargne-retraite.
- Intégration des équipes de développement d'affaires en un groupe unifié représentant toutes les divisions de la Banque exerçant des activités de prise en charge d'actifs.

MARCHÉS FINANCIERS

- Organisation de toutes les activités afin de les axer sur les clients.
- Collaboration accrue avec les Services aux entreprises ayant mené à une croissance du nombre de clients des services liés aux produits dérivés sur marchandises, devises et taux d'intérêt.
- Collaboration étroite avec le secteur de Gestion de patrimoine afin de mettre au point des produits structurés novateurs destinés aux particuliers.

BUREAU DE LA PRÉSIDENTENCE



Louis Vachon
Président et chef de la direction



John B. Cieslak
Premier vice-président,
Technologie, Intelligence d'affaires
et Performance organisationnelle



Patricia Curadeau-Grou
Chef des finances et
vice-présidente exécutive,
Finance, Risque et Trésorerie



Gisèle Desrochers
Première vice-présidente,
Bureau des initiatives stratégiques



Michael Hanley
Premier vice-président,
Opérations



Lynn Jeannot
Première vice-présidente,
Ressources humaines et Affaires corporatives



Réjean Lévesque
Vice-président exécutif,
Particuliers et entreprises



Luc Paiement
Vice-président exécutif,
Gestion de patrimoine
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale



Ricardo Pascoe
Vice-président exécutif,
Marchés financiers
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

NOTRE VISION

Chef de file financier au Québec, Banque Nationale Groupe financier est reconnu par ses clients comme un groupe qui répond à leurs besoins et avec qui il est facile de transiger.

La Banque se démarque par sa capacité d'agir face à ses concurrents et par l'engagement de son personnel. Sa performance financière se situe dans le premier quartile de son secteur au Canada.

NOS VALEURS

Satisfaction des clients

La clientèle est au cœur de nos préoccupations et notre succès repose sur cette valeur fondamentale.

Performance

Nos grandes orientations sont la réussite et le rendement. Nous ne ménageons aucun effort pour nous dépasser et tirons fierté du travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Coopération et esprit d'équipe

Nous travaillons tous ensemble vers un but commun et la réussite personnelle prend tout son sens dans le succès de l'équipe.

Intégrité

Nous comprenons l'importance d'une éthique sans compromis en ce qui concerne le respect de nos clients, de la collectivité, ainsi que des lois.

Efficacité

Efficacité, dynamisme et compétence sont les trois mots d'ordre dans notre travail au quotidien.

Esprit d'innovation

Voir au-delà des évidences et proposer des idées nouvelles et novatrices, que ce soit en matière de produits et services ou de façons de faire, voilà comment nous participons activement à l'évolution rapide des institutions financières.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Banque Nationale Groupe financier démontre sa responsabilité sociale par les relations ouvertes, harmonieuses et mutuellement bénéfiques qu'il entretient avec chacune de ses parties prenantes. Une saine gouvernance est primordiale à cette fin et c'est pourquoi la Banque vise l'application de pratiques exemplaires dans la gestion de ses activités.

À l'égard de son personnel, la Banque adopte une conduite responsable et se distingue par l'importance accordée à la diversité et au maintien d'un climat de travail propice au développement professionnel et à l'épanouissement. Ce souci de la dimension humaine de ses activités s'applique aussi aux collectivités où la Banque est présente. Elle participe à leur développement par la création de richesse, que permet l'exercice de ses compétences premières, et par son programme de dons et de commandites qui s'adresse particulièrement aux secteurs de l'éducation, de la santé, des arts et de l'entraide communautaire.

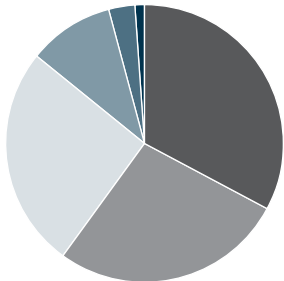
Les clients de la Banque sont évidemment au cœur de son activité et de ses interventions. Avec la suite du déploiement, en 2009, de l'approche *un client, une banque*, la Banque est plus que jamais tournée vers la satisfaction de la clientèle.

Soucieuse de la protection de l'environnement, la Banque intègre à son mode de fonctionnement des pratiques durables et encourage l'adoption par ses clients.

Banque Nationale Groupe financier tient à évaluer l'impact de ses émissions sur les changements climatiques et a, dans cet esprit, renouvelé son engagement envers le programme *Carbon Disclosure Project*. La mesure des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de 79 % du réseau de succursales et espaces corporatifs de la Banque a permis de constater qu'au cours de l'année financière 2008, les activités de l'organisation avaient généré 13 389 tonnes de CO₂.

Répartition des émissions de GES

- Déplacements des employés – 33 %
- Achats d'électricité – 27 %
- Consommation des combustibles – 26 %
- Chaîne d'approvisionnement – 10 %
- Achats de vapeur – 3 %
- Parc automobile – 1 %



Son inclusion, pour la troisième année consécutive, dans le *Dow Jones Sustainability North America Index* est la preuve éloquent que la Banque sait joindre le geste à la parole. Cet indice regroupe les entreprises nord-américaines les plus efficaces selon une vingtaine de critères rigoureux couvrant les dimensions économique, environnementale et sociale.

ENGAGEMENT AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ

Voici quelques exemples de l'engagement de la Banque auprès de la collectivité au cours du dernier exercice.

Centre universitaire de santé McGill

Banque Nationale Groupe financier s'est distingué en 2009 par son engagement dans le secteur de la santé. D'une part, la Banque a versé 500 000 \$ à l'Institut neurologique de Montréal. Ce montant a permis la création de plusieurs bourses postdoctorales. D'autre part, Banque Nationale Groupe financier a également remis 1,5 million de dollars à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Ces fonds ont permis la mise sur pied de l'Unité de recherche sur les contributions aux anomalies congénitales Banque Nationale Groupe financier.

Club des petits déjeuners

Pour une cinquième année consécutive, Banque Nationale Groupe financier s'est associé au Club des petits déjeuners du Québec et à son pendant ailleurs au Canada, et a organisé une vaste collecte de fonds en succursale par la vente d'un article exclusif. En 2009, c'est un duo coloré d'étiquettes qui a été offert à nos clients. Depuis le début de ce partenariat, en 2005, plus de 1,5 million de dollars ont été ainsi amassés par Banque Nationale Groupe financier. Ces fonds ont permis à des milliers d'enfants de démarrer leur journée sur le bon pied et l'esprit alerte.

Programme de récupération des balles de tennis

Banque Nationale Groupe financier a mis sur pied, en 2007, le programme de récupération de balles de tennis. Grâce à celui-ci, chaque année, des balles de tennis usagées sont récupérées puis remises à des écoles primaires, afin d'être installées aux pattes des chaises des élèves et ainsi atténuer le bruit. En 2009, 120 000 balles ont été distribuées dans le réseau scolaire à cette fin.

Programme de bénévolat *De tout cœur avec vous*

Depuis cinq ans maintenant, Banque Nationale Groupe financier souligne l'action bénévole de son personnel et de ses retraités au moyen du programme *De tout cœur avec vous*. Les employés qui y sont admissibles voient une contribution financière versée en leur nom aux organismes au sein desquels ils œuvrent. De plus, chaque année, des distinctions particulières sont accordées aux employés dont l'action bénévole est exceptionnelle. Parmi celles-ci, on retrouve le prix André-Bérard, reconnaissance ultime du programme.

Cette année, le prix André-Bérard a été remis à M^{me} Clara Ofelia Hoyos Lopez, représentante senior service à la clientèle au bureau de change de Sherbrooke au Québec, et bénévole depuis plus de huit ans auprès du Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC). Cet organisme de Sherbrooke assure l'accueil et l'aide à l'établissement et à l'intégration socioéconomique et culturelle des nouveaux arrivants dans la région.

Par ailleurs, une mention spéciale a été décernée à M^{me} Susan Dozois, planificatrice financière à la succursale de Belle River en Ontario. Très active dans sa communauté depuis de nombreuses années, madame Dozois a fondé, il y a deux ans, la banque alimentaire du *Lakeshore Community Services*.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion daté du 2 décembre 2009

Notes à l'intention des lecteurs	12
Divulgence de l'information financière	15
Structure organisationnelle de la Banque	16
Grandes tendances économiques et perspectives	18
Vue d'ensemble	19
Gestion prudente du capital	21
Analyse sectorielle	22
Particuliers et entreprises	23
Gestion de patrimoine	29
Marchés financiers	33
Autres	36
Analyse financière	37
Arrangements hors bilan	44
Information supplémentaire — Conseil sur la stabilité financière	46
Principales estimations comptables	48
Normes comptables récentes qui ont été adoptées	51
Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées	52
Gestion du capital	53
Gestion des risques	55
Données financières supplémentaires	64

NOTES À L'INTENTION DES LECTEURS

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada (la Banque) fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment celles contenues dans la section *Grandes tendances économiques et perspectives* et la rubrique *Objectifs à moyen terme* de la section *Vue d'ensemble* du présent Rapport annuel, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et dans d'autres communications, et ce, aux fins de décrire le contexte économique dans lequel la Banque évoluera au cours de l'exercice 2010 et les objectifs qu'elle souhaite atteindre au cours de cette période. Ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions d'exonération des législations canadienne et américaine en valeurs mobilières. Elles comprennent, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des observations concernant les objectifs de la Banque et ses stratégies pour les atteindre, le rendement financier prévu de la Banque et certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'usage de verbes au futur et au conditionnel ou par l'emploi d'expression comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses, et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2010 et à leurs effets sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment d'établir les priorités et les objectifs stratégiques et de fixer les objectifs financiers, notamment en ce qui a trait à la provision pour créances irrécouvrables. Il est probable que les faillites des particuliers et des entreprises augmenteront au cours des prochains trimestres, conséquence de la crise financière et de crédit qui a marqué l'année 2009. Au moment d'établir les prévisions concernant la croissance économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada et des États-Unis et leurs organismes. Les lois fiscales en vigueur dans les pays où la Banque est présente, principalement le Canada et les États-Unis, sont des facteurs importants pris en compte dans l'établissement du taux d'imposition effectif. Il est fort possible que les projections expresses ou implicites contenues dans ces déclarations ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présentes déclarations prospectives. Ces facteurs incluent notamment la gestion des risques de crédit et de marché et du risque de liquidité; la vigueur des économies canadienne et américaine ainsi que des économies des autres pays où la Banque exerce ses activités; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, notamment les politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait affaire; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et leur exécution; les procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées; la situation concernant le papier commercial adossé à des actifs (PCAA), notamment la valeur de réalisation des actifs sous-jacents; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes

de ses clients ou contreparties ou en leur nom; la capacité de la Banque d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise aux fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; l'aptitude de la Banque à recruter et retenir des dirigeants clés; les risques opérationnels, y compris ceux qui sont reliés à la dépendance de la Banque à l'égard de tiers en ce qui a trait à l'accès à l'infrastructure nécessaire aux activités de la Banque, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, notamment les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les modifications apportées à la législation fiscale; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence éventuelle sur les activités d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement. Une part importante des activités de la Banque consiste à faire des prêts ou à attribuer des ressources sous d'autres formes à des entreprises, des industries ou des pays. Des événements imprévus touchant ces emprunteurs, industries ou pays pourraient avoir une forte incidence défavorable sur les résultats financiers, les activités, la situation financière ou la liquidité de la Banque.

La liste des facteurs de risques susmentionnés n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux rubriques *Gestion des risques* et *Facteurs pouvant affecter les résultats futurs* du présent Rapport annuel. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces déclarations prospectives. À moins que la loi ne l'exige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qui peut être faite de temps à autre pour ses besoins.

L'information prospective contenue dans le présent document est destinée à l'interprétation des renseignements contenus dans ce document et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et qu'ils sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains revenus et certaines charges des éléments particuliers liés au PCAA ainsi que certains éléments ponctuels afin de rendre comparables les données des exercices 2009 et 2008. Ces ajustements sont présentés dans le tableau à la page suivante.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Cconciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés
dans les sections du Rapport de gestion

	Secteur	2009	2008
Revenu net d'intérêts		1 966	1 852
Équivalent imposable ⁽¹⁾		129	126
Intérêts reçus ou à recevoir sur le PCAA ⁽²⁾	Autres	(56)	–
Coût de financement du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	16	63
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 055	2 041
Revenus autres que d'intérêts		2 165	1 785
Équivalent imposable ⁽¹⁾		19	82
Gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	–	(88)
Perte sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽²⁾	Autres	190	–
Baisse de valeur du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	–	164
Gain sur cession de la filiale de la Banque à Nassau ⁽⁴⁾	Autres	–	(32)
Perte sur opérations de couverture économique du PCAA ⁽²⁾	Autres	28	1
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 402	1 912
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		4 457	3 953
Charges d'exploitation		2 662	2 695
Charges liées au gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	–	(2)
Honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA ⁽²⁾	Autres	1	(14)
Charges de restructuration ⁽⁵⁾	Autres	–	(66)
Radiation d'actifs incorporels ⁽⁶⁾	Autres	–	(54)
Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers		2 663	2 559
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 794	1 394
Dotations aux pertes sur créances		305	144
Dotations aux pertes sur créances liées à la détention de PCAA ⁽²⁾	Autres	(126)	(27)
Dotations aux pertes sur créances excluant les éléments particuliers		179	117
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 615	1 277
Charge d'impôts		252	167
Équivalent imposable ⁽¹⁾		148	208
Charge d'impôts liée au gain sur valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽³⁾	Marchés financiers	–	(29)
Charge d'impôts liée à l'incidence du PCAA ⁽²⁾	Autres	96	89
Charge d'impôts liée aux charges de restructuration ⁽⁵⁾	Autres	–	22
Charge d'impôts liée à la radiation d'actifs incorporels ⁽⁶⁾	Autres	–	18
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		496	475
Participations sans contrôle		58	(145)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers		1 061	947
Éléments particuliers, net d'impôt		(207)	(171)
Bénéfice net		854	776

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les éléments suivants ont été comptabilisés relativement au PCAA : intérêts reçus ou à recevoir sur le PCAA de 56 M\$ (2008 : nil), une perte sur valeurs disponibles à la vente de 190 M\$ (2008 : nil), une perte sur des opérations de couverture économique de 28 M\$ (1 M\$ en 2008), le coût de financement du PCAA de 16 M\$ (63 M\$ en 2008), une récupération d'honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA de 1 M\$ (charge de 14 M\$ en 2008), des dotations aux pertes sur créances liées à la détention de PCAA de 126 M\$ (27 M\$ en 2008). De plus, une charge pour baisse de valeur du PCAA de 164 M\$ avait été comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008. L'impôt global sur ces éléments se chiffre à 96 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (89 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

(3) Au troisième trimestre 2008, la Banque a procédé à l'échange de la totalité des actions ordinaires détenues de Bourse de Montréal Inc. suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers d'approuver le regroupement de Bourse de Montréal Inc. avec Groupe TSX Inc. Le gain résultant de cette transaction a été de 57 M\$, après charges d'exploitation de 2 M\$ et impôts de 29 M\$.

(4) Au premier trimestre 2008, un gain net de 32 M\$ a été comptabilisé suite à la cession de la filiale de la Banque à Nassau, aux Bahamas.

(5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque a comptabilisé une charge de restructuration de 66 M\$ (44 M\$ déduction faite des impôts). Cette charge est composée d'indemnités de départ et d'honoraires professionnels pour des conseils stratégiques et organisationnels relativement aux mesures liées à la restructuration en cours à la Banque.

(6) Au quatrième trimestre 2008, la Banque a comptabilisé une charge de 54 M\$ (36 M\$ déduction faite des impôts) imputable à la radiation d'actifs incorporels, liée notamment à l'initiative de l'industrie visant à abandonner le projet de la compensation des chèques par imagerie.

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Plusieurs facteurs de risques peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs de la Banque. Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des déclarations prospectives, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces déclarations, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux qui sont avancés dans les déclarations prospectives. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. D'autres facteurs sont cités dans la mise en garde à propos des déclarations et certains facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la rubrique *Gestion des risques* débutant à la page 55 du présent Rapport annuel.

Principaux facteurs

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent, entre autres, les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créances et des marchés financiers, les taux de change, la volatilité du marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis et celle des marchés connexes ainsi que le resserrement des liquidités dans divers marchés financiers, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque. Tous ces facteurs ont des répercussions sur le contexte commercial et économique d'une région géographique donnée et, par conséquent, sur le volume d'activités de la Banque dans cette région et sur les revenus générés par ces activités.

Taux de change

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays où la Banque exerce des activités peuvent avoir une incidence importante sur sa situation financière et sur les bénéfices futurs en raison des écarts de conversion. L'appréciation du dollar canadien peut nuire aux profits des petites et moyennes entreprises ainsi que des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque.

Politiques monétaires

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits et des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois, des règlements et autres principes directeurs

Plusieurs lois, règlements et autres principes directeurs ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois, règlements et autres principes directeurs, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications

pourraient notamment restreindre son offre de produits et services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits et services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois, règlements et autres principes directeurs applicables, pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Situation concernant le PCAA

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, la volatilité accrue des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA en août 2007. En décembre 2008, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA structuré émis par des tiers annonçait la conclusion d'une entente de principe par toutes les parties prenantes incluant les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et l'Alberta, en vue de la restructuration du PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. La mise en œuvre du plan de restructuration a été finalisée le 21 janvier 2009. L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et implique un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA qui ne transige pas actuellement sur un marché actif et (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

La Banque peut utiliser, dans le cadre de son processus décisionnel en vue de l'autorisation d'un crédit ou d'autres transactions avec des clients et des tiers, des renseignements fournis par ceux-ci, notamment des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Conventions et méthodes comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Mise au point et lancement de nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services de la Banque donnant droit à des commissions. En outre, l'implantation ou la modification de nouvelles technologies afin de les adapter à ses produits et services, pourrait entraîner des dépenses élevées pour la Banque sans toutefois garantir avec succès le déploiement de nouveaux produits ou services et le développement d'une clientèle.

DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque a ou non de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque ou sa filiale a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les augmentations des revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Capacité de recruter des dirigeants clés et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste. Il existe une forte rivalité pour s'attacher les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers. La Banque ou une société acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer à recruter des dirigeants clés et à les maintenir en poste.

Infrastructure commerciale et ententes d'impartition

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. La Banque est également partie à deux ententes d'impartition majeures visant respectivement le soutien aux activités informatiques ainsi que le traitement et la gestion du numéraire. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer l'ensemble de ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs de la Banque comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque met en garde le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres parties prenantes participant aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs.

Information supplémentaire

On peut obtenir de l'information supplémentaire sur la Banque, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation de ce Rapport annuel s'est appuyée sur un cadre de contrôles et de procédures de communication mis en place par la direction. Au cours de l'exercice 2009, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation pour en déterminer l'efficacité.

Au 31 octobre 2009, cette évaluation confirme l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, en ce qui touche à leur conception comme à leur fonctionnement. Cette évaluation a été effectuée suivant le cadre de contrôle reconnu du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) adopté par la Banque, et conformément aux directives des ACVM décrites dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le *Règlement 52-109*). Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, la direction de la Banque reconnaît que les contrôles et les procédures de communication de l'information ne peuvent prévenir ni détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. Cependant, sur la foi des travaux d'évaluation effectués, la direction de la Banque peut fournir une assurance raisonnable que les informations importantes la concernant lui sont rapportées en temps opportun, de sorte qu'elle peut fournir aux investisseurs une information complète et fiable.

Le Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité de vérification et de gestion des risques ainsi que par le Conseil, qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le comité de divulgation de la Banque a supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière appuyant les principaux processus transactionnels et comptables de la Banque. Ces travaux ont permis de consigner, de contrôler et de bonifier la conception et l'efficacité des contrôles internes.

L'évaluation des contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO pour les contrôles financiers et *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux TI et conformément aux directives d'exécution complète des tests du *Règlement 52-109* révisé et entré en vigueur le 15 décembre 2008. En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, la direction a conclu qu'au 31 octobre 2009, les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces et fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR du Canada.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque a également procédé à des travaux qui lui ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, les contrôles internes à l'égard de l'information financière n'ont subi aucun changement qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait une incidence importante sur ces contrôles.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (le Conseil) a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Pour ce faire, il est secondé par le comité de vérification et de gestion des risques, le comité de révision et de gouvernance ainsi que le comité de ressources humaines.

Dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique dans lequel la Banque énonce sa mission, sa vision et ses objectifs commerciaux, en prenant en considération les occasions d'affaires et les risques pour la Banque, de même que les plans d'affaires relatifs aux activités importantes de la Banque. Il examine et approuve la philosophie de risque global et la tolérance de la Banque au risque, cerne et apprécie les principaux risques auxquels elle fait face notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, de réglementation et de réputation. Le Conseil examine et approuve les mesures de contrôle de ces risques et prévoit une évaluation indépendante de ces mesures afin d'en assurer une gestion efficace. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le Conseil assure également le maintien des règles de conduite et d'éthique et il évalue la performance de la direction.

La majorité des membres du Conseil, dont son président, sont indépendants selon les critères établis par les ACVM. De plus, les trois comités du Conseil sont entièrement composés de membres indépendants.

Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration

Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) soutient le Conseil en procédant à l'examen des états financiers consolidés et du rapport des vérificateurs externes y afférent, des rapports de gestion, des processus de présentation et de communication de l'information financière, des processus de vérification et des systèmes d'information de gestion afin de s'assurer de leur intégrité, de l'efficacité des processus, le cas échéant, et du respect des normes comptables applicables. Il sert également d'intermédiaire entre le Conseil et les personnes chargées des fonctions de surveillance indépendantes que sont la Vérification interne, la Vérification externe et la Conformité corporative.

Par ailleurs, ce comité revoit, évalue et approuve les mécanismes appropriés de contrôle interne mis en place par la direction et gère le processus de vérification externe. Il supervise les travaux de la Vérification interne, de l'Analyse financière et de la Conformité corporative. Il procède à l'examen détaillé de la gestion des risques et des méthodes de contrôle visant leur gestion, notamment en évaluant l'ampleur du risque en fonction du rendement de la Banque.

Il examine et recommande au Conseil l'adoption des politiques de gestion des risques importants, notamment les politiques relatives aux risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement, juridiques et réglementaires, structurels, de réputation et fiduciaires, aux taux d'intérêt, au nantissement, aux lignes directrices en matière d'investissement, au signalement d'irrégularités comptables, aux nouveaux produits ou nouvelles activités pour les marchés financiers, aux ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers, à la continuité des affaires, à la sécurité de l'information, à la gestion du capital et aux risques opérationnels incluant les risques d'impartition ainsi que les risques liés au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, et il veille à leur mise en œuvre.

Enfin, ce comité examine et recommande au Conseil l'approbation des attestations, déclarations et rapports requis par une autorité réglementaire et relevant de sa compétence.

Comité de révision et de gouvernance du conseil d'administration

Le comité de révision et de gouvernance soutient le Conseil en se chargeant de la mise en place et du respect des règles, procédures et politiques de gouvernance, en supervisant le processus de gestion et de suivi des opérations effectuées avec des apparentés et en veillant au respect des normes de conduite des affaires et de comportement éthique régissant les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Banque, y compris le code de déontologie.

Ce comité revoit les mandats du Conseil et de ses comités et participe à l'élaboration de ceux du président du Conseil et des présidents des comités. Il revoit périodiquement les politiques et pratiques de la Banque en matière de gouvernance, la taille et la composition du Conseil et de ses comités ainsi que diverses règles et lignes directrices applicables aux administrateurs, notamment en matière d'actionnariat, de divulgation des conflits d'intérêts, de sélection et de relève. En outre, ce comité établit le processus et procède régulièrement à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil dans son ensemble, des comités, du président du Conseil, des présidents des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exécution de leurs mandats. Il veille à la mise en place et au maintien des programmes d'orientation et de formation continue des administrateurs.

Enfin, le comité surveille l'application des mesures visant à recueillir les réactions des parties prenantes afin de s'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, toute personne intéressée et le public. Il surveille également l'application des mécanismes et procédures de communication des renseignements aux clients de la Banque et il supervise l'application d'une procédure d'examen des réclamations des clients ayant obtenu des produits ou des services au Canada.

Comité de ressources humaines du conseil d'administration

Le comité de ressources humaines soutient le Conseil en examinant et en approuvant les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque, ainsi que les autres conditions d'emploi et les avantages sociaux et veille à leur application. Il s'assure que ces politiques et programmes favorisent la réalisation des objectifs commerciaux de la Banque sans compromettre sa viabilité, sa solvabilité ou sa réputation. Il encadre également les programmes de planification stratégique de la relève de la direction.

Ce comité revoit annuellement la politique salariale, les objectifs cibles de performance liés aux programmes de rémunération variable, le mode de distribution de même que les autres conditions d'emploi. Il s'assure que les politiques et programmes de rémunération de la Banque sont conformes à la réglementation et aux normes en vigueur et tient compte du cadre de la gestion des risques qui leur est applicable lors de leur élaboration, de leur révision et de leur mise en application. Ce comité veille à ce que la rémunération des dirigeants soit étroitement liée aux intérêts à long terme des actionnaires de la Banque et pour ce faire, il assure un suivi des lignes directrices en matière d'actionnariat. Il veille également à ce que soit mis en place un programme de gestion des ressources humaines comprenant notamment un processus de recrutement, une répartition des pouvoirs décisionnels, la séparation des responsabilités fonctionnelles incompatibles, un programme de communication claire aux employés et la supervision efficace du personnel.

En outre, le comité revoit annuellement les objectifs et indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, dont il doit évaluer les réalisations et la performance. Il examine également la performance des membres de la haute direction et la prudence avec laquelle ils gèrent les activités de la Banque ainsi que les risques auxquels elle est exposée. Il étudie par ailleurs le profil des dirigeants, les compétences requises et le plan de relève de la direction de la Banque et de ses filiales.

Enfin, il révisé et approuve le mandat du comité de retraite et il passe en revue annuellement les rapports sur les décisions de ce dernier, la situation financière, les rendements des régimes de retraite de la Banque et le rendement du fonds d'investissement.

Bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de suivre les initiatives stratégiques de croissance de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquiesce de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle

Le comité de divulgation de l'information annuelle et trimestrielle assiste le président et chef de la direction ainsi que la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur et que le président et chef de la direction et la chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie produisent les attestations requises.

Conformité corporative

La Conformité corporative est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de la Banque en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de la Banque.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du CVGR ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales, elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et elle peut exiger des employés de la Banque et de chacune des entités de son groupe qu'on lui fournisse toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement, et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- identification des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place; et
- rapport trimestriel au CVGR sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.

Vérification interne

Le service de la Vérification interne est une fonction indépendante au sein de la Banque. Le premier vice-président, Vérification interne, relève fonctionnellement du président du CVGR. Son indépendance est également assurée par un lien de communication direct avec le président et chef de la direction. De plus, le premier vice-président, Vérification interne peut, en tout temps, convoquer une réunion hors calendrier du CVGR.

La Vérification interne a comme mandat de fournir au Conseil, par l'intermédiaire du CVGR, ainsi qu'au bureau de la présidence, une évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle.

N'ayant pas pour mandat d'instituer des mécanismes de contrôle interne mais plutôt d'évaluer l'efficacité, la Vérification interne n'a, sur les activités qu'elle examine, ni responsabilité directe ni autorité. Dans tous les cas où des recommandations sont émises, la Vérification interne a le mandat d'évaluer de façon indépendante la pertinence des mesures que les gestionnaires prennent pour résoudre les problèmes.

La Vérification interne supporte le Conseil d'administration et la direction de la Banque dans l'atteinte de ses objectifs en formulant des recommandations visant à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles internes (dont ceux assurant la fiabilité de l'information financière et sa divulgation), de la régie interne et des activités d'exploitation. Par le fait même, la Vérification interne contribue à protéger la réputation de la Banque et les intérêts de ses actionnaires, de ses employés et de ses clients.

Le champ de compétence de la Vérification interne couvre sans aucune restriction tous les secteurs et filiales de la Banque.

Gouvernance

La gouvernance revêt une importance primordiale, car c'est en respectant les normes qu'elle s'impose que la Banque peut, comme entreprise citoyenne, participer aux efforts déployés par les organismes de réglementation, les gouvernements et les entreprises à l'échelle mondiale, afin de préserver la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux. Dans cette optique, la transparence et la rigueur sont les deux valeurs prioritaires. En effet, la Banque croit qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de tous ses partenaires d'avoir en place des politiques et pratiques rigoureuses en matière de gouvernance, d'en suivre l'évolution et d'apporter les améliorations qui s'imposent au fil du temps. À cet égard, le Conseil, secondé par ses comités et l'équipe de direction, voit à l'implantation de normes et pratiques saines qui se conforment généralement aux pratiques entérinées par les organismes faisant autorité en matière de gouvernance.

Le lecteur est invité à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2010, laquelle inclut l'Énoncé des pratiques de gouvernance de la Banque. Il y trouvera notamment des informations sur l'indépendance des membres du Conseil et de ses comités, de même que la version intégrale du mandat du Conseil, accompagnée d'une description du rôle et des réalisations de chacun de ces comités. La circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2010 sera disponible au cours du mois de février 2010 dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca.

GRANDES TENDANCES ÉCONOMIQUES ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

Après la pire récession en plus de 75 ans, l'économie mondiale semble avoir retrouvé le chemin de la croissance. Des banques centrales et des états des quatre coins du monde ont tout mis en œuvre pour dégripper les marchés du crédit au cours de la dernière année, et les injections massives de liquidités qui ont été effectuées dans tous les marchés mondiaux portent fruit aujourd'hui. De fait, les marchés du crédit se normalisent et la croissance économique est de nouveau au rendez-vous dans plusieurs régions à l'automne 2009. Cette évolution est d'autant plus encourageante que les indicateurs avancés continuent de se raffermir.

Un rebond de plus de 3 % de l'activité économique à l'échelle mondiale semble de plus en plus plausible pour 2010. C'est d'ailleurs maintenant l'avis du Fonds Monétaire International (FMI), qui a fait passer de 1,9 % à 3,1 % son pronostic de croissance de l'économie mondiale en 2010. Et, contrairement aux cycles précédents, ce sont les pays aux économies émergentes qui seront le fer de lance de la reprise économique mondiale. L'on prévoit en effet qu'ils produiront plus des deux tiers de la croissance prévue du PIB réel au cours de la prochaine année.

États-Unis

Les États-Unis sont restés embourbés dans la récession pendant près de 20 mois, ce qui représente la plus longue période de contraction depuis celle de 43 mois de 1929-1933. Heureusement, la plus grande économie du monde a renoué avec la croissance au troisième trimestre de 2009, affichant la plus forte hausse de son PIB en deux ans. La décision de la Réserve fédérale en début d'année de prêter des fonds directement pour combler le vide laissé par les prêteurs privés et la mise en application d'un plan de mesures de stimulation budgétaires ont joué un rôle déterminant, insufflant un regain de confiance dans des secteurs névralgiques, notamment l'immobilier résidentiel. Après 33 mois de baisses consécutives, le secteur du logement sort enfin de sa torpeur, sonnait la fin de la déflation immobilière et de la détérioration du bilan des ménages. Grâce à un rebond impressionnant de la croissance des bénéfices et à une certaine stabilisation de la situation de l'emploi, l'on peut parfaitement envisager une croissance du PIB américain de l'ordre de 3 % au cours des 12 prochains mois.

Malgré la reprise qui s'amorce, le désendettement demeure un des grands facteurs de ce cycle et à moyen terme, la crise du crédit aura pour principale conséquence une plus grande frugalité des consommateurs. Désormais, les ménages devront épargner pour atteindre leurs objectifs financiers et rembourser leurs dettes alors que l'accès au crédit est appelé à être moins facile que dans les années précédentes. Dans ces conditions, il serait étonnant de voir la consommation croître à un rythme plus rapide que celui de l'augmentation des revenus au cours des prochains trimestres. De plus, les autorités américaines devront nécessairement mettre en place un plan de stabilisation du déficit budgétaire, qui frôle maintenant les 12 % du PIB. Cela implique que la vitesse de croisière de l'économie américaine à moyen terme pourrait être, après le rebond cyclique de 2010, sensiblement inférieure au niveau antérieur à la crise (soit autour de 2 % au lieu de près de 3 %).

Canada

Le Canada possède l'un des systèmes bancaires les mieux capitalisés de la planète, mais l'économie canadienne n'a pas pour autant échappé à la crise financière et aux contrecoups de la récession mondiale. De fait, le Canada vient d'enregistrer le plus important repli de son PIB réel depuis la récession de 1990-1991. L'ampleur à la fois historique et exceptionnelle des difficultés financières et économiques américaines a frappé de plein fouet les exportations canadiennes, qui ont enregistré leur plus longue séquence de baisses en quatre décennies. Cela dit, l'activité canadienne aura tout de même chuté moins que celle de son voisin du sud, le revers de conjoncture ayant été plus

régional et plus sectoriel. Le marasme du secteur automobile, notamment, a concentré la faiblesse de l'activité dans une région. Au Québec, le recul de l'activité économique a été beaucoup moins prononcé qu'à l'échelle nationale grâce à un plan d'infrastructures d'envergure mis en place plus tôt, à une structure d'exportation plus favorable et à une meilleure tenue du marché de l'habitation. Néanmoins, l'économie canadienne demeure encore arriérée à celle des États-Unis en raison de l'importance des échanges commerciaux entre les deux pays. Aussi, le besoin de désendettement des consommateurs américains combiné à la force du huard pèsera-t-il plus que dans le passé sur la reprise du commerce extérieur.

Cela dit, l'économie canadienne – moins déséquilibrée – semble être relativement mieux placée pour profiter de la reprise mondiale. En effet, les ménages canadiens possèdent une plus grande marge de manœuvre, qui s'explique par un taux d'épargne accru et un bilan financier beaucoup moins ébranlé par les suites d'une déflation immobilière nettement plus limitée que celle des États-Unis. La reprise canadienne est certainement déjà en marche – l'on observe d'ailleurs un regain de vigueur du secteur du logement et de l'investissement des entreprises – et elle bénéficie aussi d'une stabilisation du marché du travail plus rapide que celle des États-Unis, ce qui lui confère probablement déjà un caractère relativement durable. Des finances publiques en meilleure posture et un système bancaire en bonne santé soutiendront également la relance.

Le contexte de reprise mondiale qui se dessine en 2010 devrait engendrer une croissance économique respectable de 2,9 % au Canada.

Perspectives pour la Banque Nationale

La Banque est bien placée pour profiter de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale au cours de la prochaine année, mais le rythme de la reprise au-delà de 2010 est incertain. En toute probabilité, la croissance sera nettement plus lente que pendant la période qui a précédé le ralentissement. Les données historiques révèlent en effet que, suivant une grave crise financière mondiale, le retour au taux d'utilisation des capacités de l'économie à son régime antérieur à la récession est un processus qui tend à se dérouler sur plusieurs années.

Or, cette lente reprise coïncidera avec le vieillissement de la population, une des grandes tendances démographiques au Canada et particulièrement au Québec au cours des prochaines années. Pour le secteur des services financiers canadiens, la création de valeur pour les actionnaires dans un tel contexte sera en grande partie le fruit de l'accroissement de la productivité, de l'encadrement des coûts et de la qualité des services. La Banque croit que l'implantation de son plan de transformation *un client, une banque* représente le défi le plus important des trois prochaines années afin de tirer avantage d'un environnement de croissance lente dans un marché parvenu à maturité.

La Banque est déterminée à poursuivre son plan d'expansion pancanadien par le développement de ses activités dans les marchés financiers ainsi que l'établissement de nouveaux partenariats. De plus, elle compte ouvrir de nouvelles succursales dans certaines régions où elle est déjà active. Finalement, elle demeure à l'affût de possibilités d'acquisitions en gestion de patrimoine.

VUE D'ENSEMBLE

Résultats consolidés
Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	Variation %	Variation %
				2009-2008	2008-2007
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu total	4 457	3 953	4 218	13	(6)
Charges d'exploitation	2 663	2 559	2 656	4	(4)
Dotations aux pertes sur créances	179	117	103	53	14
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	1 615	1 277	1 459	26	(12)
Charge d'impôts	496	475	458	4	4
Participations sans contrôle	58	(145)	68	(140)	(313)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	1 061	947	933	12	2
Éléments particuliers après impôts	(207)	(171)	(392)	21	(56)
Bénéfice net	854	776	541	10	43
Bénéfice dilué par action	4,94 \$	4,67 \$	3,22 \$	6	45
Actif moyen	140 978	128 319	125 964	10	2
Actif pondéré en fonction du risque ⁽²⁾	58 607	58 069	49 336	1	18
Prêts et acceptations moyens	56 236	53 053	50 408	6	5
Dépôts moyens	77 653	73 298	71 543	6	2
Prêts douteux nets ⁽³⁾	(233)	(162)	(179)	44	(9)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	15,6 %	16,4 %	11,5 %		
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Bénéfice dilué par action	6,22 \$	5,75 \$	5,65 \$	8	2
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	19,0 %	19,7 %	20,0 %		
Ratio des charges d'exploitation sur les revenus	59,7 %	64,7 %	63,0 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

(2) Selon Bâle II depuis 2008 et selon Bâle I en 2007.

(3) Déduction faite des provisions spécifiques et générale.

La Banque a enregistré un bénéfice net de 854 M\$ pour l'exercice 2009, en comparaison de 776 M\$ pour l'exercice 2008. Le bénéfice dilué par action atteint 4,94 \$, contre 4,67 \$ à l'exercice 2008. Par ailleurs, le RCP s'établit à 15,6 % pour l'exercice 2009, comparativement à 16,4 % en 2008.

Toutefois, en excluant les éléments particuliers de 2009 et de 2008, le bénéfice net de la Banque a progressé de 12 % pour s'établir à 1 061 M\$ et le bénéfice dilué par action a augmenté de 8 %, à 6,22 \$. De même, le RCP est de 19,0 %.

Indicateurs financiers 2009

	Résultats	Résultats excluant les éléments particuliers
Croissance du bénéfice dilué par action	6 %	8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)	15,6 %	19,0 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	10,7 %	10,7 %
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	50 %	40 %

(1) Quatre derniers trimestres.

Objectifs à moyen terme

Considérant le contexte économique qui prévaut, la Banque maintient ses objectifs à moyen terme pour l'exercice 2010. La croissance ciblée du bénéfice dilué par action se situe dans une fourchette de 5 % à 10 % et la fourchette cible du rendement des capitaux propres est de 15 % à 20 %. La Banque vise un ratio des fonds propres de catégorie 1 supérieur à 8,5 %. Enfin, le ratio cible de versement des dividendes se situe dans une fourchette de 40 % à 50 %.

Objectifs à moyen terme

Croissance du bénéfice dilué par action ⁽¹⁾	5 % – 10 %
Rendement des capitaux propres	15 % – 20 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	Plus de 8,5 %
Ratio de versement des dividendes	40 % – 50 %

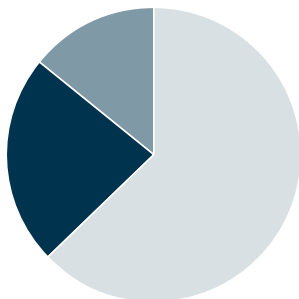
(1) Excluant les éléments particuliers.

Composition du portefeuille de prêts global

Lignes d'affaires

Au 31 octobre 2009

- Grandes sociétés – 14 %
- Services aux entreprises (SAE) – 23 %
- Particuliers – 63 %

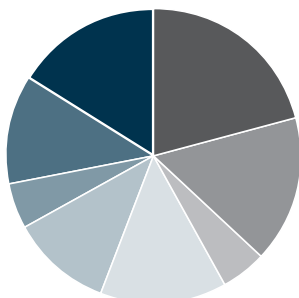


Secteurs d'activité

(Grandes sociétés et SAE)

Au 31 octobre 2009

- Primaire – 21 %
- Construction et immobilier – 16 %
- Transport – 5 %
- Services publics & gouvernementaux – 14 %
- Manufacturier – 11 %
- Communication – 5 %
- Commerce – 12 %
- Autres services – 16 %



Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque affiche également une bonne qualité du crédit. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de l'exercice 2009, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,32 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,22 % à l'exercice précédent. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2009, excluant les éléments particuliers, ont augmenté de 62 M\$ pour s'établir à 179 M\$ à la fin de l'exercice. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance des dotations sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts aux grandes sociétés. Par ailleurs, la provision générale totalise 456 M\$ au 31 octobre 2009, en hausse de 125 M\$ par rapport au 31 octobre 2008, suite de l'enregistrement d'une provision générale pour risque de crédit à l'égard des facilités de crédit garanties par du PCAA.

Profil de risque

Pertes sur créances et prêts douteux
(en millions de dollars)

	2009	2008
Dotations aux pertes sur créances ⁽¹⁾	179	117
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,32 %	0,22 %
Prêts douteux nets	223	169
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	8,3 %	7,5 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	45,2 %	45,0 %
Provision générale	456	331
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(233)	(162)

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

GESTION PRUDENTE DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément important de la gestion financière de la Banque. Elle tient compte des obligations réglementaires, de la conjoncture de l'économie et des marchés, des objectifs corporatifs et de la création de valeur pour les actionnaires.

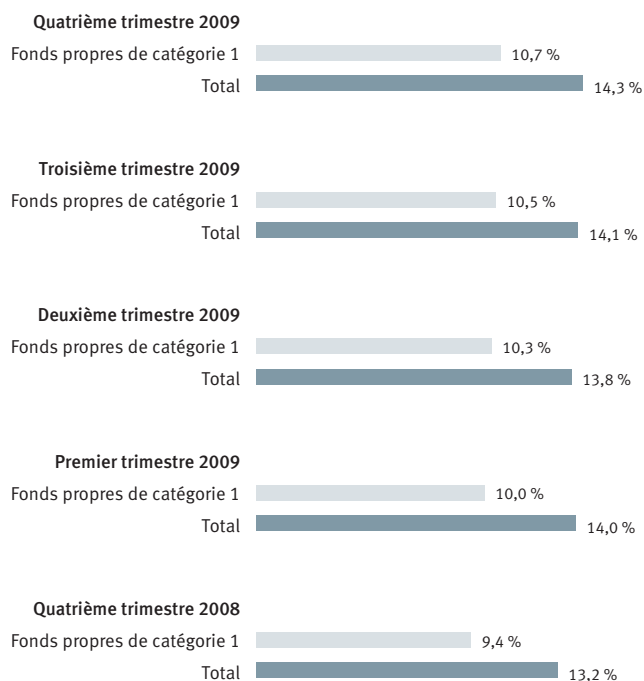
En 2009, la Banque a maintenu son approche proactive et prudente de la gestion de son capital afin de se prémunir contre la détérioration des marchés tout en assurant une saine croissance de ses activités.

Des assises financières solides

Selon les règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, sont respectivement de 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009 par rapport à 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008. L'augmentation des ratios des fonds propres est attribuable à l'émission de deux séries d'actions privilégiées au cours de l'exercice pour un montant total de 315 M\$, ainsi qu'au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (bénéfice net disponible). La hausse du ratio de capital total a toutefois été atténuée par le rachat de débiteures subordonnées d'un montant de 250 M\$. Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I, auraient été de 11,5 % et 15,2 % respectivement au 31 octobre 2009, par rapport à 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008.

Évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 et total

(selon Bâle II)



Le capital d'une banque couvre les risques de ses diverses activités, tels que des dotations aux pertes sur créances, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs en matière d'exploitation. La Banque utilise l'approche standard pour le risque de crédit et le risque opérationnel. Sous réserve de l'approbation du Surintendant des institutions financières (Canada) (le Surintendant), la Banque utilisera l'approche avancée pour le risque de crédit pour le calcul de ses ratios de fonds propres à compter du premier trimestre 2010. L'utilisation de cette approche aura pour effet d'augmenter le ratio de capital de catégorie 1 de 125 à 150 points de base.

Contribution positive des secteurs d'activité

En 2009, la valeur ajoutée pour les actionnaires, c'est-à-dire le bénéfice net disponible dont on déduit un coût de capital de 11 %, s'établit à 234 M\$. Au total, le capital économique alloué a augmenté de 10 %, ce qui reflète la croissance des activités dans l'ensemble des secteurs au cours de l'exercice.

Ventilation du capital économique

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	Variation %
Capital moyen	5 104	4 551	12
Bénéfice net disponible	795	744	7
Coût du capital	561	501	12
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	234	243	(4)
Capital économique alloué	3 726	3 381	10
Capital économique non alloué	1 378	1 170	18
Capital alloué par secteur			
Particuliers et entreprises	1 412	1 374	3
Gestion de patrimoine	385	396	(3)
Marchés financiers	1 750	1 442	21
Autres	179	169	6
Capital alloué par type de risque			
Risque de crédit	1 771	1 494	19
Risque de marchés	754	659	14
Risque opérationnel	522	540	(3)
Risque d'affaires	679	688	(1)

Dividendes

Pour l'exercice 2009, la Banque a déclaré 398 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 40 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers.

Croissance du dividende

2009	2,48 \$
2008	2,48 \$
2007	2,28 \$
2006	1,96 \$
2005	1,72 \$

ANALYSE SECTORIELLE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Le secteur des Particuliers et entreprises offre des services de transactions, accorde du financement et propose des solutions d'assurance, d'épargne et d'investissement à sa clientèle. Ces produits sont offerts par une équipe de vente et de services à travers les succursales bancaires et les bureaux de prêts commerciaux.

- Plus de 9 500 employés
- Plus de 2,4 millions clients particuliers et commerciaux combinés
- 328 millions de transactions par année
- 855 guichets automatiques
- 445 succursales
- 76 centres de services

GESTION DE PATRIMOINE

Le secteur de Gestion de patrimoine développe et gère les solutions d'épargne et d'investissement destinées à la clientèle bancaire ainsi qu'aux clients des filiales spécialisées et de tierces parties. Outre qu'il occupe une position dominante au Québec, ce secteur d'affaires a atteint une masse critique dans de nombreux centres ailleurs au Canada et il fait maintenant sa marque partout au pays.

- 56 fonds communs de placement
- 33 solutions d'investissement clé en mains dans divers fonds de placement
- Services de courtage direct et de plein exercice
- Services fiduciaires et de gestion de portefeuille
- Services de placements privés
- Services de gestion de patrimoine

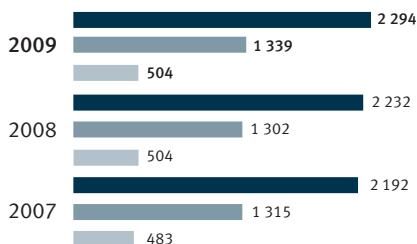
MARCHÉS FINANCIERS

Le secteur des Marchés financiers répond aux besoins des grandes entreprises et des institutions. Il mène ses activités sur les marchés des capitaux pour le compte de sa clientèle et pour celui de la Banque et offre des services-conseils.

- Présent partout au Canada
- Vaste gamme d'activités de banque d'affaires
- Expertise et produits reconnus en matière de gestion du risque

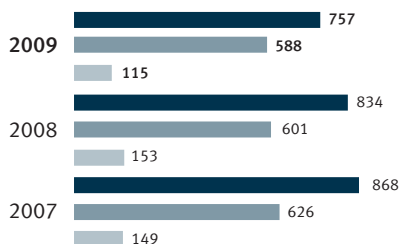
Particuliers et entreprises

- Revenu
- Charges
- Bénéfice net



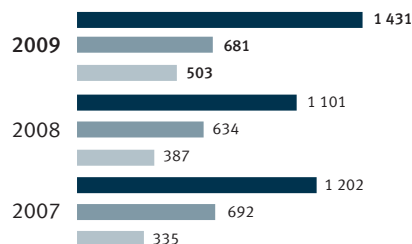
Gestion de patrimoine

- Revenu
- Charges
- Bénéfice net



Marchés financiers

- Revenu, excluant les participations sans contrôle et les éléments particuliers
- Charges
- Bénéfice net



Mixte d'affaires (1)

Exercice terminé le 31 octobre 2009

Particuliers et entreprises



Gestion de patrimoine



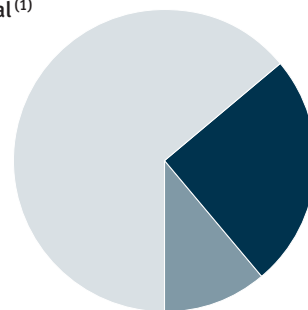
Marchés financiers



Répartition géographique du revenu total (1)

Exercice terminé le 31 octobre 2009 (2008)

- Québec – 64 % (66 %)
- Autres provinces – 25 % (28 %)
- International et non alloué – 11 % (6 %)



(1) Excluant les éléments particuliers.

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	Variation %	Variation %
				2009-2008	2008-2007
Revenu net d'intérêts	1 414	1 390	1 369	2	2
Revenus autres que d'intérêts	880	842	823	5	2
Revenu total	2 294	2 232	2 192	3	2
Charges d'exploitation	1 339	1 302	1 315	3	(1)
Contribution	955	930	877	3	6
Dotations aux pertes sur créances	215	179	151	20	19
Bénéfice avant impôts	740	751	726	(1)	3
Charge d'impôts	236	247	243	(4)	2
Bénéfice net	504	504	483	-	4
Marge nette d'intérêts	2,51 %	2,66 %	2,80 %		
Actif moyen	56 269	52 306	48 874	8	7
Actif pondéré en fonction du risque	28 189	29 133	24 752	(3)	18
Dépôts moyens	33 565	31 779	29 907	6	6
Prêts et acceptations moyens	55 892	51 904	48 207	8	8
Prêts douteux nets	151	134	108	13	24
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,3 %	0,3 %	0,2 %		
Ratio des charges sur le revenu	58,4 %	58,3 %	60,0 %		

Le secteur des Particuliers et entreprises a pour mission d'offrir à sa clientèle l'ensemble des produits et services financiers de la Banque par l'intermédiaire de son réseau de succursales, de ses points de services physiques et à distance, ainsi que par le biais d'un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du Canada. C'est ainsi que l'équipe peut répondre aux besoins variés de sa clientèle à la grandeur du pays.

Résultats financiers

Le secteur des Particuliers et entreprises a enregistré un bénéfice net de 504 M\$ en 2009, identique à celui de l'exercice 2008, malgré la hausse de 20 % des dotations aux pertes sur créances. Le revenu total a augmenté de 62 M\$ ou 3 % pour s'établir à 2 294 M\$ comparativement à 2 232 M\$ en 2008, avec des hausses du revenu identiques de 3 % pour les Services aux particuliers et les Services aux entreprises. Pour l'ensemble du secteur, la hausse du volume des prêts, qui a plus que contrebalancé les marges plus étroites liées aux dépôts, a contribué en grande partie à la croissance des revenus. La marge nette d'intérêts a reculé pour s'établir à 2,51 % en 2009 comparativement à 2,66 % en 2008 et à 2,80 % en 2007.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 3 % en 2009, reflétant les investissements considérables effectués pour améliorer les services, notamment l'embauche de personnel supplémentaire à des postes rattachés au service à la clientèle, le déploiement de nouveaux guichets bancaires et l'introduction des cartes à puce. Par conséquent, le ratio des charges sur le revenu est demeuré stable pour s'établir à 58,4 % comparativement à 58,3 % en 2008, une amélioration continue par rapport à 2007, alors que le ratio des charges sur le revenu s'établissait à 60,0 %.

Les dotations aux pertes sur créances ont augmenté pour se chiffrer à 215 M\$ comparativement à 179 M\$ en 2008. Les pertes sur les créances sur cartes de crédit et sur les prêts aux particuliers ont connu une hausse de 42 M\$ par rapport à 2008, qui a été en partie contrebalancée par une baisse des pertes sur créances des Services aux entreprises.

Le bénéfice net de l'exercice financier 2008 était de 504 M\$, en hausse de 4 % par rapport à 483 M\$ en 2007. Les revenus ont progressé de 2 % en raison de l'augmentation du volume de prêts et des activités de change auprès des entreprises. Les charges d'exploitation ont diminué de 13 M\$ ou 1 %, alors que les dotations pour pertes sur créances avaient augmenté de 19 % en raison des conditions économiques plus difficiles.

SERVICES AUX PARTICULIERS

VUE D'ENSEMBLE

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services financiers à plus de 2,3 millions de clients particuliers au Canada, notamment des solutions liées aux transactions courantes, des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation, des cartes de crédit ainsi qu'un choix d'options liées à l'épargne et à l'investissement qui couvrent tous les besoins. Par l'entremise de ses filiales spécialisées, la Banque offre des solutions d'assurances complètes, notamment la

couverture résidentielle et automobile, l'assurance-vie et maladie et la protection de crédit relativement à ces prêts. On peut avoir accès aux produits et services de la Banque par téléphone, par Internet et dans plus de 850 guichets automatiques et près de 450 succursales.

Résultats financiers

En 2009, les Services aux particuliers ont enregistré une croissance du total de leurs revenus de 3 %, pour atteindre 1 544 M\$, comparativement à 1 502 M\$ en 2008, provenant principalement de la croissance du volume des prêts. Le volume des activités de crédit a augmenté de 8 %, comparativement à 2008, essentiellement en raison de la croissance soutenue du crédit garanti, notamment les marges de crédit hypothécaires. Une croissance significative a également été enregistrée au chapitre des prêts aux investisseurs.

La Banque a continué d'accroître la portée de ses activités d'assurances, ce qui s'est traduit par une hausse de 10 % des revenus en 2009. En dépit de la hausse de l'encours des dépôts des particuliers, les revenus liés à l'épargne et à l'investissement ainsi que les revenus de transactions ont connu une baisse de 26 % et 8 % respectivement, principalement en raison de la réduction de la marge bénéficiaire nette sur les dépôts.

Revenu total des Services aux particuliers

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

2009	1 544
2008	1 502
Variation du revenu total	3 %
Activités de crédit	18 %
Activités de transactions	(8) %
Activités d'assurances	10 %
Activités d'épargne et d'investissement	(26) %
Autres activités	7 %

Volumes de crédit aux particuliers, incluant la titrisation

Au 31 octobre 2009
(en millions de dollars)

Total du crédit aux particuliers	40 285
Variation annuelle	8 %
Crédit garanti	32 725
Variation annuelle	9 %
Prêts hypothécaires résidentiels assurés	3 %
Prêts hypothécaires résidentiels traditionnels	(9) %
Marges de crédit personnelles hypothécaires	52 %
Total crédit hypothécaire	8 %
Prêts aux investisseurs	15 %
Autres prêts aux particuliers	7 560
Variation annuelle	2 %
Créances sur cartes de crédit	1 %
Marges de crédit régulières	2 %
Prêts divers	2 %

Stratégies et réalisations

La Banque vise à stimuler la croissance des revenus des Services aux particuliers par l'augmentation de ses activités auprès de la clientèle actuelle, et en attirant de nouveaux clients. Elle compte y parvenir en mettant davantage l'accent sur un service personnalisé et des solutions et des services-conseils intégrés. La réalisation de ses objectifs est également tributaire d'une plus grande coopération entre les secteurs de l'institution, de manière que la Banque puisse offrir à chacun de ses clients un service à la hauteur de ses attentes et objectifs financiers. L'approche *un client, une banque*, lancée à la fin de 2008, répond à ces exigences, et sa mise en œuvre constitue une priorité à la Banque.

Remettre le réseau des succursales au centre de la stratégie de distribution à l'intention des particuliers

Au cours de 2009, la Banque a mis en œuvre une importante refonte de la structure organisationnelle de ses succursales au Québec, afin de transformer la façon de servir la clientèle. Ainsi, elle a augmenté le nombre de postes rattachés au service à la clientèle, proposé de nouveaux outils de vente et mis en place un programme pluriannuel de modernisation de ses succursales. Les mesures entreprises par la Banque s'appuient sur une approche entièrement axée sur les clients et, en ce sens, la nouvelle structure et les nouvelles responsabilités du réseau de succursales visent ultimement une plus grande satisfaction de la clientèle. Les mesures instaurées en 2009 situent clairement les succursales et leurs employés au cœur de la stratégie de distribution à l'intention des particuliers.

Les gestionnaires de succursales régionales ont désormais des responsabilités accrues, et toutes les succursales du Québec sont dirigées par des gestionnaires possédant une connaissance du marché local, qui sont responsables des unités de vente et de service. Une formation poussée, donnée en 2009, a mis l'accent sur le développement du *leadership* et des aptitudes en matière de *coaching* des gestionnaires de succursales.

En plus de la nomination de nouveaux gestionnaires de succursales, la Banque a créé et comblé 90 postes rattachés au service à la clientèle dans les succursales à fort potentiel, principalement des conseillers en placement. Tous les membres du personnel des succursales qui sont en contact direct avec la clientèle ont suivi un programme de formation poussée portant sur leurs nouveaux rôles et responsabilités, sur la segmentation de la clientèle, et sur les nouveaux outils et procédés de vente mis en place par la Banque afin de les aider à offrir une expérience client de qualité constante à l'échelle du réseau.

En 2009, la Banque a effectué des rénovations et des relocalisations majeures touchant 39 succursales, et elle projette d'en moderniser 126 autres au cours de 2010 et de 2011. Dans le cadre de l'amélioration de ses services, la Banque a procédé au remplacement de l'ensemble des guichets automatiques du réseau au cours de l'exercice.

■ Développement des synergies intersectorielles et programme de référencement

Les succursales constituent le principal point d'accès à la Banque et, à ce titre pour ses clients, elles jouent un rôle déterminant lorsqu'il s'agit de nouer des relations durables avec la clientèle. Voilà pourquoi la Banque a augmenté le nombre de ses conseillers en placement afin de consolider les ressources en services-conseils de ses succursales. Par ailleurs, la formation et les mesures incitatives mises de l'avant favorisent des synergies accrues, tant au sein des Services aux particuliers que dans les autres unités d'affaires et divisions de la Banque.

Durant la seconde moitié de 2009, la Banque a entrepris la mise en œuvre d'un programme de référencement qui propose des lignes directrices et des règles d'engagement claires pour favoriser le transfert des relations avec la clientèle au sein de l'institution. De plus, la Banque a harmonisé la rémunération du personnel des ventes des Services aux particuliers pour soutenir le travail d'équipe, la prestation de services de qualité et la réalisation de ses objectifs financiers et de satisfaction de la clientèle.

Ces mesures, conjuguées avec un fort *leadership* à l'échelle de la Banque, feront disparaître les limites de nature organisationnelle et permettront de réaliser pleinement l'approche *un client, une banque*.

■ Poursuivre la croissance à l'extérieur du Québec au moyen d'initiatives bien ciblées

En tant qu'institution suprarégionale, la Banque vise à soutenir la croissance de ses activités de détail à l'extérieur du Québec au moyen d'initiatives ciblées dans des régions choisies du Canada. Pour ce faire, elle peut miser sur ses assises bien établies – puissant réseau de succursales de détail, personnel des ventes itinérant qualifié, distribution ordonnée assurée par des tiers dans le cadre d'ententes de partenariat.

La mise en œuvre de l'approche *un client, une banque* dans les succursales canadiennes sera réalisée au cours de 2010, ce qui augmentera la capacité de la Banque au chapitre des ventes et des services-conseils. En outre, la Banque prendra des décisions visant à accroître l'étendue des services offerts dans des endroits choisis, où elle est déjà présente par l'intermédiaire de ses succursales et de ses bureaux de prêts commerciaux.

■ Accroître l'efficacité au moyen de mesures concrètes et de l'amélioration continue

Une gestion efficace des coûts et des améliorations continues sur le plan de la productivité sont cruciales pour la rentabilité de la Banque. Les efforts déployés en ce sens au sein de l'institution sont axés sur la réalisation d'économies d'échelle, au moyen du regroupement d'unités opérationnelles sous une même direction, de la mise sur pied de centres de services partagés ainsi que de la simplification et de la normalisation des procédés opérationnels. Par ailleurs, les services informatiques ont été centralisés et la Banque a renégocié ses contrats avec d'importants fournisseurs.

Les économies de coûts et les progrès au chapitre de l'efficacité serviront à consolider la croissance des activités et à rehausser la qualité du service. En 2009, le ratio des charges sur le revenu des Services aux particuliers est demeuré stable, en dépit d'investissements importants en matière de personnel des ventes, notamment l'embauche d'employés additionnels, le déploiement de nouveaux guichets automatiques et le lancement de la carte à puce. La Banque prévoit réaliser des progrès en 2010 en matière de simplification des procédés, ce qui allégera le fardeau administratif des employés des succursales et leur permettra de consacrer davantage de temps auprès de la clientèle.

Faits saillants

Activités de crédit

- Les volumes de crédit aux particuliers ont enregistré une augmentation de 8 %, en dépit d'une économie anémique : cette situation découle de la croissance soutenue des marges de crédit personnelles hypothécaires, particulièrement la populaire solution *Tout-En-Un Banque Nationale*.
- Les volumes de prêts à terme indirects ont augmenté, grâce à des ententes de développement des affaires conclues avec d'importants détaillants et à une offre améliorée aux concessionnaires d'automobiles. Les prêts à terme directs ont enregistré une baisse, les clients ayant opté pour les taux variables des marges de crédit personnelles.
- Les ventes de cartes de crédit MasterCard ont augmenté de 10 %, à la faveur de l'apparition de cartes de prestige distinctives et d'une campagne de marketing et de ventes doublée d'une campagne réussie de publicité à la télévision.

Activités de transactions et opérations

- Les clients de la Banque ont réalisé plus de 328 millions de transactions, dont 90 % par voie électronique incluant 8 % par Internet. Les autres transactions ont été réalisées en succursale ou par chèque.
- Selon le rapport de l'agence d'évaluation *Service Quality Measurement Group Inc.* (SQM) pour 2009, le centre de service à la clientèle TelNat de la Banque figure parmi les chefs de file mondiaux, se classant dans le premier quartile pour six des sept mesures de la performance, et dans le deuxième quartile pour la septième mesure.
- Le lancement de la carte de crédit MasterCard *Smartcard* à puce de la Banque s'est déroulé comme prévu. Cette technologie offre une protection accrue contre la falsification et l'utilisation frauduleuse, tout en offrant une flexibilité de paiement grâce à sa caractéristique unique PayPass qui permet aux clients d'effectuer, chez les marchands participants, un paiement de moins de 50 \$ sans devoir apposer leur signature ou composer leur NIP.

Activités d'assurances

- Des partenariats et des activités de référencement entre Assurances générales Banque Nationale inc., Assurance-vie Banque Nationale, compagnie d'assurance-vie et Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. ont affirmé la capacité de la Banque à fournir des solutions d'assurances intégrées à ses clients.
- La Banque a connu une année record au chapitre du nombre de nouvelles polices d'assurance automobile et d'assurance habitation; le montant des primes a également connu une augmentation de 10 %, grâce à des initiatives en matière de distribution et de marketing ainsi qu'à l'ajout de caractéristiques à valeur ajoutée telles que l'assurance liée aux frais juridiques et l'assistance routière.
- Les primes sur les produits destinés au marché de masse ont augmenté de 11 % (Assurance-vie Banque Nationale), à la faveur d'activités de marketing multicanaux et du lancement de plusieurs nouveaux produits, notamment l'assurance contre les blessures et les maladies graves.
- Les primes gérées ont augmenté de 18 % (Cabinet d'assurance Banque Nationale), ce qui témoigne du renforcement de la position de la Banque dans l'assurance collective.

Activités d'épargne et d'investissement

- Les volumes de produits gérés ont augmenté de 11 % grâce à la croissance des marchés financiers au cours de l'exercice.
- Les volumes de dépôts ont augmenté de 5 % dans un climat de concurrence.
- Les initiatives au chapitre du marketing et des ventes visant à encourager l'ouverture de comptes d'épargne libre d'impôt (CÉLI) ont satisfait aux objectifs de la Banque.

Priorités et perspectives pour 2010

L'élaboration du nouveau modèle de distribution de services aux particuliers de la Banque à l'échelle du réseau des succursales au Québec est achevée, et l'année 2010 marquera le début de sa mise en service. Grâce à un nombre accru d'employés dans des postes rattachés au service à la clientèle, et au lancement progressif de nouveaux outils de vente, la Banque est maintenant en mesure d'offrir un service de meilleure qualité à ses clients et de tisser avec eux des liens plus serrés. Les Services aux particuliers collaboreront étroitement avec les autres secteurs de la Banque afin d'offrir des solutions et des services-conseils intégrés, de manière à ce que les clients continuent de bénéficier des services bancaires courants qui leur conviennent.

La Banque a une solide image de marque auprès des particuliers et elle croit que son approche *un client, une banque* lui procurera un avantage concurrentiel dans le contexte de croissance économique au ralenti qui caractérisera les années à venir.

SERVICES AUX ENTREPRISES

VUE D'ENSEMBLE

Les Services aux entreprises répondent aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des grandes sociétés partout au Canada. La Banque offre une gamme complète de services, incluant des solutions en matière de crédit, de dépôt et d'investissement, des services de commerce mondial comme le financement des transactions commerciales, des services d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances, de transactions électroniques et des services complémentaires. De toutes

les banques canadiennes, la Banque Nationale est celle qui détient la plus grande part de marché au Québec en termes de crédit aux entreprises et elle est un prêteur reconnu dans certains secteurs d'activité situés à l'extérieur du Québec. Tout en offrant des solutions financières et transactionnelles aux entreprises, la Banque est proactive lorsque vient le temps de répondre aux besoins financiers personnels des entrepreneurs et des propriétaires ou gestionnaires d'entreprises.

Résultats financiers

Les Services aux entreprises ont enregistré des revenus de 750 M\$ en 2009, en hausse de 3 % s'établissant à 730 M\$ en 2008. Des volumes de crédit plus élevés combinés à des marges améliorées se sont traduits par une augmentation de 16 % des revenus tirés des activités de crédit. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une baisse des revenus tirés des activités de dépôt, imputable au recul des marges nettes d'intérêts. Les revenus tirés d'autres activités, qui comprennent les services internationaux comme les revenus de change, ont augmenté de 4 %. Le revenu de change est en baisse en raison de la volatilité moins grande du cours du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Cette diminution a été plus que compensée par les revenus de nouveaux services et par la hausse du revenu net d'intérêts sur le capital économique.

Revenu total des Services aux entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	Variation %
Petites entreprises et PME	40	42	(5)
Commercial	335	282	19
Activités de crédit	375	324	16
Activités de dépôt	202	239	(15)
Autres activités	173	167	4
Total	750	730	3

Stratégies et réalisations

L'objectif de la Banque est d'augmenter ses revenus et d'accroître sa part de marché dans les services aux entreprises en augmentant sa pénétration dans les activités autres que de crédit, tout en continuant à faire progresser son volume de prêts. Dans le cadre de son approche *un client, une banque*, la Banque utilise son vaste réseau de services de détail pour améliorer le service qu'elle offre aux petites entreprises et à la clientèle des PME, tout en prenant des mesures ciblées pour renforcer les relations avec des clients commerciaux de plus grande taille. La Banque favorise également de plus grandes synergies entre les secteurs des Services aux entreprises, des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine de manière à saisir toutes les occasions intéressantes qui se présentent sur le marché au Québec et dans certaines régions et certains secteurs d'activité au Canada.

Améliorer le service aux petites entreprises et PME

La nouvelle stratégie de distribution de la Banque à l'égard des petites entreprises et PME a été entièrement déployée au Québec en 2009, faisant de ses succursales de détail les principaux points de contact pour ces segments de clientèle.

Près de 875 conseillers en services bancaires aux particuliers dans tout le réseau ont reçu une formation pour répondre aux besoins des petites entreprises et de leurs propriétaires, et chaque succursale dispose maintenant d'au moins une personne en mesure de répondre à ces besoins. Un nouvel ensemble de services destiné à ces clients a également été conçu.

Pour les PME, la Banque a embauché 32 nouveaux gestionnaires, portant à 68 le nombre de gestionnaires qui se consacrent aux PME dans les succursales. Ces gestionnaires offrent maintenant des services aux clients dans 20 % des succursales de la Banque au Québec. Des professionnels chevronnés du commerce mondial, des opérations de change et de la gestion de la liquidité ont été embauchés pour répondre aux besoins particuliers des PME. Au total, ce sont donc environ 40 nouveaux postes qui ont été créés pour servir la vaste clientèle toujours grandissante des PME.

Développer les relations existantes et attirer de nouveaux clients commerciaux

Une des priorités de la Banque est de développer ses relations avec ses clients commerciaux actuels en leur offrant d'autres produits et services ainsi que des solutions intégrées. Conformément à son nouveau modèle de distribution, la Banque a augmenté le nombre de postes rattachés au service à la clientèle, tout en continuant à bâtir une culture proactive axée sur la vente et les services-conseils à l'ensemble des services offerts aux entreprises.

En 2009, plus de 40 postes de spécialistes en solutions de financement, en commerce international et en gestion de la liquidité ont été créés pour offrir davantage de produits et de solutions aux clients commerciaux. La Banque a également affecté 28 planificateurs financiers à ses équipes des Services aux entreprises pour offrir des services personnalisés qui répondront aux besoins individuels des propriétaires ou gestionnaires d'entreprises.

De nouveaux outils et processus ont été mis au point pour aider les gestionnaires de comptes commerciaux dans leurs efforts de vente. Par exemple, un nouvel outil qui suit le déroulement des activités a été conçu pour aider à repérer les occasions de vente et à gérer les ventes. La Banque adopte des mesures de réduction du fardeau administratif afin que les gestionnaires de compte puissent passer plus de temps avec les clients, et améliorer par le fait même le processus d'octroi de crédit.

■ Travailler étroitement avec les autres divisions de la Banque pour tirer parti des occasions qui se présentent

La nouvelle stratégie de distribution de la Banque met en lumière l'importance d'une plus grande collaboration entre les trois grands secteurs d'activité. Les Services aux entreprises travaillent en étroite collaboration avec les Marchés financiers pour offrir des services en matière de fusion et d'acquisition et d'autres services-conseils liés aux marchés des capitaux à des clients de plus grande taille.

Grâce à ses excellentes relations avec les entrepreneurs québécois, la Banque est bien positionnée pour tirer parti de la vague de transferts de propriété prévue au cours des années à venir. La coopération active des Services aux particuliers, Services aux entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers permettra à la Banque d'augmenter sa part du marché des services-conseils et des solutions de prêt et d'investissement qui découleront de ces transactions.

■ Poursuivre la croissance à l'extérieur du Québec

À l'extérieur du Québec, la Banque vise à étendre la portée de son offre dans les marchés où elle est déjà présente, en y affectant des experts en produits spécialisés, et à accroître sa présence dans des secteurs d'activité où son expertise est reconnue.

En 2010, les initiatives de croissance de la Banque à l'extérieur du Québec seront soutenues par la mise en œuvre de l'approche *un client, une banque*, par une intégration plus complète des Services aux entreprises avec le réseau des succursales de la Banque et par une plus grande collaboration avec le secteur des Marchés financiers.

Faits saillants

Activités de crédit

- La demande soutenue de crédit a entraîné une hausse de 8 % du volume des prêts et acceptations bancaires.
- Amélioration des marges sur prêts suite à la révision de la tarification de certains produits.
- Plus de 218 M\$ au titre des nouveaux prêts ont été générés par des transferts d'entreprises.

Activités de dépôt

- Les volumes de dépôts ont augmenté de 7 %, malgré un contexte de forte compétition et de taux d'intérêt peu favorables.

Autres activités

- Les revenus tirés des services internationaux sont demeurés stables malgré une diminution des marges sur le commerce des devises.
- Les taux d'intérêt ont contribué à une hausse notable des revenus tirés des solutions de gestion du risque.

Priorités et perspectives pour 2010

La force du dollar canadien et la récession ont pesé lourdement sur plusieurs entreprises. Tout en continuant à soutenir sa clientèle d'entreprises, la Banque demeure vigilante afin de protéger la qualité de son portefeuille de prêts.

Les mesures appliquées en 2009 ont affermi la capacité de la Banque à servir les petites entreprises, les PME et les clients commerciaux. Pour les petites entreprises et les PME, la Banque mettra l'accent principalement sur les services bancaires regroupés ainsi que sur les solutions en matière de transactions et de financement. Pour les clients commerciaux, la Banque s'appuiera sur les succès obtenus jusqu'à présent en solutions de gestion du risque pour développer ses relations au moyen d'une gamme complète de services. La Banque continuera de créer une culture axée sur la vente et les services-conseils, afin que les propriétaires et les gestionnaires puissent avoir accès à ses solutions intégrées pour leur entreprise ou leurs besoins personnels.

GESTION DE PATRIMOINE

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur de Gestion de patrimoine répond aux besoins en matière d'investissement et d'épargne d'un large éventail de clients à qui il offre en outre toute une gamme de services complémentaires. Les solutions, produits et services spécialisés en matière d'investissement sont offerts directement aux clients ou par l'entremise de filiales et d'unités d'affaires spécialisées, de partenaires internes, et de tiers dans le cadre d'offres de produits intégrés.

- Financière Banque Nationale (FBN) est le premier courtier de plein exercice au Québec, et parmi les premiers au Canada; il compte plus de 800 conseillers en placement répartis dans plus de 90 points de services au pays.
- Courtage direct Banque Nationale inc.(CDBN) est l'un des plus grands courtiers à escompte au Canada et occupe une position de premier plan au Québec.
- Placements Banque Nationale inc.(PBN) assure la gestion et la promotion de la vaste gamme des fonds communs de placement de la Banque.
- Gestion de portefeuille Natcan inc.(Natcan) offre toute une gamme de services de gestion de portefeuille pour la Banque et les investisseurs institutionnels.
- Trust Banque Nationale Inc.(TBN) offre un service de gestion discrétionnaire d'actifs, des services d'administration de fonds communs de placement ainsi que des services de garde de valeurs mobilières aux investisseurs institutionnels. TBN occupe une position dominante en gestion privée de placement.
- La Banque consolide sa présence sur le marché canadien par l'intermédiaire de la Distribution aux conseillers, qui offre des solutions et des produits d'investissement à plus de 15 000 conseillers en placement indépendants partout au Canada, et par son Réseau des correspondants (NBCN inc.), qui est le principal fournisseur de services de compensation et de courtage au Canada, et qui répond aux besoins de plus de 100 sociétés de gestion de placements.

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	Variation %	Variation %
				2009-2008	2008-2007
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	124	137	117	(9)	17
Revenus tirés des services tarifés	358	407	410	(12)	(1)
Revenus tirés des transactions et autres revenus	275	290	341	(5)	(15)
Revenu total	757	834	868	(9)	(4)
Charges d'exploitation	588	601	626	(2)	(4)
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	169	233	242	(27)	(4)
Charge d'impôts	51	77	77	(34)	–
Participations sans contrôle	3	3	5	–	(40)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	115	153	160	(25)	(4)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	–	–	(11)	–	–
Bénéfice net	115	153	149	(25)	3
Actif moyen	674	693	662	(3)	5
Actif pondéré en fonction du risque	6 532	4 451	3 782	47	18
Dépôts moyens	11 565	9 012	7 554	28	19
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	77,7 %	72,1 %	72,1 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

Actifs sous gestion ou sous administration et revenus – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	Actifs sous gestion ou sous administration			Revenus		
	2009	2008	Variation %	2009	2008	Variation %
Services aux particuliers - FBN	49 967	44 389	13	386	411	(6)
NBCN inc. (Réseau des correspondants)	33 522	51 775	(35)	86	94	(9)
Gestion de placement Innocap inc.	1 976	2 679	(26)	17	22	(23)
Courtage direct Banque Nationale	11 626	10 175	14	55	54	2
Courtage en valeurs mobilières	97 091	109 018	(11)	544	581	(6)
Placements Banque Nationale	11 864	10 750	10	159	181	(12)
Gestion de portefeuille Natcan	24 391	21 239	15	50	69	(28)
Trust Banque Nationale	59 205	59 377	–	84	98	(14)
Autres	–	–	–	3	3	–
Sous-total	192 551	200 384	(4)	840	932	(10)
Éliminations intersociétés				(83)	(98)	
Total Gestion de patrimoine	192 551	200 384	(4)	757	834	(9)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur de Gestion de patrimoine a affiché une baisse en 2009 pour s'établir à 115 M\$ comparativement à 153 M\$ en 2008. Ce recul est principalement imputable à la diminution des revenus, en raison du contexte économique et de l'environnement des taux d'intérêt faibles.

Le revenu total a diminué de 9 % pour s'établir à 757 M\$, comparativement à 834 M\$ en 2008, en raison d'une diminution des actifs sous gestion et sous administration, d'une baisse du volume des transactions et d'une marge plus étroite sur les dépôts. Les actifs des particuliers sous gestion et sous administration ont diminué de 4 % pour s'établir à 192,6 G\$, en raison notamment d'une diminution des actifs détenus pour le compte des sociétés membres du Réseau des correspondants de la Banque.

Les charges d'exploitation ont diminué de 13 M\$ pour s'établir à 588 M\$, principalement en raison d'une diminution de la rémunération variable. Le ratio des charges sur le revenu est de 77,7 % comparativement à 72,1 % en 2008, ce qui reflète la baisse des revenus.

Pour l'exercice financier 2008, le bénéfice net, excluant les éléments particuliers du secteur de Gestion de patrimoine de 153 M\$, était en baisse de 7 M\$ ou 4 % par rapport à 2007, en raison de la baisse de 15 % des revenus tirés des transactions qui avait été partiellement compensée par l'augmentation du revenu net d'intérêt.

Stratégies et réalisations

Le secteur de Gestion de patrimoine, présent au Québec et ailleurs au Canada, prévoit de bonnes occasions suscitées par le vieillissement de la population et les besoins en matière de conseils financiers et d'investissement qui en découleront, ainsi que par le nombre et la valeur des transferts de propriété dans les secteurs commerciaux et d'entreprises, qui devraient atteindre un sommet inégalé au cours des prochaines années. La Banque a pour objectif de se faire connaître davantage en tant que groupe financier intégré, de se voir confier une plus grande part des affaires de ses clients actuels, d'accélérer sa pénétration au Québec et de donner plus d'élan à sa croissance en dehors de la province.

■ Ajuster la distribution avec les segments de la clientèle en vue d'améliorer le service, d'accroître les références et d'optimiser l'expérience client

D'importants progrès ont été réalisés en 2009 pour affiner les services de gestion de patrimoine de la Banque et accorder la distribution interne avec l'approche *un client, une banque* qui cherche à assurer que les clients reçoivent le niveau de service qui répond à leurs besoins et à leurs attentes, quel que soit leur point d'entrée à la Banque.

Dans cette optique, une grande réalisation a été le lancement de Banque Nationale Gestion privée 1859, qui regroupe l'expertise de toutes les filiales de Gestion de patrimoine et des Services aux particuliers et qui vise à fournir des solutions clés en main complètes aux clients fortunés, ce qui comprend des services d'investissement, des services bancaires aux particuliers, des services d'assurance, des services de planification fiscale et successorale, des services fiduciaires et des services de conciergerie. Cette initiative centrée sur le client a été bien reçue et la nouvelle unité d'affaires travaille en étroite collaboration avec d'autres divisions de la Banque afin de garantir une transition harmonieuse des relations avec la clientèle et d'obtenir de nouveaux mandats.

Des lignes directrices précises ont été établies, en fonction de la segmentation de la clientèle, pour promouvoir les références à l'ensemble de la Banque de manière à s'assurer que tous les clients auront la possibilité de choisir le niveau de services et de conseils répondant le mieux à leur situation propre. Pour le segment de la clientèle bien nantie, les conseillers en placement ont été jumelés à des planificateurs financiers pour offrir à la clientèle bancaire une gamme de services complets et intégrés. La Banque a également réorienté les responsabilités des planificateurs financiers en succursale dans sa stratégie de gestion de patrimoine, ainsi que le rôle important qu'ils joueront pour repérer les clients à diriger vers les conseillers en placement et à Banque Nationale Gestion privée 1859.

Une priorité consiste à accroître de manière soutenue le nombre de conseillers en placement et à leur offrir tout le soutien et la formation nécessaires.

■ Offrir un portefeuille de solutions et de produits d'investissement de haut niveau destiné au marché des services de détail

L'élaboration de produits représente l'une des forces bien établies de la Banque. Pour atteindre ses objectifs de croissance, la Banque se concentre de plus en plus sur le développement de solutions d'investissement intégrées.

En 2009, la création des produits de détail a été placée sous une même direction, regroupant les fonds communs de placement, les caisses communes, les solutions gérées, les comptes gérés séparément et les produits structurés. Cette nouvelle structure favorise l'esprit d'équipe, le foisonnement d'idées et l'efficacité.

Une importante réalisation a été la rationalisation et la simplification du portefeuille de produits et de solutions d'investissement de la Banque, caractérisées par des fusions de fonds communs de placement, des modifications à l'égard des objectifs d'investissement et des changements de noms de fonds. Le résultat final est une gamme de services mieux harmonisée avec les segments de clientèle de la Banque, des frais moins élevés pour certains fonds et une gamme de services intégrés plus attrayants tant pour les conseillers des différents réseaux de la Banque que pour les conseillers indépendants qui distribuent les produits de la Banque.

Les solutions d'investissement de la Banque sont soutenues par la bonne performance de Natcan, qui est responsable de la gestion d'environ 85 % des actifs du portefeuille de la Banque, le reste étant géré par d'autres sociétés réputées. Natcan a continué de dépasser la majorité de ses objectifs de rendement pour la plupart des fonds qui lui sont confiés. Ainsi, 75 % des solutions de portefeuille de fonds mutuels exclusifs à la Banque ont été classées dans le premier ou le deuxième quartile de rendement sur une base d'un an, trois et cinq ans au 31 octobre 2009.

Les portefeuilles Méritage, distribués par des conseillers indépendants, ont célébré leur troisième anniversaire en affichant un excellent rendement à la fin de l'exercice 2009. Sur une période de deux ans, 99 % des actifs des portefeuilles Méritage se sont classés dans les premier et deuxième quartiles.

■ Créer une image de marque cohérente pour les clients et accroître la reconnaissance de notre marque

En adoptant une approche davantage centrée sur le client, la Banque crée une expérience client distinctive pour l'ensemble de ses activités de Gestion de patrimoine. Par l'harmonisation de la distribution interne ainsi que par l'attention particulière apportée aux solutions de gestion de placement et à la formation, la Banque souhaite créer une image de marque cohérente afin de devenir la référence en termes d'expérience client sur le marché de la gestion de patrimoine au Québec et un acteur d'envergure au Canada.

La Banque adoptera une stratégie de marketing et de marque plus dynamique afin d'accroître sa visibilité en tant que groupe financier intégré. En 2009, le secteur de Gestion de patrimoine a mené une campagne diversifiée à l'échelle de la Banque en vue de la positionner comme chef de file dans le marché de la planification de la retraite au Québec. Cette campagne comportait de la publicité à la télévision et de la publicité imprimée, le lancement de l'outil Indice retraite Banque Nationale, la publication d'un guide détaillé et de quatre brochures portant sur la retraite, ainsi que de nombreux événements dans les succursales du réseau. La Banque prévoit poursuivre cette stratégie en 2010 et déployer des efforts accrus sur la marque.

La stratégie de marque de la Banque dans le marché de la gestion de patrimoine mettra bien en vue l'appellation Banque Nationale Groupe financier dans toutes les communications, tout en continuant d'exploiter des marques complémentaires comme Natcan, Innocap, Altamira, fonds Oméga et portefeuilles Méritage. Ces marques sont très bien connues au Québec ainsi qu'au sein des réseaux de conseillers indépendants de la Banque partout au Canada.

■ Augmenter les revenus à l'extérieur du Québec en tirant profit de la distribution effectuée par des tiers

Le secteur de Gestion de patrimoine a tous les atouts nécessaires pour augmenter les revenus provenant des activités menées à l'extérieur du Québec. Une des composantes clés de sa stratégie de croissance consiste à tirer profit des partenariats et des réseaux développés partout au Canada au fil des ans. Ces relations, qui sont devenues une source de revenus de plus en plus importante pour la Banque, étaient auparavant gérées par différents groupes.

En 2009, la Banque a créé une unité d'affaires unique appelée Solutions d'affaires aux tiers pour mettre sur le marché des solutions et des produits d'investissement à l'intention de l'importante clientèle de la gestion de patrimoine, et pour étendre la présence de la Banque dans les activités de gros à l'extérieur du Québec.

Dans le cadre de ses partenariats, la Banque a signé des ententes avec de grandes institutions financières non bancaires pour la distribution par leurs conseillers de solutions de crédit et d'investissement intégrées, portant la marque de la Banque ou leur propre marque. Une nouvelle entente a été signée avec Financière Sun Life à la fin de l'exercice 2009 et la distribution devrait commencer au cours des prochains mois.

La Banque a tissé des relations avec près de 15 000 conseillers indépendants qui distribuent une vaste gamme de ses solutions bancaires et d'investissement de marques diverses. Par l'intermédiaire du Réseau des correspondants, elle fournit des services de compensation et de courtage au tiers des membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). En servant ces membres au moyen d'une approche intégrée et d'un seul point de contact, Solutions d'affaires aux tiers pourra ainsi augmenter son volume d'affaires et repérer les possibilités de ventes croisées.

Faits saillants

- La signature de nouvelles ententes dans le secteur des partenariats a procuré à la Banque un accès à 7 000 nouveaux représentants des ventes à l'échelle du Canada pour ses solutions de crédit et d'investissement.
- La filiale de services de courtage de plein exercice de la Banque a mis sur pied une nouvelle structure de gestion régionale pour les ventes au détail; cette structure devrait engendrer de plus grandes synergies avec le réseau des Services aux particuliers.
- Courtage direct Banque Nationale a accru de 25 % son volume de transactions de nouveaux comptes. L'unité a continué de faire de l'éducation des investisseurs la composante clé de sa stratégie de développement des affaires; elle a organisé, entre autres, des séminaires en ligne portant sur l'investissement qui ont attiré des milliers de participants.
- La Banque a regroupé ses fonds communs de placement en quatre familles, soit les fonds Banque Nationale, les fonds Altamira, les fonds Oméga et les portefeuilles Méritage. Elle a ainsi réduit les frais de gestion et a procédé à la fusion de 29 fonds comportant des objectifs d'investissement similaires dans le cadre de ce qui s'est avéré une opération de rationalisation de grande envergure.
- Huit des fonds communs de placement de la Banque ont reçu le *Canadian Lipper Fund Awards* pour les meilleurs rendements ajustés en fonction du risque dans leur catégorie. Sept de ces fonds sont gérés par Natcan.
- Cinq des fonds communs de placement de la Banque ont été choisis parmi les 50 meilleurs fonds offerts au Québec, dans un classement compilé par M. Michel Marcoux, un chroniqueur qui compte plusieurs années d'expérience dans le domaine. Ce classement a été publié dans le numéro de septembre 2009 du magazine *Les Affaires Plus*. Trois de ces fonds sont gérés par Natcan.

Priorités et perspectives pour 2010

Après un exercice marqué par une importante refonte interne et par une conjoncture difficile, le secteur de Gestion de patrimoine vise un renouveau de la croissance de ses revenus et de ses actifs en 2010. Pour ce faire, il tâchera plus particulièrement d'attirer de nouveaux clients tout en continuant de tirer parti des relations existantes. La Banque prévoit profiter de l'intégration des diverses équipes de développement des affaires en un seul groupe unifié en 2009, d'une gamme de solutions de gestion d'investissement intégrées et d'activités de marketing et de ventes rehaussées.

MARCHÉS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur des Marchés financiers offre à une clientèle de sociétés, du secteur public ou institutionnel, des services bancaires et des services de banque d'affaires, tout en permettant à ses clients d'accéder aux marchés des capitaux canadiens par l'intermédiaire de ses lignes d'affaires portant sur les titres à revenu fixe, les titres de participation et les produits dérivés.

Le secteur des Marchés financiers, partie intégrante de la principale banque d'affaires au Québec, laquelle est par ailleurs présente partout au Canada, offre une gamme diversifiée de solutions financières allant du crédit bancaire aux titres de dette et de participation. Il fournit des services-conseils complets en matière de regroupements d'entreprises et de financement, ainsi que des produits de gestion du risque fondés sur ses activités dérivées en matière de taux d'intérêt, d'actions, de devises et de marchandises.

Au chapitre des titres à revenu fixe et des titres de participation, la Banque est un acteur d'envergure au Canada, où elle offre des services de montage, de prise ferme, de distribution, de recherche de premier plan ainsi que de liquidités grâce à ses activités sur les marchés secondaires. Par l'intermédiaire de bureaux situés à l'étranger, elle vend également des titres de créance et des titres de participation canadiens aux investisseurs institutionnels aux États-Unis, au Royaume-Uni et sur le territoire continental européen. Le secteur des Marchés financiers exerce aussi des activités de négociation pour son compte et des activités d'investissement de capital.

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	Variation %	Variation %
				2009-2008	2008-2007
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾					
Revenu net d'intérêts	790	708	(26)		
Revenus autres que d'intérêts	639	196	1 274		
Participations sans contrôle	2	197	(46)		
Revenu total	1 431	1 101	1 202	30	(8)
Charges d'exploitation	681	634	692	7	(8)
Contribution	750	467	510	61	(8)
Dotations aux pertes sur créances	26	2	–	–	–
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	724	465	510	56	(9)
Charge d'impôts	220	134	159	64	(16)
Participations sans contrôle	1	1	(1)	–	–
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	503	330	352	52	(6)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	–	57	(17)	(100)	–
Bénéfice net	503	387	335	30	16
Actif moyen	97 805	87 196	88 854	12	(2)
Actif pondéré en fonction du risque	23 886	24 485	20 802	(2)	18
Dépôts moyens	32 720	32 833	34 447	–	(5)
Prêts et acceptations moyens (financement des sociétés seulement)	7 072	6 247	5 562	13	12
Prêts douteux nets	72	35	21	106	67
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations moyens	1,0 %	0,6 %	0,4 %		
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	47,6 %	57,6 %	57,6 %		

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.
(2) L'ajustement représente principalement les gains ou pertes attribuables aux tiers.

Résultats financiers

Le bénéfice net du secteur des Marchés financiers a augmenté de 30 % en 2009 pour s'établir à 503 M\$ comparativement à 387 M\$ en 2008. Le revenu total s'est accru de 58 % pour se chiffrer à 1 429 M\$ contre 904 M\$ en 2008. Compte tenu des participations sans contrôle ayant trait aux activités de négociation, le revenu a totalisé 1 431 M\$ comparativement à 1 101 M\$ en 2008.

Les activités de négociation pour le compte des clients ont constitué l'élément moteur de la croissance des revenus. Les revenus des services bancaires se sont également accrus, traduisant une plus forte demande de crédit bancaire, et les commissions des marchés financiers ont enregistré une légère hausse par rapport à 2008. Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont atteint 93 M\$ en 2009 alors que des pertes de valeur de 24 M\$ avaient été encourues en 2008 en raison de la conjoncture défavorable sur les marchés financiers. Ces augmentations ont été atténuées par la réduction des revenus tirés d'autres activités, qui s'explique notamment par le gain enregistré en 2008 à la vente d'une participation dans Asset Management Finance Corporation.

Les charges d'exploitation s'établissent à 681 M\$ comparativement à 634 M\$ en 2008, soit une hausse de 7 % principalement attribuable à une rémunération variable plus élevée découlant du solide rendement financier obtenu au cours de l'exercice. Le ratio des charges sur le revenu est de 47,6 % comparativement à 57,6 % en 2008. Le secteur des Marchés financiers a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 26 M\$, contre 2 M\$ en 2008, ce qui reflète la faiblesse de la conjoncture économique.

L'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, a augmenté pour atteindre 97,8 G\$ comparativement à 87,2 G\$ en 2008. Le crédit aux grandes entreprises a augmenté pour s'établir à 7,1 G\$, contre 6,2 G\$ en 2008. Ceci explique la hausse de 28 % des revenus des services bancaires.

Le bénéfice net avant éléments particuliers de 2008 était de 330 M\$ comparativement à 352 M\$ en 2007. Le recul de 6 % est essentiellement attribuable aux baisses des revenus de négociation et des commissions des marchés financiers en raison de la conjoncture des marchés qui prévalait lors de l'exercice précédent.

Revenus par type – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	Variation %
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
<i>Ajustés pour les participations sans contrôle</i>			
Revenus des activités de négociation			
Titres de participation	206	148	39
Revenus fixes	387	91	325
Marchandises et devises	91	114	(20)
	684	353	94
Commissions des marchés financiers	227	223	2
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (montant net)	93	(24)	
Services bancaires	239	186	28
Autres	188	363	(48)
Total	1 431	1 101	30

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

Stratégies et réalisations

En 2009, le secteur des Marchés financiers a marqué la deuxième année de son plan stratégique quinquennal avec des résultats dépassant les objectifs établis. Au cours de cette période, les activités ont été organisées en fonction des besoins des clients, et l'accent a été mis davantage sur le partage d'information et la collaboration interne pour l'ensemble des secteurs d'activité des Marchés financiers et des autres divisions de la Banque, ce qui est conforme à l'approche *un client, une banque* de la Banque.

Au cours de l'exercice, le secteur des Marchés financiers a accompli des progrès considérables à l'égard des priorités au cœur de la stratégie de l'équipe.

Concentrer l'attention sur les entreprises canadiennes du marché intermédiaire

La Banque cherche à approfondir ses relations avec les entreprises canadiennes du marché intermédiaire, et à générer une croissance des revenus en exploitant ce qui la distingue des autres banques d'affaires et maisons de courtage appartenant à des institutions financières. Grâce à son aptitude à faire face à diverses situations et à trouver des solutions, la Banque est reconnue par sa capacité de fournir un service personnalisé à chaque client tout en offrant une gamme de solutions qui affichent déjà un solide bilan. Sa stratégie vise à profiter de l'avantage concurrentiel qui en découle pour accroître sa part du marché intermédiaire canadien en offrant plus de services et en développant de nouvelles relations avec des sociétés émergentes.

L'harmonisation de l'organisation avec les besoins des clients permet à la Banque de déployer de façon coordonnée les ressources provenant des services de financement des sociétés, des ventes, de la négociation et de la recherche vers ses secteurs cibles. Elle étend sa gamme de services et devient plus concurrentielle en offrant aux clients des services-conseils, des solutions intégrées permettant d'accéder aux marchés des capitaux et des solutions complètes en matière de gestion du risque.

Dans le secteur des petites sociétés énergétiques, où la Banque s'est taillé une place de choix comme prêteur, elle a affirmé sa présence comme banque d'affaires en embauchant des professionnels chevronnés du marché boursier et en alignant ses activités de services-conseils, de services de vente, de négociation et de recherche pour répondre aux besoins des sociétés. La Banque a également élargi sa gamme de produits et services et mis sur pied pour ce faire une équipe affectée aux produits dérivés sur marchandises basée à Calgary pour offrir des outils de couverture des cours des marchandises à ses clients.

En portant une plus grande attention aux entreprises du marché intermédiaire, la Banque a obtenu d'excellents résultats avec ses clients actuels et elle a réussi à se faire mieux connaître dans ses secteurs cibles. L'ampleur de son succès deviendra mesurable au cours des prochaines années, lorsque l'économie se stabilisera et que la conjoncture dans les marchés des capitaux s'améliorera.

■ Déployer des produits de gestion du risque à l'intention des grandes entreprises et de la clientèle commerciale

La Banque prévoit des occasions de croissance des revenus à l'égard des produits de gestion du risque pour les grandes entreprises et la clientèle commerciale. Sa stratégie consiste à travailler en étroite collaboration avec les entreprises afin de déterminer leurs besoins, et à mettre au point des produits dans toutes les catégories d'actif pour les aider à gérer les risques. Dans le cadre de son approche, les produits de gestion du risque sont intégrés dans les offres de services-conseils et de financement. La Banque a aussi élargi la gamme des produits de gestion du risque conçus pour sa clientèle commerciale et des PME, offerts par l'intermédiaire de son réseau de services-conseils. Cette gamme étoffée prend appui sur les relations existantes de la Banque et sur sa forte position, acquise au fil du temps, à titre de fournisseur de services de commerce international pour cette clientèle, principalement de produits de change.

Le nombre de grandes entreprises et de clients commerciaux qui utilisent effectivement les produits de gestion du risque lié aux taux d'intérêt, à l'énergie et au change s'est accru considérablement en 2009.

■ Devenir le chef de file canadien en matière de produits structurés

La Banque s'appuie sur sa forte position dans le marché des produits structurés destinés aux investisseurs individuels et institutionnels, pour conserver son *leadership* dans le marché canadien. Pour ce faire, les ressources sont consacrées à l'élaboration de produits qui répondent aux besoins particuliers des clients et qui génèrent de la liquidité sur le marché secondaire par la mise en œuvre et l'entretien de systèmes de négociation à la fine pointe de la technologie.

Faits saillants

La vigueur du marché des titres à revenu fixe a donné lieu à un certain nombre de réalisations importantes dans ce secteur.

- La Banque a dirigé 19 émissions pour des emprunteurs du secteur public du Québec, notamment le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et Financement Québec, qui ont permis de réunir un total de 9,2 G\$.
- Pour la province de la Colombie-Britannique, la Banque a agi à titre de seul syndicaire chef de file pour une émission de 800 M\$, la toute première émission consortiale à laquelle la Banque prenait part à ce titre à l'extérieur du Québec. Elle a également agi à titre de cosyndicaire chef de file dans le cadre d'une émission en deux tranches de 1,0 G\$ pour la province de l'Ontario, la toute première convention de prise ferme provinciale en milliards de dollars au Canada. La position de tête qu'occupe la Banque en matière d'émissions d'obligations municipales s'est maintenue, notamment grâce aux trois émissions menées pour la ville de Montréal et qui ont totalisé 670 M\$, et à l'émission où la Banque agissait pour la toute première fois à titre de seul syndicaire chef de file, menée pour le compte de la *Municipal Finance Authority* de la Colombie-Britannique et dont le montant était de 290 M\$.

- Pour les grandes entreprises, la Banque a agi à titre de cosyndicaire chef de file dans le cadre d'un placement de billets de 1,0 G\$ pour la Fiducie de capital Financière Manuvie II, qui était qualifié en tant que fonds propres de catégorie 1 à des fins de réglementation. Elle a été cosyndicaire chef de file pour deux émissions de *Hydro One Inc.* totalisant 600 M\$. Pour Bombardier inc., la Banque était l'unique monteur et placeur pour compte d'une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$US, le premier financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D au Canada en fonction des prix des swaps sur défaillance de crédit. Elle a également agi à titre de cosyndicaire pour l'émission de billets à moyen terme totalisant 350 M\$ de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite, pour l'émission totalisant 275 M\$ d'*Ontario Air Ambulance Service* et pour l'émission de 200 M\$ d'*AltaGas Income Trust*.

Dans le marché des capitaux, la Banque a mené plusieurs autres émissions au cours de l'exercice, dont les plus importantes sont l'émission de débetures convertibles d'un montant de 115 M\$ pour le Fonds de placement immobilier Cominar ainsi que le mandat à titre de cosyndicaire sur le marché secondaire pour un montant de 185 M\$ des parts de *Cineplex Galaxy Income Fund* détenues par *Onex Corporation*.

Priorités et perspectives pour 2010

Le plan stratégique du secteur des Marchés financiers s'appuie sur ses points forts et renforce la diversification de ses activités. Les grandes priorités pour 2010 sont de poursuivre le processus d'harmonisation interne des ressources avec les critères des clients, et d'optimiser le travail d'équipe et la collaboration avec les autres divisions de la Banque.

La reprise graduelle de l'économie et la remontée de la confiance des investisseurs observées au cours du deuxième semestre de 2009 devraient ouvrir la voie à un regain de l'activité sur les marchés financiers en 2010. La Banque prévoit que si les liquidités continuent de s'améliorer, il y aura également un plus grand nombre d'occasions de services-conseils en fusions et acquisitions et en financement par actions auprès des émetteurs existants et des nouveaux émetteurs, après deux ans de réduction.

La Banque, grâce à ses activités portant sur les titres à revenu fixe, est bien positionnée pour répondre aux besoins de financement croissants du secteur gouvernemental. La Banque a aussi étendu sa gamme de services à ce secteur en mettant sur pied une équipe spécialisée qui travaillera précisément sur le financement d'infrastructures, en prévision des principaux projets gouvernementaux qui devraient voir le jour au cours des prochaines années.

Le secteur des Marchés financiers obtient régulièrement un rendement supérieur ajusté en fonction des risques grâce à la diversification de ses activités, à sa gestion rigoureuse du risque et à ses contrôles efficaces. Ces principes constituent la base de sa stratégie à long terme, qui repose sur l'exploitation de ses forces et de ses relations actuelles en consacrant tous ses efforts à la satisfaction des besoins de la clientèle.

Résultats par secteur d'activité – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007
Excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(402)	(320)	(323)
Revenus autres que d'intérêts	231	95	28
Revenu total	(171)	(225)	(295)
Charges d'exploitation	55	22	23
Dotations aux pertes sur créances	(62)	(64)	(48)
Perte avant impôts et participations sans contrôle	(164)	(183)	(270)
Économie d'impôts	(159)	(191)	(226)
Participations sans contrôle	56	48	18
Perte nette excluant les éléments particuliers	(61)	(40)	(62)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(207)	(228)	(364)
Perte nette	(268)	(268)	(426)
Actif moyen	(13 770)	(11 876)	(12 426)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

La rubrique *Autres* présente les revenus et les charges n'ayant pas été attribués à un secteur d'activité particulier de la Banque. Les données fournies dans cette rubrique comprennent les activités de titrisation, certains éléments non récurrents comme les réévaluations de placements ainsi que la portion non attribuée des services centralisés tels que *Technologie, Intelligence d'affaires et Performance organisationnelle; Opérations; Ressources humaines et Affaires corporatives; et Finance, Risque et Trésorerie.*

Résultats financiers

La perte nette excluant les éléments particuliers de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels est de 61 M\$ pour l'exercice 2009 en comparaison à 40 M\$ pour l'exercice précédent. Les activités de titrisation ont contribué pour 75 M\$ en 2009, en hausse de 57 M\$ en raison du volume de prêts hypothécaires titrisés plus élevé ainsi qu'à l'écart favorable des taux d'intérêt. Cette contribution a été plus que compensée par la réduction du revenu net d'intérêts sur le capital excédentaire due à la baisse des taux d'intérêt, ainsi que par l'augmentation des charges d'exploitation liées à la rémunération variable, à des indemnités de départ, des frais de marketing et des provisions pour litiges. Les éléments particuliers déduction faite des impôts totalisent 207 M\$ en 2009 et comprennent des charges liées à la détention du PCAA ainsi qu'une provision générale pour pertes sur créances sur les prêts et facilités de crédit octroyés aux clients détenant du PCAA et garantis par le PCAA. En 2008, les éléments particuliers déduction faite des impôts étaient de 228 M\$, comprenant un montant de 180 M\$ lié à la détention de PCAA ainsi que 36 M\$ pour la radiation d'actifs incorporels et 44 M\$ de charges de restructuration. Ces éléments ont été en partie réduits par le gain de 32 M\$ réalisé suite à la cession de la filiale à Nassau.

Titrisation

La Banque utilise la titrisation comme méthode efficace de financement, de transfert des risques et de gestion du capital. La Banque participe au programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur*

l'habitation Canada (LNH) et au programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). La Banque vend également périodiquement à une fiduciaire, sur une base renouvelable, de nouvelles créances sur cartes de crédit de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Au 31 octobre 2009, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 7,5 G\$, comparativement à 6,7 G\$ pour l'exercice 2008. Le gain plus élevé tiré de la vente d'actifs (302 M\$ pour l'exercice 2009 comparativement à 181 M\$ pour l'exercice 2008) est principalement attribuable à une augmentation de la marge excédentaire sur les prêts hypothécaires vendus au cours de l'exercice 2009. Se référer à la note 11 afférente aux états financiers consolidés *Cessions de créances* pour de plus amples renseignements.

Services centralisés

Le service *Technologie, Intelligence d'affaires et Performance organisationnelle* s'assure que les normes et les solutions en matière de TI sont conçues de façon à soutenir les visées d'affaires à long terme de la Banque au chapitre de l'accroissement de l'efficacité des fonctions de soutien alignées sur les besoins des clients dans tous les secteurs.

Le service des *Opérations* représente un partenaire d'affaires fiable, proactif et stratégique dont les efforts portent principalement sur la qualité du service et la productivité, afin que l'expérience du client soit des plus favorables.

Le service des *Ressources humaines et Affaires corporatives* agit comme un partenaire d'affaires fiable pour la gestion des ressources humaines, particulièrement en matière d'élaboration de stratégies et de mise en œuvre de changements au sein de l'institution. Le service aide également toutes les unités de la Banque à renforcer le nom et la réputation de la Banque dans les marchés où elle exerce ses activités.

Enfin, le service *Finance, Risque et Trésorerie* fournit divers services spécialisés: planification stratégique et financière, présentation d'information financière, services fiscaux, gestion du capital, gestion du risque, financement et gestion des actifs et des passifs (les résultats de la *Trésorerie* sont inclus dans ceux des Marchés financiers). Les diverses unités aident les secteurs d'activité et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veillent à la conformité aux exigences réglementaires et s'occupent de la présentation de l'information aux actionnaires. Se référer aux pages 55 à 63 pour obtenir plus de détails sur la Gestion des risques.

ANALYSE FINANCIÈRE

Analyse des résultats consolidés

Revenu total

Pour l'exercice 2009, le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 4 279 M\$ en hausse de 434 M\$ ou 11 % par rapport à l'exercice 2008 (tableau 1, page 66). En excluant les éléments particuliers de 2009 et de 2008, le revenu total en équivalent imposable atteint 4 457 M\$, en hausse de 504 M\$ ou 13 % par rapport à l'année précédente.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2009 atteint 2 095 M\$ par rapport à 1 978 M\$ pour l'exercice 2008 (tableau 2, page 66) en hausse de 117 M\$ par rapport à 2008. Le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et entreprises a progressé de 24 M\$ ou 2 % pour s'établir à 1 414 M\$ pour l'exercice de 2009. Le volume de prêts et de dépôts a connu une bonne croissance, dû à la hausse de 4,0 G\$ de l'actif moyen surtout pour les prêts à la consommation et les marges de crédit personnelles hypothécaires. Le rétrécissement de la marge bénéficiaire découle surtout de la baisse des taux d'intérêt réduisant la marge bénéficiaire des dépôts, en partie contrebalancée par l'amélioration de la marge bénéficiaire des créances sur cartes de crédit. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a diminué de 13 M\$ pour s'établir à 124 M\$ en raison de la compression de la marge des dépôts, notamment du compte Surintérêt. Pour le secteur des Marchés financiers, la hausse du revenu net d'intérêts de 82 M\$ en 2009 par rapport à 2008, provient principalement des activités de négociation et doit être analysée globalement avec les autres éléments composant le revenu des activités de négociation. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts sur le portefeuille de PCAA atteint 40 M\$ en 2009 contre un coût de financement de 63 M\$ en 2008, en raison de l'encaissement d'arrérages d'intérêts ainsi que de la restructuration du PCAA. Enfin, la perte enregistrée au revenu net d'intérêts à la rubrique Autres a été réduite de 24 M\$.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2009 sont de 2 184 M\$, en comparaison à 1 867 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 67). Les revenus de négociation imputés aux revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 278 M\$ pour se chiffrer à 31 M\$ en 2009. En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts et des participations sans contrôle, les revenus de négociation ont atteint 692 M\$, une augmentation de 304 M\$ en comparaison avec l'exercice 2008 (tableau 4, page 67). La hausse provient principalement des valeurs mobilières à revenu fixe en raison de l'augmentation du volume de transactions et de la courbe favorable des taux.

Tel que décrit au tableau 3 de la page 67, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils totalisent 329 M\$ pour l'exercice 2009, contre 312 M\$ à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'émissions publiques par rapport à 2008. Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont en baisse de 20 M\$ pour s'établir à 220 M\$. Cet écart provient surtout de la diminution du nombre de transactions pour les activités de courtage durant l'exercice. Les commissions sur cartes de crédit, sur prêts, sur acceptations, sur lettres de crédit et de garantie sont en hausse de 71 M\$ par rapport à 2008, pour se chiffrer à 296 M\$ en 2009, suite aux nombreux refinancements anticipés de prêts hypothécaires ainsi qu'à la hausse des acceptations bancaires. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont légèrement en hausse de 2 M\$, et s'élèvent à 230 M\$ pour l'exercice 2009.

Le volume moyen de l'actif sous gestion et sous administration, inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la baisse des marchés boursiers, explique la réduction des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 327 M\$ en 2009 comparativement à 354 M\$ en 2008.

Les revenus de titrisation de 351 M\$ sont en progression de 125 M\$ ou 55 %, en raison du volume plus important des nouvelles activités de titrisation de prêts hypothécaires assurés et des écarts de taux favorables. Par ailleurs, les revenus divers sont à 270 M\$ en baisse de 107 M\$, notamment en raison de l'enregistrement d'un gain sur la cession d'un placement dans Asset Management Finance Corporation et du gain de 32 M\$ à la cession de la filiale de Nassau en 2008.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2009 sont en hausse de 161 M\$ pour s'établir à 305 M\$ (tableau 5, page 68). Cette hausse est en partie attribuable à l'augmentation de la provision liée aux facilités de crédit envers les clients détenant du PCAA de 126 M\$, ce qui porte la provision générale à 456 M\$.

Les dotations aux pertes sur créances avec les particuliers ont augmenté de 21 M\$ pour s'établir à 96 M\$ en 2009. Cette augmentation s'explique par la forte croissance des pertes sur les créances sur cartes de crédit. Les dotations aux pertes sur créances sur le crédit aux entreprises ont été de 53 M\$ pour l'exercice 2009, soit une baisse de 6 M\$ par rapport à 2008. Enfin, les dotations aux pertes sur créances du financement aux sociétés pour l'exercice 2009 ont atteint 26 M\$, comparativement à 2 M\$ pour 2008, en raison du contexte économique plus difficile. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur créances de 2009, excluant les éléments particuliers, ont représenté 0,32 % des prêts et acceptations moyens contre 0,22 % à l'exercice précédent, ce qui demeure relativement faible dans le contexte économique actuel.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 662 M\$ en 2009, soit une baisse de 33 M\$ ou 1 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 69). En excluant les éléments particuliers de 2009 et 2008, les charges d'exploitation sont en hausse de 104 M\$ ou 4 %.

En 2009, la charge de salaires et avantages sociaux a atteint 1 538 M\$, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse du nombre d'employés, suite à la mise en place du nouveau modèle de distribution dans le réseau des succursales, ainsi que la croissance de la rémunération variable des Marchés financiers compte tenu de l'importante hausse des revenus de ce secteur d'activité, ont contribué à l'augmentation de la charge salariale.

Les frais de technologie, incluant l'amortissement, se sont fixés à 390 M\$, en baisse de 55 M\$ par rapport à l'exercice 2008, suite à la radiation de 54 M\$ d'actifs incorporels au cours du quatrième trimestre 2008. Les frais d'occupation augmentent de 17 M\$, pour se chiffrer à 155 M\$ en 2009, ce qui est en partie attribuable à l'ajustement aux provisions pour locaux inoccupés. Les honoraires professionnels baissent de 34 M\$ pour s'établir à 180 M\$ en 2009, en raison de la révision des processus d'affaires, du développement technologique et des frais reliés au dossier du PCAA qui avaient été encourus en 2008. Des charges de restructuration, composées d'indemnités de départ et d'honoraires de cabinet de services professionnels de 66 M\$, ont été comptabilisées en 2008 et aucune charge de cette nature n'a été comptabilisée en 2009. Les dépenses de publicité et de relations externes sont en hausse de 7 M\$ depuis le 31 octobre 2008 pour s'établir à 50 M\$, en raison des événements entourant les 150 ans de la Banque.

Charge d'impôts

La note 26 afférente aux états financiers consolidés, à la page 143, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2009, la charge d'impôts totalise 252 M\$, soit un taux effectif d'imposition de 21,7 % comparativement à une charge de 167 M\$ en 2008 pour un taux effectif d'imposition de 20,9 %.

Information financière trimestrielle

Le bénéfice, les revenus et les charges trimestriels sont touchés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau *Résultats trimestriels* aux pages 64 et 65. Les huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs favorables et défavorables.

- Au cours des huit derniers trimestres, divers éléments ont été comptabilisés relativement au PCAA tels une charge pour baisse de valeur, une perte sur valeurs mobilières disponibles à la vente, des intérêts reçus ou à recevoir sur le PCAA détenu, des pertes et des gains sur des opérations de couverture économique, le coût de financement du PCAA, les honoraires professionnels reliés au dossier du PCAA ainsi que des dotations aux pertes sur créances à l'égard de facilités de crédit garanties par du PCAA.
- Les résultats du premier trimestre 2008 tiennent compte d'un gain réalisé à la suite de la cession de la filiale de la Banque à Nassau.
- Les résultats du troisième trimestre 2008 comprennent un gain résultant du regroupement de Bourse de Montréal Inc. et Groupe TSX Inc.
- Une charge de restructuration a été comptabilisée au cours du quatrième trimestre 2008.
- Au cours du quatrième trimestre 2008, une perte résultant de la radiation d'actifs incorporels a été enregistrée.
- Les résultats des quatre trimestres 2008 ont été touchés par l'acquisition de diverses sociétés.

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net consolidé a été positif, situation qui reflète le rendement soutenu des secteurs d'activité et ce, malgré l'incidence du PCAA comptabilisée au cours de certains trimestres. De plus, une gestion efficace des coûts a également permis de maintenir cette tendance.

Le revenu net d'intérêts s'est stabilisé au cours des deux derniers trimestres de 2009. Les fluctuations du revenu net d'intérêts entre les trimestres sont surtout dues à la volatilité du revenu net d'intérêts des activités de négociation.

La baisse observée dans les revenus autres que d'intérêts au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009 est due aux divers éléments comptabilisés relativement au PCAA. Par contre, cette rubrique a connu une hausse importante au cours des troisième et quatrième trimestre 2009 à cause des revenus des activités de négociation. Les dotations aux pertes sur créances ont affiché une tendance à la hausse au cours des huit derniers trimestres. Cette tendance à la hausse est attribuable à la croissance du volume de prêts aux particuliers et aux entreprises d'une part et d'autre part, par la détérioration de la qualité du crédit, notamment sur les avances sur cartes de crédit. Néanmoins, la qualité du crédit demeure bonne dans le contexte économique actuel. La hausse des dotations aux pertes sur créances constatée au premier trimestre 2009 est surtout attribuable à la dotation sur les facilités de crédit octroyées aux clients détenant du PCAA. La hausse des charges constatée au quatrième trimestre 2008 est en raison d'une charge de restructuration et de la radiation d'actifs incorporels. Les participations sans contrôle ont connu une baisse importante passant d'un revenu en 2008 à une charge en 2009. Cette variation était principalement attribuable en 2008 aux pertes à des tiers utilisant la plateforme Innocap. Le taux d'impôt est demeuré stable au cours des huit derniers trimestres sauf au deuxième trimestre 2008 où le taux a baissé considérablement à la suite de l'augmentation des revenus exempts d'impôts. De plus, des économies d'impôts ont été comptabilisées au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre 2009 en raison de l'enregistrement de charges liées à la détention de PCAA.

Pour obtenir plus de détails concernant le quatrième trimestre 2009, consulter le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com où l'on peut retrouver le Communiqué de presse du quatrième trimestre 2009 déposé le 3 décembre 2009.

Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières du compte de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 1,3 G\$ comparativement à une hausse de 0,5 G\$ à l'exercice correspondant de 2008. Au 31 octobre 2009, la trésorerie et ses équivalents s'établissent à 2,2 G\$ comparativement à 3,5 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2009, les activités d'exploitation ont requis des fonds de 0,4 G\$, principalement en raison de l'augmentation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 3,1 G\$ contrebalancée par la hausse de 0,6 G\$ des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers et la variation des autres éléments de 1,6 G\$. En 2008, les activités d'exploitation ont requis 1,5 G\$ de liquidité, principalement en raison de l'augmentation de 3,0 G\$ des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation et de la diminution de 2,0 G\$ des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers contrebalancées par la baisse de 2,0 G\$ des créances de clients, de négociants et de courtiers et la variation des autres éléments de 1,1 G\$.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont généré 1,6 G\$ de fonds, en raison surtout de l'augmentation de 5,6 G\$ des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, contrebalancée en partie par la baisse de 2,6 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des dépôts de 0,9 G\$. Pour 2008, les fonds générés par les activités de financement ont été de 11,6 G\$ en raison surtout de l'augmentation de 5,1 G\$ des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et des dépôts de 5,2 G\$ ainsi que par l'émission de titres NBC CapS II de 0,8 G\$.

Finalement, les fonds requis par les activités d'investissement ont été de 2,5 G\$ pour l'exercice 2009. Les fonds générés par la titrisation de 4,1 G\$ ont servi à financer une partie de la croissance des prêts de 5,3 G\$ alors que la hausse de 1,4 G\$ des valeurs mobilières disponibles à la vente explique le solde de l'utilisation des fonds. Pour la période correspondante de 2008, les activités d'investissement ont nécessité 9,6 G\$ de fonds principalement en raison de l'augmentation des prêts de 7,3 G\$, des valeurs mobilières disponibles à la vente de 3,7 G\$ et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente de 1,9 G\$, contrebalancée en partie par le produit de la titrisation de 3,8 G\$.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2009, l'actif total de la Banque s'établit à 132,1 G\$ en comparaison de 129,3 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 % (se référer aux bilans consolidés à la page 78) surtout due aux valeurs mobilières et, dans une moindre mesure, aux prêts.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 2,2 G\$ au 31 octobre 2009, sont en baisse de 1,5 G\$ ou près de 40 % par rapport aux 3,7 G\$ un an plus tôt. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 61 et 62 de ce Rapport annuel.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 50,2 G\$ au 31 octobre 2009, ce qui représente 38 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2009, elles ont augmenté de 4,0 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 46,2 G\$ le 31 octobre 2008. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 13,3 G\$ à la clôture de l'exercice, en hausse de 1,0 G\$ depuis le 31 octobre 2008. L'augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente s'explique par l'acquisition accrue de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada de 2,0 G\$ en partie compensée par la réduction des autres titres de créances. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation ont augmenté d'un montant de 3,1 G\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des titres de participation et des autres titres de créances dans le cadre des stratégies d'affaires sur les marchés financiers. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 59 à 61 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 7,6 G\$ au 31 octobre 2009, soit une légère baisse de 0,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2008.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour près de 44 % de l'actif total et s'élèvent à 58,4 G\$ au 31 octobre 2009, en hausse de 2,4 G\$ ou 4 %.

L'encours des prêts hypothécaires au 31 octobre 2009 est de 15,0 G\$, en baisse de 0,4 G\$, surtout en raison de la hausse des prêts titrisés de 0,8 G\$ et des prêts hypothécaires cédés à un fonds commun de placement en hausse de 0,2 G\$, en partie compensée par la diminution de 0,3 G\$ des titres hypothécaires conservés. Au 31 octobre 2009, compte tenu des prêts titrisés, les prêts hypothécaires sont de 23,3 G\$ comparativement à 23,1 G\$ au 31 octobre 2008. La croissance modeste des prêts hypothécaires traditionnels est surtout due à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire.

Les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit totalisent 18,3 G\$ à la fin de l'exercice 2009, soit une croissance de 17 % par rapport à 15,7 G\$ pour l'exercice précédent. Cette forte progression est attribuable aux volumes générés par les divers partenariats que la Banque a conclus ainsi qu'aux marges de crédit garanties par des hypothèques. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ (avant titrisation) sont inchangées par rapport au 31 octobre 2008. Au 31 octobre 2009, la Banque a titrisé pour 1,2 G\$ de créances sur cartes de crédit, soit le même montant qu'à l'exercice précédent.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 25,1 G\$ au 31 octobre 2009, se composent principalement de 16,4 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises, en hausse d'environ 0,9 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Les prêts et acceptations aux grandes sociétés se sont maintenus au même niveau qu'à l'exercice de 2008, pour s'établir à 7,0 G\$ à la fin de l'exercice 2009.

Le tableau 8, à la page 71, présente, entre autres, les prêts par type d'industrie en date du 31 octobre pour les années 2009 et 2008 et en date du 30 septembre pour les années 2005 à 2007. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels a diminué légèrement à 28,1 % en 2009 comparativement à 29,4 % en 2008. Par ailleurs, les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 34,3 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 30,1 % en 2008. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance accrue du secteur de la construction et des services immobiliers dans le portefeuille, qui passent de 2,4 % de l'encours des prêts en 2008 à 3,2 % en 2009. De plus, le crédit au secteur des institutions financières ne représente plus que 5,7 % des créances au 31 octobre 2009 comparativement à 6,6 % il y a un an.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts totalisent 407 M\$ au 31 octobre 2009 comparativement à 307 M\$ au 31 octobre 2008, en hausse de 33 % (tableau 9, page 71). Ils représentent 7 % du capital tangible ajusté et des provisions, soit une légère hausse de 1 % par rapport au 31 octobre 2008. Déduction faite des provisions spécifiques, les prêts douteux ont augmenté de 54 M\$ depuis un an, pour un total de 223 M\$. Cette hausse provient de presque tous les types de prêts douteux mais plus spécifiquement du financement des sociétés.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 56 à 59 de ce Rapport annuel, ainsi qu'à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2009, les autres actifs se chiffrent à 13,7 G\$, par rapport à 15,6 G\$ à la même date en 2008. Cette rubrique est composée, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des immobilisations corporelles, des écarts d'acquisition, des actifs incorporels, des créances de clients, de négociants et de courtiers, et des actifs divers. La baisse de 1,9 G\$ est surtout attribuable à la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés dont le solde est de 7,5 G\$ au 31 octobre 2009 alors qu'il était de 9,8 G\$ à la même date l'an passé.

Dépôts

Les dépôts, de 75,2 G\$ au 31 octobre 2009, sont légèrement en baisse de 0,9 G\$ ou 1 %, par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 34,6 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 10 à la page 72, représentent 46 % de l'ensemble des dépôts, une hausse de 1,5 G\$ ou 5 %. L'augmentation est surtout attribuable à la préférence de la clientèle pour les produits traditionnels d'épargne notamment les comptes de transactions et le compte Surintérêt à intérêt élevé, compte tenu de l'incertitude économique. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 44.

Les dépôts commerciaux sont en hausse de 2,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2008, pour s'établir à 18,4 G\$ au 31 octobre 2009, les entreprises, comme les particuliers, ayant été prudentes dans la gestion de leur liquidité. Quant aux fonds achetés, ils sont en baisse de 4,5 G\$ à 22,2 G\$ au 31 octobre 2009 comparativement à 26,7 G\$ au 31 octobre 2008, car la Banque a réduit ses liquidités compte tenu du retour progressif à la normale sur le marché interbancaire. En 2009, les fonds achetés ont été obtenus davantage des États-Unis, ce qui explique la hausse de 4,3 G\$ depuis le 31 octobre 2008 pour se chiffrer à 7,1 G\$ à la fin de l'exercice 2009 de dépôts provenant de source américaine.

Autres passifs

Les autres passifs excluant les acceptations, s'établissent à 41,5 G\$ au 31 octobre 2009 comparativement à 39,2 G\$ l'année précédente, une augmentation de 6 %. Cette augmentation s'explique principalement par les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat en hausse de 5,6 G\$ ainsi que par les passifs divers pour 1,3 G\$ par rapport à la fin de l'exercice 2008. Ces augmentations sont compensées par une baisse de 2,6 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert ainsi que par la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés d'un montant de 2,6 G\$.

Débitures subordonnées

Les débitures subordonnées ont diminué de 238 M\$ depuis le 31 octobre 2008 et affichent un solde de 2,0 G\$ à la fin de l'exercice. Cette baisse est attribuable au rachat, aux fins d'annulation, de 250 M\$ de débitures subordonnées, effectué le 16 avril 2009 ainsi qu'à la variation de l'ajustement de la valeur comptable des débitures faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2009
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	864	–	–	–	864
Débitures subordonnées	–	–	–	1 897	1 897
Obligations en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats ⁽¹⁾	538	796	520	539	2 393
	1 402	796	520	2 436	5 154

(1) La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation.

Participations sans contrôle

Les participations sans contrôle ont diminué de 0,8 G\$ depuis un an, pour s'établir à 1,2 G\$ au 31 octobre 2009. Cette variation s'explique principalement par la diminution des participations sans contrôle des entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15, certains fonds de Gestion de placements Innocap inc. ne rencontrant plus les critères de consolidation. Se référer au tableau *Structures d'accueil* à la page 47 et à la note 21 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2009, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 6,5 G\$ comparativement à 5,5 G\$ au 31 octobre 2008. Les états consolidés de la variation des capitaux propres à la page 81 de ce Rapport annuel détaillent les éléments qui constituent les capitaux propres. L'augmentation provient surtout du bénéfice net déduction faite des paiements de dividendes ainsi que des émissions d'actions privilégiées.

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a émis les actions privilégiées de premier rang séries 24 et 26 pour un montant de 315 M\$. Par ailleurs, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2009, la Banque compte 161,2 millions actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 159,4 millions un an plus tôt. De plus, six séries d'actions privilégiées sont en circulation à la fin de l'exercice. Le tableau suivant fournit le détail du capital-actions.

Actions et options d'achat d'actions

Au 31 octobre 2009	Nombre d'actions	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	8 000 000	200
Série 16	8 000 000	200
Série 20	6 900 000	173
Série 21	8 050 000	201
Série 24	6 800 000	170
Série 26	5 800 000	145
	43 550 000	1 089
Actions ordinaires	161 201 125 ⁽¹⁾	1 729
Options d'achat d'actions	7 798 096 ⁽¹⁾	

(2) Au 27 novembre 2009, le nombre d'actions ordinaires en circulation et le nombre d'options en cours se chiffraient respectivement à 161 682 766 et à 7 773 051.

Fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la Banque des règlements internationaux (BRI) – Bâle II, sont respectivement de 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009, comparativement à 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008.

L'augmentation des ratios des fonds propres est attribuable au bénéfice net de l'exercice et aux émissions d'actions privilégiées pour un montant de 315 M\$. Le ratio de fonds propres total a aussi été affecté par le rachat de débitures subordonnées pour un montant de 250 M\$. L'actif pondéré en fonction du risque, selon les règles de Bâle II, est stable et s'élève à 58,6 G\$ au 31 octobre 2009 alors qu'il s'établissait à 58,1 G\$ au 31 octobre 2008.

Ces mêmes ratios calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I –, auraient été de 11,5 % et 15,2 % au 31 octobre 2009 respectivement, par rapport à 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008. Selon Bâle I, l'actif pondéré en fonction du risque aurait été de 56,3 G\$ au 31 octobre 2009. Pour de plus amples renseignements, se référer au tableau 14 à la page 74.

Sous réserve de l'approbation du Surintendant, la Banque utilisera l'approche avancée pour le risque de crédit dans le calcul de ses ratios de fonds propres à compter du premier trimestre 2010. L'utilisation de cette approche aura pour effet d'augmenter le ratio de capital de catégorie 1 de 125 à 150 points de base.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 53 et 54 du présent Rapport annuel. Les tableaux 11 à 14 aux pages 72 à 74 ainsi que la note 6 afférente aux états financiers consolidés fournissent des informations supplémentaires sur la gestion du capital.

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, tout employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

De plus, la Banque offre le Régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Véhicules d'actifs cadres

Le 20 août 2007, la Banque annonçait une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque achetait pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiducies, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ce montant s'ajoutait aux 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers approuvait une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies. Le 24 décembre 2008, une entente était conclue avec toutes les principales parties prenantes incluant les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, concernant la restructuration du PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. La mise en œuvre du plan de restructuration a été finalisée le 21 janvier 2009.

Plan de restructuration

Le PCAA visé par le plan de restructuration a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents, avec regroupement de certains actifs de même que la création de facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie éventuel.

Les séries du PCAA visé, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (I et II) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre I (VAC I) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur quote-part d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre II (VAC II) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur quote-part d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans les VAC I et VAC II sont fournies par des prêteurs tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs, des porteurs de billets et les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Les facilités fournies par les gouvernements ont priorité sur toutes les autres facilités de financement de marge et, en cas d'appels de marge, elles seront les dernières entrées et les premières sorties. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. La Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. Au 31 octobre 2009, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Les principales parties concernées par la restructuration ont aussi convenu d'améliorer la transaction en incluant un moratoire de 18 mois à la suite de la clôture, soit le 21 janvier 2009, période durant laquelle les appels de marge ne seront pas permis.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC I et VAC II, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en janvier 2017. Les actifs inadmissibles dans VAC I et VAC II ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre III (VAC III). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC III : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles. Tous les billets reflète sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, une cote de crédit de « A » a été attribuée aux billets VAC I et VAC II des catégories A-1 et A-2. Le 11 août 2009, la cote des billets VAC II des catégorie A-2 a été réduite à « BBB (faible) », et la mention « sous surveillance avec implications négatives » a été maintenue. La cote des billets VAC I de catégorie A-2 a aussi été placée « sous surveillance avec implications négatives ». Les cotes des billets de catégorie A-1 émis par les VAC ont été maintenues à « A ». Au cours des deux derniers trimestres 2009, les primes de crédit se sont améliorées.

Au 31 octobre 2009, la valeur nominale du PCAA détenu par la Banque s'établit à 1 954 M\$ (2 198 M\$ au 31 octobre 2008) dont un montant de 1 685 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et un montant de 269 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (2 198 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2008). Au quatrième trimestre 2009, la Banque a reçu un remboursement de capital de 18 M\$ lié au PCAA. Au troisième trimestre 2009, un billet de 29 M\$ a été résilié et la Banque a reçu des remboursements de capital de 47 M\$ alors qu'au deuxième trimestre 2009, un swap sur défaillance exclu du moratoire a été résilié et la quote-part de la Banque dans des billets liés à ce contrat dérivé se chiffrait à 43 M\$; la Banque a également reçu un remboursement de capital de 69 M\$ lié au PCAA. Au 31 octobre 2009, la valeur nominale du PCAA détenu par la Banque se détaille comme suit :

(en millions de dollars)

VAC I	
Catégorie A-1	604
Catégorie A-2	553
Catégorie B	94
Catégorie C	39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	77
Total VAC I	1 367
VAC II	
Catégorie A-1	98
Catégorie A-2	79
Catégorie B	14
Catégorie C	6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	11
Total VAC II	208
VAC III	
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	85
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	148
Total VAC III	233
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	146
Total	1 954

Établissement de la juste valeur

Pour déterminer la valeur du PCAA qu'elle détient, la Banque a établi des fourchettes de la juste valeur estimative. La valeur comptable du PCAA détenu par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2009, désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 147 M\$, et un montant de 78 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 529 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2008). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. Pour l'exercice 2009, une perte de 190 M\$ a été comptabilisée au poste *Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats suite à la mise en œuvre du plan de restructuration.

Au 31 octobre 2009, la valeur comptable du PCAA détenu par la Banque se détaille comme suit:

Tableau des échéances contractuelles

(en millions de dollars)

	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	6	1 103	1 109
VAC III	24	48	72
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	19	25	44
Valeur comptable des billets	49	1 176	1 225
Facilité de financement de marge	-	(63)	(63)
Total	49	1 113	1 162

Pour établir la juste valeur des billets VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie anticipés des actifs sous-jacents.

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés : indices CDX.IG, corrélation de base et taux d'intérêt.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2009, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets sont les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit des billets. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2009 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 60 M\$ à 80 M\$; et
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 50 M\$ à 65 M\$.

L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA qui ne transige pas actuellement sur un marché actif et (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets VAC

La Banque a offert à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets VAC des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit sont disponibles pendant une période de deux à trois ans, et prévoient une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a enregistré une dotation aux pertes sur créances de 126 M\$ liée aux nouvelles facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets VAC. Une provision générale pour risque de crédit à l'égard de prêts garantis par du PCAA d'un montant de 23 M\$ avait été enregistrée au cours de l'exercice 2008. Ces montants sont présentés dans la rubrique *Provisions pour pertes sur créances* du bilan consolidé. Ces provisions s'appuient sur l'évaluation par la Banque de la valeur de la garantie à la date d'échéance des prêts et elles sont principalement attribuables aux facilités de crédit garanties par des billets adossés à des actifs inadmissibles.

Au 31 octobre 2009, l'encours des facilités de crédit améliorées est de 285 M\$ (au 31 octobre 2008 : nil). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont estimés comme suit :

(en millions de dollars)

	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit liées aux billets adossés à des actifs inadmissibles ⁽¹⁾	Facilités de crédit liées aux autres billets inclus au plan de restructuration ⁽²⁾
Biens affectés en garantie			
VAC II			
Catégorie A-1	423	–	327
Catégorie A-2	405	–	311
Catégorie B	73	–	56
Catégorie C	28	–	22
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	130	94	–
Total VAC II	1 059	94	716
VAC III			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	45	–	27
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	156	130	–
Total VAC III	201	130	27
Total	1 260	224	743

(1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

La Banque avait aussi offert des facilités de crédit aux emprunteurs pour leurs besoins de liquidité jusqu'à ce que les facilités de crédit améliorées soient rendues disponibles. Au 31 octobre 2009, l'encours de ces facilités de crédit représente 53 M\$ (233 M\$ au 31 octobre 2008) avec recours à l'égard des emprunteurs.

Enquête des autorités de réglementation

Au début de l'exercice 2008, l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (maintenant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières – OCRCVM) ont affirmé qu'elles avaient débuté une enquête visant l'ensemble de l'industrie afin d'examiner la vente et la distribution au Canada de PCAA émis par des tiers et le comportement des divers intervenants sur le marché au cours des semaines qui ont mené à la crise de liquidité de la mi-août 2007. À la suite de leur enquête, les autorités de réglementation pourraient imposer des sanctions aux intervenants sur le marché.

La filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque, Financière Banque Nationale (FBN), a reçu les conclusions préliminaires du personnel des autorités de réglementation. L'avis d'exécution précise les questions qui ont fait l'objet de l'enquête et indique que le personnel des autorités de réglementation envisage le début des procédures relativement aux questions qui visent la FBN. La FBN a la possibilité de répondre à cet avis avant que le personnel des autorités de réglementation ne prenne une décision concernant une éventuelle poursuite contre elle. La FBN collabore avec le personnel des autorités de réglementation.

Consulter également la section *Litiges* à la note 28 afférente aux états financiers consolidés *Garanties, engagements et passifs éventuels*.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les PCGR du Canada, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les biens administrés et les biens sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, la restructuration de certains conduits du PCAA, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Biens administrés et biens sous gestion

Au 31 octobre 2009, l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion totalise 200,8 G\$, en baisse de 7,2 G\$, ou 3 %, par rapport à l'année précédente. Le tableau à la page 30 détaille les éléments provenant de Gestion de patrimoine.

Les actifs des clients administrés ou gérés par le Réseau des correspondants de NBCN ont diminué de 35 % du 31 octobre 2008 au 31 octobre 2009, pour s'établir à 33,5 G\$ en raison d'un environnement plus compétitif. Les filiales de courtage en valeurs mobilières ont, par contre, connu une croissance, de 13 % ou 5,6 G\$ pour le service aux particuliers de FBN et de 14 % ou 1,5 G\$ pour CDBN. Ces hausses sont le résultat de la reprise des marchés boursiers vers la fin de l'exercice.

Pour sa part, l'actif administré ou géré par Natcan est en croissance de 15 %, pour s'établir à 24,4 G\$, également en raison de la reprise économique.

Au 31 octobre 2009, l'épargne des particuliers administrée est en hausse de 9 % à 106 G\$ comparativement à 97 G\$ au 31 octobre 2008. Environ 40 % de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 33 % se composent de dépôts bancaires, dont ceux du compte Surintérêt d'Altamira qui ont augmenté de 0,6 G\$. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 71 G\$, en hausse de 7 G\$ ou 11 % depuis un an. Cette hausse est principalement attribuable à l'amélioration des cours boursiers.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre
(en milliards de dollars)

	2009	2008	Variation
			%
Dépôts	35	33	6
Courtage de plein exercice	46	41	12
Fonds communs de placement	12	11	9
Autres	13	12	8
Épargne totale des particuliers	106	97	9

Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 du manuel de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15), fixe les exigences de consolidation applicables à ces entités. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'entité, ou les deux.

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, soit des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert d'une de ces entités pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement.

Pour plus de détails sur les EDDV, se référer à la section *Information supplémentaire – Conseil sur la stabilité financière* aux pages 46 et 47 de ce Rapport annuel.

Programmes de titrisation

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à la charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie (si requis). Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit, ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swaps de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque a mis sur pied le *Canadian Credit Card Trust* (CCCT), un programme de titrisation de ses propres éléments d'actif. Cette EDDV est admissible selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* et elle est donc exemptée expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues et conserve ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée, dans le cadre du programme, à être partie à des contrats de swaps de taux d'intérêt et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau.

Le gain ou la perte issu des opérations de titrisation des éléments d'actif de la Banque ainsi que les revenus de gestion sur les créances cédées sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Une description plus complète des revenus ainsi générés se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

Les hypothèses relatives à la juste valeur des droits conservés sont revues périodiquement et toute baisse durable de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. L'incidence des opérations de titrisation sur le bilan consolidé se retrouve à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque.

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Au 31 octobre 2009, le portefeuille de créances sur cartes de crédit que la Banque a vendu à CCCT représente un encours de 1,7 G\$, dont 1,2 G\$ a été financé par l'émission de certificats vendus à des tiers et le solde de 0,5 G\$, par une participation de la Banque. Les nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients. Les différentes séries de certificats sont notées par les agences de notation *DBRS Limited* et *Standard & Poor's Corporation*.

La Banque conserve de ce portefeuille de créances vendues l'excédentaire représenté par le revenu d'intérêts résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à cette structure. Cette marge excédentaire sert à couvrir les pertes sur le portefeuille et agit ainsi comme recours de premier niveau. La juste valeur de cet excédent est inscrite au bilan consolidé de la Banque à titre de droits conservés. Le recours de second niveau des séries 2005-1, 2005-2 et 2008-1 est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représentant 5,5 % du montant de ces derniers. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swaps de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

La Banque a recours au programme de CCCT afin de gérer ses besoins en capital, puisqu'elle réduit ses actifs pondérés et améliore ainsi les ratios de fonds propres réglementaires.

Programmes des titres LNH et des OHC

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2009, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à des tiers totalise 7,5 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt en défaut.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. La Banque n'a pas recours à ces programmes pour gérer ses besoins en capital, puisque ces programmes n'ont pas d'incidence marquée sur les actifs pondérés de la Banque, la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque étant appuyés par des prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence importante sur les ratios de fonds propres réglementaires.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction

à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque détient des droits variables significatifs dans ce fond en raison de : sa participation dans le programme de papier commercial, la facilité de liquidité ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, et la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds.

Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Au 31 octobre 2009, l'actif de ce fonds totalise 494 M\$ (673 M\$ au 31 octobre 2008).

Fiducie de capital BNC

La Banque a émis, le 15 juin 2006, des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de capital BNC, une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par cette fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas cette fiducie, le billet de dépôt est présenté dans les *Dépôts* du bilan consolidé de la Banque.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible en tout temps, au gré de la fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 auront exercé leur droit d'échange.

Cette fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la fiducie, elle ne consolide pas la fiducie car elle n'en est pas le principal bénéficiaire. Par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt y est présenté dans les *Dépôts*. Se référer à la note 17 afférente aux états financiers consolidés pour plus de détails.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués et ceux qui sont utilisés comme éléments de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence pour établir les flux de trésorerie à échanger.

Les notes 1 et 29 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE – CONSEIL SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines ententes d'indemnisation et certaines activités de prêts de titres. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Restructuration de certains conduits du PCAA

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers approuvait une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiduciaires. Le 24 décembre 2008, une entente était conclue avec toutes les principales parties prenantes incluant les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, concernant la restructuration du PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. La mise en œuvre du plan de restructuration a été finalisée le 21 janvier 2009. Afin d'appuyer les efforts du plan de restructuration, la Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se référer à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Le Surintendant a demandé aux banques canadiennes de mettre en application certaines recommandations publiées en avril 2008 dans le rapport du Forum sur la stabilité financière (maintenant Conseil sur la stabilité financière). Ces recommandations émises afin d'augmenter la transparence et l'évaluation relatives à certaines expositions portent notamment sur les structures d'accueil, les expositions à des prêts à risque et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier.

La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. Les prêts à risque sont généralement définis comme étant octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé et la Banque n'octroie aucun prêt de ce type. Les prêts de catégorie Alt-A sont octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation habituelle en ce qui touche aux revenus. La Banque présente un volume de prêts de ce type de 110 M\$ au 31 octobre 2009.

Les positions sur dérivés de crédit dans des titres adossés à des créances avec flux groupés sont fournies dans le tableau qui suit. La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Positions sur dérivés de crédit (montants nominaux)

Au 31 octobre 2009
(en millions de dollars)

	Portefeuille de crédit ⁽¹⁾		Négociation	
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Swaps sur défaillance				
Indices et sociétés	131	64	9 370	8 056
Tranches sur indices	–	–	1 165	1 176
Titres adossés à des créances avec flux groupés	–	–	32	32
Swaps à rendement				
total	531	–	–	21

(1) L'objectif des protections vendues est uniquement de réduire les protections achetées.

Les structures de financement à levier sont définies par la Banque comme étant des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement, dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement aux autres sociétés de la même industrie. Les structures de financement à levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2009, le total des engagements pour ce type de prêts se chiffre à 190 M\$.

Les détails concernant les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les structures d'accueil qui suit.

Structures d'accueil

Les structures d'accueil ne sont pas des entités en exploitation. Elles n'ont généralement aucun employé et peuvent comprendre des EDDV telles que définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire si celui-ci est défini comme l'entité qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux. La Banque a conclu avec certaines entités des swaps de taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2009
(en millions de dollars)

	Notes	Exposition de la Banque		Actif total des structures d'accueil
		Placements et autres actifs	Facilités de liquidité, de financement de marge inutilisées et autres	
STRUCTURES D'ACCUEIL NON CONSOLIDÉES				
EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits variables importants				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque (structure d'accueil admissible)	1	59	N/A	1 668
Fonds multicédants de papier commercial adossé à des actifs administrés par la Banque	2	40	449	494
Autres conduits de papier commercial adossé à des actifs	3	1 225	911	–
Fiducie de capital BNC	4	2	N/A	207
Fonds d'investissement et placements privés	5	145	N/A	1 634
		1 471		4 003
STRUCTURES D'ACCUEIL CONSOLIDÉES				
EDDV	6			
Comptes gérés de fonds de couverture Banque Nationale (plateforme Innocap)	7	923	N/A	1 260
Fonds communs de placement	8	320	N/A	413
Immeuble	9	89	N/A	89
Placements privés	10	14	N/A	33
Autre				
Fiducie d'actifs BNC	11	300	N/A	1 071
		1 646		2 866
		3 117		6 869

N/A – Non applicable

- (1) L'exposition de la Banque représente les droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires ainsi que certains titres émis par l'entité et acquis par la Banque.
- (2) Les principaux actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des contrats de location automobile, des prêts automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Les actifs sous-jacents sont situés au Canada. Au 31 octobre 2009, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 489 M\$, soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actifs pour une valeur nominale engagée de 30 M\$. Le risque de perte maximal ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2009, la Banque détient 40 M\$ de papier commercial et, par conséquent, le montant maximal des paiements futurs est limité à 449 M\$ au 31 octobre 2009.
- (3) Se référer à la section *Véhicules d'actifs cadres* aux pages 41 à 43 du rapport de gestion. L'encours du montant total du papier commercial en circulation s'établit à 34 G\$ au 31 octobre 2009.
- (4) Se référer à la note 17 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant présenté de l'actif total des structures d'accueil est celui de la période la plus récente disponible.
- (6) Pour les structures d'accueil consolidées, l'exposition de la Banque est nette des participations sans contrôle.
- (7) Les actifs sous-jacents sont divers instruments financiers (portefeuille de négociation). L'actif total de la plateforme Innocap est présenté sur une base d'actif net.
- (8) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds communs de placement sont dans un portefeuille de négociation.
- (9) L'actif sous-jacent est un immeuble situé au Canada.
- (10) Les placements sont présentés à la valeur de consolidation.
- (11) Se référer à la note 21 afférente aux états financiers consolidés. L'échéance moyenne des actifs sous-jacents est de trois ans.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

L'énoncé des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces conventions font appel à des jugements et des estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'ils portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence marquée sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit tels que les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'élaboration d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances et, par conséquent, sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances est présentée à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception de Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Au moment de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût et des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. À ce jour, la Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à leur échéance.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à

une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou à l'échéance.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont principalement basées sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, l'environnement économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre différentes institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 4, 9, 11 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* autres que les titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, les *Instruments financiers désignés à des fins de négociation*, et la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur Marchés Financiers. De plus, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu.

Baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières disponibles à la vente font l'objet d'une évaluation périodique afin de déceler toute indication objective de dépréciation. Cet exercice fait appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente afin de déterminer si certaines d'entre elles ont subi une baisse durable de la juste valeur. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de rendement futur. De plus, depuis le 1^{er} novembre 2008, les pertes de valeur comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur.

La révision de l'évaluation de l'un ou plusieurs de ces facteurs utilisés dans le cadre de l'identification des *Valeurs mobilières disponibles à la vente* ayant subi une baisse de valeur durable résultant d'une indication objective de dépréciation et l'estimation de la juste valeur, pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* présentées au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs.

Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiduciaire, qui en finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 11 afférentes aux états financiers consolidés et la section de ce Rapport annuel portant sur les EDDV.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, le taux d'actualisation et la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues). L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 11 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés et celui des créances sur cartes de crédit titrisées s'élèvent respectivement à 311 M\$ et 36 M\$ au 31 octobre 2009.

Cette estimation comptable touche les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* du bilan consolidé, les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats et les *Revenus autres que d'intérêts* à la rubrique *Autres* des résultats sectoriels.

Écarts d'acquisition, actifs incorporels et actifs à long terme

Selon les PCGR du Canada, les écarts d'acquisition ainsi que les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques qui vérifient que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. La note 15 afférente aux états financiers consolidés présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie utile peut être déterminée font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable à long terme. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats si les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés tirés de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle sont inférieurs à leur valeur comptable.

Les *Écarts d'acquisition*, les *Actifs incorporels* et les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes, se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers* (*Passifs divers*) du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentées dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, se référer à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéficiaires

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. La Banque est d'avis, selon les informations dont elle dispose, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts, se référer aux notes 1 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 44 à 46, et à la note 13 afférente aux états financiers consolidés. La direction doit recourir à son jugement pour établir si les EDDV doivent être consolidées, ce qui exige de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables, et de cerner les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux de tierces parties afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux et, par conséquent, décider si la Banque doit consolider l'entité.

NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En janvier 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni au critère de comptabilisation d'un actif. Suite à l'adoption de cette norme, la Banque a reclassé rétroactivement la valeur comptable nette des actifs incorporels liés aux logiciels et développements technologiques du poste *Immobilisations corporelles* au poste *Actifs incorporels* du bilan consolidé. Se référer aux notes 14 et 15 afférentes aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégé n° 173 (CPN-173) intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Le CPN-173 précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Le CPN-173 s'applique à la Banque depuis le 1^{er} novembre 2008 et exige une application rétroactive sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. Conformément au CPN-173, une réévaluation au 1^{er} novembre 2008 de certains actifs financiers et passifs financiers, y compris des instruments financiers dérivés, a dû être effectuée. Tout ajustement de la juste valeur doit être comptabilisé comme un ajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date à l'exception de certains ajustements relatifs aux instruments financiers dérivés constitutifs d'une relation de couverture. Dans certains cas précis, toute différence qui en résulterait serait comptabilisée soit dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, soit comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. L'application initiale du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 du Manuel, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, afin d'améliorer les informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur et du risque de liquidité rattaché aux instruments financiers.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Se référer à la note 4 afférente aux états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Dépréciation d'actifs financiers

Le 20 août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du Manuel intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels des exercices débutant le 1^{er} novembre 2008 ou après, et l'application est rétroactive au début de l'exercice. La Banque a adopté ces modifications nommées ci-après au quatrième trimestre de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, avec application rétroactive au 1^{er} novembre 2008.

La définition de la catégorie d'actif financier « prêts et créances », pour laquelle la mesure est effectuée au coût ou au coût non amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, a été modifiée. Par conséquent, les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée en fonction du modèle des pertes sur créances subies, comme le prévoit le chapitre 3025 intitulé *Prêts douteux*. Les prêts et créances qu'une entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme détenus à des fins de négociation, tandis que les prêts et créances pour lesquels le détenteur pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Le reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente dans les prêts et créances est permis dans certaines circonstances.

Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

L'application initiale de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI NE SONT PAS ENCORE ADOPTÉES

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

Le 5 janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582 intitulé *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601 intitulé *États financiers consolidés* et le chapitre 1602 intitulé *Participations sans contrôle*. Les principales incidences de ces normes sont décrites ci-dessous.

Regroupements d'entreprises

Lorsque l'acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise, il doit évaluer l'entreprise acquise dans son ensemble pour en déterminer la juste valeur. L'acquéreur doit évaluer les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais liés à une acquisition d'entreprise sont comptabilisés dans les résultats des périodes au cours desquelles ces frais sont engagés et les services reçus, à l'exception des frais d'émission de titres d'emprunt qui sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ou des capitaux propres qui sont comptabilisés comme des opérations portant sur les capitaux propres. La norme prévoit une période d'évaluation, après la date d'acquisition, permettant à l'acquéreur d'ajuster de manière rétrospective les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition. Cette nouvelle norme s'appliquera à la Banque de manière prospective aux regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} novembre 2011. Une adoption anticipée est permise sous réserve que soient adoptés simultanément les chapitres 1601 et 1602.

États financiers consolidés et participations sans contrôle

Le chapitre 1601 fournit des indications visant la préparation d'états financiers consolidés après la date d'acquisition et certains aspects de la consolidation à la date d'acquisition. Le chapitre 1602 fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des participations sans contrôle à la suite d'un regroupement d'entreprises. Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2011. Une adoption anticipée est permise sous réserve que soit adopté simultanément le chapitre 1582.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Banque adoptera les IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 conformément aux IFRS et présentera des données à des fins de comparaison pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2010.

Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. L'équipe responsable du projet présente régulièrement le statut du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la haute direction de tous les services concernés.

La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet, elle a évalué les ressources qui seront nécessaires à sa réalisation et a entrepris la formation du personnel. Elle a déjà cerné les différences importantes entre les PCGR du Canada existants et les IFRS actuelles. Les normes susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque comprennent, entre autres, celles qui portent sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et la consolidation. Les normes IFRS étant en constante évolution, la Banque a créé un tableau de bord permettant de suivre les changements.

La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'impact de l'adoption des IFRS sur la technologie de l'information, les incidences opérationnelles et les contrôles internes. La stratégie concernant la période de comptabilisation des données financières en parallèle a été définie.

À l'heure actuelle, la Banque n'est pas en mesure de quantifier l'incidence sur ses états financiers consolidés qu'aura le passage aux IFRS, mais elle estime que cette incidence pourrait être significative.

Dans les périodes précédant le premier exercice au cours duquel seront adoptées les IFRS, les effets qu'aura le passage aux normes internationales sur les états financiers consolidés de la Banque seront divulgués au fur et à mesure qu'ils seront connus.

GESTION DU CAPITAL

Cadre de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir un niveau de fonds propres permettant de couvrir les risques, à respecter les ratios de fonds propres réglementaires exigés par le Surintendant ainsi qu'à évaluer le capital économique requis par les activités de la Banque. La Banque se base à la fois sur le capital réglementaire et sur le capital économique pour évaluer le rendement des unités d'affaires et pour prendre des décisions stratégiques, tactiques et relatives aux transactions, tout en s'assurant d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires. La politique de gestion du capital de la Banque énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital et les critères de base qu'elle adopte. C'est au moyen de ces critères que la Banque s'assure qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant, et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Un plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, ce plan de capital présente les différentes stratégies offertes à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Structure et gouvernance

Le conseil d'administration supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au CVGR qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion de capital et en surveille l'application. Ainsi, le Conseil, sur recommandation du CVGR :

- examine et approuve la politique de gestion du capital;
- examine et approuve la tolérance au risque de la Banque, y compris les cibles principales en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examine et approuve le plan et la stratégie du capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque ainsi que la répartition et l'affectation du capital entre les secteurs d'activité;
- examine et approuve l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures de contingence; et
- examine les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris le Relevé des normes des fonds propres de Bâle II.

Le bureau de la présidence est responsable de définir la stratégie de la Banque et joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions touchant au capital.

Le comité de gestion de l'appariement supervise l'exécution de la gestion du capital sous l'autorité déléguée du comité des risques globaux du bureau de la présidence. Le comité de gestion de l'appariement est présidé par le chef des finances et vice-présidente exécutive, Finance, Risque et Trésorerie, et réunit les dirigeants de ces fonctions ainsi que les responsables de chacune des unités d'affaires. Le rôle de ce comité consiste, entre autres, à examiner et à faire des recommandations au sujet de la politique de gestion du capital, de la stratégie et du plan de capital et de l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital y compris les mesures de contingence.

La gestion du capital en 2009

Activités de gestion

Afin de maintenir une structure de capital appropriée, la Banque a émis, le 14 janvier 2009, 6,8 millions d'actions privilégiées de premier rang, série 24, à dividende préférentiel et non cumulatif, pour un montant de 170 M\$. De plus, le 30 janvier 2009, la Banque a émis 5,8 millions d'actions privilégiées de premier rang, série 26, à dividende préférentiel et non cumulatif, pour un montant de 145 M\$. Le taux annuel fixe de dividendes de ces actions privilégiées est de 6,6 % pour la période initiale de cinq ans commençant à la date de clôture de l'émission.

Dividende

Le dividende sur les actions ordinaires est demeuré stable par rapport à 2008 à 2,48 \$ par action. Le ratio de versement du dividende, passé de 43 % en 2008 à 40 % en 2009, excluant les éléments particuliers se situe dans la fourchette cible de distribution de la Banque, qui est de 40 % à 50 %.

Fonds propres et ratios de fonds propres réglementaires

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales réglementaires établies par les lignes directrices du Surintendant, fondées sur les normes de la BRL.

La définition adoptée par la BRL distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition. Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant des instruments novateurs ne pouvant être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Une troisième catégorie de fonds propres est destinée à couvrir expressément le risque de marché, qui est également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

Conformément aux règles de l'Accord de Bâle II, les fonds propres des sociétés d'assurance détenues par la Banque ainsi que les placements des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable sont déduits à parts égales des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2. Cependant, à titre provisoire, le Surintendant permet la déduction de la totalité de ces montants des fonds propres de catégorie 2 pour tout investissement effectué avant le 1^{er} janvier 2007. Cette période transitoire a pris fin le 31 octobre 2008 dans le cas des entités dans lesquelles la Banque exerce une influence notable, et prendra fin le 31 octobre 2011 dans le cas des sociétés d'assurance.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées doivent maintenir un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. Les ratios de fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres des différentes catégories décrites précédemment par l'actif pondéré en fonction du risque. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio des fonds propres total, selon les règles de la BRI – Bâle II, sont respectivement de 10,7 % et 14,3 % au 31 octobre 2009, contre 9,4 % et 13,2 % au 31 octobre 2008. Ces mêmes ratios, calculés selon les anciennes règles de la BRI – Bâle I, auraient été de 11,5 % et 15,2 % au 31 octobre 2009 respectivement, par rapport à 10,1 % et 14,1 % au 31 octobre 2008. La hausse des ratios est attribuable aux activités de gestion du capital, aux émissions de capitaux effectuées à l'externe et au capital généré à l'interne. Outre les ratios des fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties par le Surintendant aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total des fonds propres réglementaires. En date du 31 octobre 2009, le levier s'établit à 15,4.

L'avoir ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'avoir ordinaire, les participations sans contrôle moins l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels par les actifs pondérés en fonction des risques, auxquels sont ajoutés les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2009, l'avoir ordinaire tangible est de 6,9 %, contre 6,4 % un an plus tôt.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à la poursuite de ses activités commerciales et à sa solvabilité. Le capital économique considère les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires auxquels la Banque est exposée, en plus de l'effet de diversification de ces risques entre eux ainsi qu'entre ses différents secteurs d'activité. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des fonds propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (« VAA ») découlant de l'évaluation du capital économique requis, sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour l'allocation du capital entre les différents secteurs d'activité.

Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de fonds propres disponibles, de fonds propres réglementaires et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la VAA. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital et, dans un deuxième temps, à l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de la VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios de fonds propres réglementaires de la Banque.

Accord de Bâle II

Les normes de calcul et de divulgation des fonds propres selon l'Accord de Bâle II sont entrées en vigueur au Canada le 1^{er} novembre 2007. Afin de répondre à certaines exigences de divulgation, certaines informations ont été ajoutées au présent Rapport de gestion dans les *Données financières supplémentaires* ainsi que dans les Informations financières complémentaires disponibles dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca. Quant aux autres exigences de divulgation, les informations se retrouvent aux notes 5 et 6 afférentes aux états financiers consolidés. Les règles de calcul permettent d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres dans l'industrie bancaire mondiale tout en incorporant une plus grande sensibilité du capital aux risques. Ces règles exigent aussi une nouvelle charge explicite de capital pour couvrir le risque opérationnel et requièrent une divulgation plus détaillée à l'égard de la gestion des risques.

L'Accord de Bâle II propose un éventail d'approches de complexités différentes, dont le choix détermine la plus ou moins grande sensibilité du niveau des fonds propres attribuables aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standard, utilise des pondérations réglementaires alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

La Banque se conforme au nouveau cadre réglementaire depuis le 1^{er} novembre 2007. Elle utilise actuellement la méthode standard pour le risque de crédit mais compte adopter la méthode de notation interne avancée à l'égard de ses portefeuilles importants à partir du 1^{er} novembre 2009, sous réserve de l'approbation du Surintendant. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standard. Enfin, pour ce qui est du risque de marché, elle continue d'utiliser les modèles et l'approche standard conformément à l'Accord de Bâle II.

À compter du premier trimestre 2010, la Banque adoptera l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque doit démontrer au Surintendant qu'elle a satisfait aux exigences prévues par l'approche NI avancée et que la présentation des fonds propres est exacte et de première qualité. En 2009, le Surintendant a procédé à des examens exhaustifs aux fins de l'approbation de l'utilisation de l'approche NI avancée. La Banque s'attend à recevoir une approbation officielle d'ici le 31 décembre 2009.

Les processus de gestion du capital de la Banque étaient déjà en grande partie conformes aux principes de l'Accord de Bâle II, mais la Banque a néanmoins mis en place un processus interne d'évaluation rigoureuse de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres constitue un volet intégral de la planification et de la stratégie du capital. La Gestion du capital est, avec ses partenaires de la Gestion des risques, de la Trésorerie et de la Finance, responsable de maintenir des processus et moyens de contrôle intégrés afin de permettre une évaluation globale de l'adéquation des fonds propres. L'évaluation de l'adéquation des fonds propres consiste à :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital sur le budget financier de la Banque pour le prochain exercice et les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des tests de résistance à l'échelle de l'entreprise et une analyse de sensibilité pour déterminer une marge de capital au-delà des seuils réglementaires minimums;
- procéder à une agrégation du capital et à des contrôles du caractère raisonnable du capital interne par comparaison au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes; et
- fournir une attestation sur la suffisance des niveaux de capital de la Banque.

En décembre 2009, une première version du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres a été présentée au Conseil. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres a démontré que la Banque dispose d'une structure financière solide et de suffisamment de capitaux propres pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction dans des conditions normales ainsi que selon divers scénarios de stress importants et plausibles. Ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fera l'objet d'un examen trimestriel ainsi que de modifications périodiques.

GESTION DES RISQUES

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif visé d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risque contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. En second lieu, elle doit assumer les risques opérationnels, inhérents à ses activités, et auxquels elle ne choisit pas de s'exposer, et qui ne produisent pas de revenus. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

Risque de crédit

Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.

Risque de marché

Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt et de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.

Risque de liquidité

Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes.

Risque opérationnel

Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.

Risque de réglementation

Risque lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas à la législation pertinente en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée négative par le public — que ce jugement soit fondé ou non — et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il soit décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés; autrement dit, il s'agit d'optimiser le rapport rendement-risque.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques à l'échelle de la Banque. Elle doit donner l'assurance que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables. Par ailleurs, la gestion efficace des risques peut également contribuer à aider la volatilité des résultats de la Banque.

Quelles que soient la rigueur et l'application mises dans la gestion des risques, ceux-ci ne peuvent pas être éliminés en totalité et les risques qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

- une culture de gestion des risques
- une structure de gouvernance
- la définition au niveau global d'un appétit pour le risque et d'un seuil de tolérance
- des politiques de gestion des risques
- la révision par des professionnels indépendants des décisions relatives au risque
- l'allocation du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune
- la surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative
- l'évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans leurs communications internes. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques du Conseil (CVGR)

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux définit les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités suivants lui sont subordonnés : le comité de gestion des risques des marchés, le comité de gestion des risques opérationnels et le comité de gestion de l'appariement.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CVGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le Conseil des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risque est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise, et le lancement de nouveaux produits, de nouvelles initiatives ou activités. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente 48 % de la valeur totale du capital économique de la Banque, comme l'illustre le tableau figurant à la page 21, et représente donc le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés et l'évaluation des risques. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ce secteur et dont l'énoncé est adapté au contexte précis des marchés financiers. C'est également le cas pour les activités des filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Certaines unités ou filiales disposent de leur propre politique de crédit et celle-ci doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être révisée et approuvée par la direction du groupe de Gestion des risques. Cette dernière a la responsabilité de circonscrire l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants et l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux et ordonné comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit
- évaluation du capital à risque
- processus d'octroi de crédit
- atténuation du risque
- suivi des comptes et recouvrement
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents, à partir de données historiques internes et externes, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque. En conséquence, l'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque – ou capital économique – de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les facteurs de risque importants sont les suivants :

- la probabilité de défaut
- le solde impayé au moment du défaut
- la perte attendue en cas de défaut
- la corrélation entre les transactions
- le terme des engagements de crédit
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de scénarios chocs dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés (par exemple les produits forestiers, le secteur manufacturier, etc.). Une méthodologie globale de scénarios chocs couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques et des portefeuilles de crédit aux particuliers afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettront, par la simulation de scénarios extrêmement précis, de mesurer le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. En plus de la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés en garantie des crédits octroyés, la Banque recourt également à des mécanismes synthétiques de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit et la titrisation, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention de sûretés bonnes et valables par la Banque à l'égard de la contrepartie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité et de la volonté de cette contrepartie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité pour tous les engagements de crédit, et elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de crédit consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de la contrepartie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes :

- comptes clients
- stocks
- équipement et outillage, et matériel roulant
- hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels
- espèces et titres négociables

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses engagements. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des engagements : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Instruments des marchés financiers

Les techniques d'atténuation du risque de crédit pour les engagements reliés à des transactions d'instruments des marchés financiers diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et les avances. Ces mécanismes varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié ou transigé.

Les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de contrats cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex (CSA)*, sont très répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de transiger avec la contrepartie. La Banque a fortement accru son recours à ce type de convention juridique au cours des dernières années. Les politiques internes de la Banque établissent les conditions régissant la mise en place de telles ententes. Avec les institutions financières et les grandes sociétés, le recours à ces ententes est facultatif, bien qu'il soit recommandé dans la plupart des cas. Avec les contreparties de moins grande taille, la signature d'une entente de type CSA ou d'un type équivalent devient obligatoire lorsque le risque lié à la qualité du crédit de la contrepartie ou à la nature des transactions est jugé élevé pour la Banque.

La réclamation de sûretés dans le cadre des transactions d'emprunts et de prises en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision de crédit. Dans de tels cas, il s'agit de pratiques obligatoires du marché imposées par les organismes d'autoréglementation de l'industrie tels que l'OCRCVM.

Autres méthodes d'atténuation

Instruments financiers dérivés de crédit

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie des intérêts sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un incident de crédit. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.

Syndication de prêts

En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

Titrisation

La titrisation représente un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la section du présent Rapport annuel traitant des *Arrangements hors bilan* aux pages 44 à 46.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Tous les gestionnaires de prêts doivent préparer et soumettre mensuellement au service de crédit respectif un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'action et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique par la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt sur divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré avec des contreparties des instruments financiers dérivés, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également une source de risque de contrepartie. La note 29 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit transigé. Le groupe de Gestion des risques dispose d'une méthodologie et de modèles, par grande catégorie d'instruments financiers, qui lui permettent d'utiliser ses propres facteurs pour estimer ce risque aux fins du calcul du capital économique et de l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les politiques de crédit et de réserves couvrant les portefeuilles de négociation de la Banque énoncent les règles à suivre pour la constitution de provisions à l'égard du risque de crédit relié aux activités de négociation, ainsi que pour l'obtention de sûretés en garantie de ce risque. Ces politiques couvrent tout autant les aspects méthodologiques que les lignes directrices et processus à appliquer. Le mécanisme utilisé pour le contrôle des sûretés est présenté à la section portant sur l'atténuation du risque.

Risque de règlement

Le risque de règlement est lié à toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiements ou de règlements entre la Banque et une tierce partie. Les contrats de change sont un bon exemple de transaction pouvant comporter d'importants risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes (par ex. : *CLS Settlement*) a grandement contribué à réduire les risques occasionnés par les règlements de transactions de change entre les grandes banques.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il y ait possibilité pour la Banque de récupérer les sommes livrées.

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements, ou encore de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à d'importantes pénalités compte tenu de l'importance des montants en cause. Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, tant pour les transactions des marchés financiers que pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

L'importance relative de ce risque pour la Banque est illustrée par le fait qu'il représente environ 20 % de la valeur totale de son capital économique, comme l'indique le tableau figurant à la page 21.

Évaluation du risque de marché

Le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par produit, par portefeuille, par unité d'affaires, ainsi que par type d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissement, en plus de la politique de la gestion des risques des marchés. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit également une limite de VaR approuvée par le Conseil. De plus, la Banque s'est fixé une limite globale couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers. Elle effectue également des tests rétroactifs de validité qui ont pour objet de vérifier la capacité du modèle de la VaR, d'estimer le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen de ce modèle. D'autres limites viennent également compléter la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, notamment, à la concentration, à la volatilité et à la liquidité.

Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'impact sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes (un krach boursier, par exemple) et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a établi des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le Conseil. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

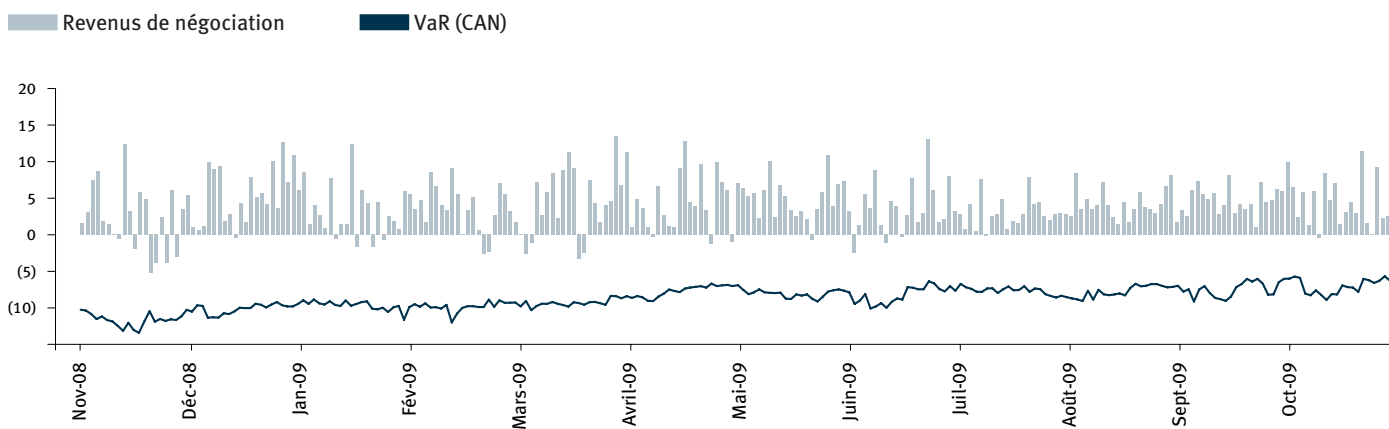
La Banque évalue le risque spécifique des actions détenues dans ses portefeuilles de négociation à l'aide d'un modèle interne. En raison de facteurs propres à l'émetteur d'un titre, ce risque constitue une variante particulière du risque de marché lié à une fluctuation défavorable des cours, et s'applique aussi bien aux titres de créances qu'aux actions. La Banque élabore présentement un modèle interne pour estimer le risque spécifique de taux d'intérêt. L'estimation du risque spécifique distinctement du risque global de marché à l'aide de modèles internes deviendra une exigence réglementaire.

Le tableau suivant présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. Le tableau qui illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification, est présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés dans la section de la *Gestion du risque de marché*. Comme l'illustre ce tableau, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qui explique l'effet de diversification du risque.

Les revenus de négociation quotidiens ont été positifs pendant plus de 89 % des jours au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009. En effet, seulement 17 jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la limite de la VaR.

Revenus de négociation quotidiens ⁽¹⁾

(en millions de dollars)



(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture économique pour protéger le portefeuille du PCAA.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact de variation de taux d'intérêt sur les paramètres suivants : revenu net d'intérêts annuel et valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue à l'intérieur de certaines limites.

Le tableau présenté à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, dans la section *Gestion du risque de marché* illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. La gestion de ce risque est régie par une politique spécifique qui est néanmoins subordonnée à la politique de gestion des risques de marché.

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuilles de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour l'allocation des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Enfin, une limite est fixée au montant des titres non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente en proportion des fonds propres de la Banque.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de créances

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de fonds propres, l'approche standard, telle qu'elle est définie dans les Normes de fonds propres de l'Accord de Bâle II, a été adoptée le 1^{er} novembre 2007 pour tous les portefeuilles de titres de créances disponibles à la vente (« portefeuille bancaire » selon la terminologie des Normes) et cette approche a été appliquée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009.

À compter du premier trimestre de 2010, la Banque adoptera l'approche de notation interne avancée (l'approche NI avancée) pour le risque de crédit. En vertu de l'Accord de Bâle II, la Banque doit démontrer au Surintendant qu'elle a satisfait aux exigences prévues par l'approche NI avancée et que la présentation des fonds propres est exacte et de première qualité. En 2009, le Surintendant a procédé à des examens exhaustifs aux fins de l'approbation de l'utilisation de l'approche NI avancée. La Banque s'attend à recevoir une approbation officielle d'ici le 31 décembre 2009.

Valeurs mobilières disponibles à la vente – titres de participation

Contrairement aux titres de créances disponibles à la vente, les éléments d'actif sous forme de titres de participation – qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le financement mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement – demeurent exclus des processus de quantification du risque de crédit mis en place par la Banque. Selon l'approche actuelle (standard) en ce qui touche aux fonds propres, la Banque applique une pondération de 100 % aux titres de participation des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente. Sous réserve de l'approbation du Surintendant, à compter du 1^{er} novembre 2009, la Banque adoptera pour ces portefeuilles une méthode reliée à l'approche avancée pour l'adéquation aux Normes de fonds propres, c'est-à-dire la méthode de pondération simple de l'approche dite fondée sur le marché selon la terminologie de l'Accord de Bâle II.

À ce titre, le service de Gestion du capital de la Banque a étudié l'impact du passage à l'approche avancée de l'Accord de Bâle II. Les nouvelles règles exigent une gestion proactive du capital octroyé à ces portefeuilles, puisque le coût du capital devient prohibitif au-delà d'un certain seuil d'investissement.

Les lignes directrices en matière d'investissement requièrent que soient approuvés par une instance supérieure à celle qui prévaut au sein de l'unité d'affaires concernée, les investissements en titres de participation dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente répondant à certains critères d'importance. La Banque s'assure ainsi que toutes les décisions d'investissement où elle acquiert une participation d'importance dans le capital d'une entreprise, ou encore assume un risque monétaire élevé, sont connues et approuvées par la haute direction. De plus, étant donné l'impact des investissements dans des titres de participation disponibles à la vente sur les exigences en fonds propres, toute décision d'investissement important en actions dans ces portefeuilles doit être soumise à une évaluation du coût en capital réglementaire avant d'être formellement acceptée.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à assurer l'accès au marché en temps opportun pour soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Ceci se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le Conseil qui établit un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de compte, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

Rôles et responsabilités

La Trésorerie corporative est responsable de la gestion des besoins de liquidité et de financement à l'échelle de la Banque. Ses activités comprennent :

- la gestion au jour le jour des flux de trésorerie et des sûretés ainsi que le financement à court terme;
- le financement à long terme ainsi que la gestion du capital de la Banque, de concert avec l'équipe du secteur Finance;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique;
- le suivi, la mesure et la reddition de comptes en ce qui a trait à l'exposition de la Banque au risque de liquidité; et
- la responsabilité d'établir un processus adéquat d'évaluation du risque et des contrôles efficaces.

Le comité de liquidité et de financement, qui réunit des représentants de la Trésorerie corporative et de la Gestion des risques, revoit et évalue la situation de la liquidité de la Banque. Le comité de gestion de l'appariement, qui relève du comité des risques globaux, supervise l'encadrement général de la gestion de la liquidité et du financement de la Banque et en approuve la stratégie.

Gestion de la liquidité

L'approche de la Banque consiste à gérer la liquidité à l'échelle consolidée de la Banque par l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Le système d'établissement des prix de cession interne de fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'activité ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme non liquides, les engagements de crédit ou les valeurs mobilières non liquides ainsi que les investissements stratégiques. La rémunération des liquidités est créditée à leurs fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts de base stables et de titres admissibles en garantie par les banques centrales.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. De même, la Banque surveille étroitement la valeur nominale des nouveaux fonds obtenus sur le marché institutionnel d'une durée de un à sept jours.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par semaine à un ensemble de simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an.

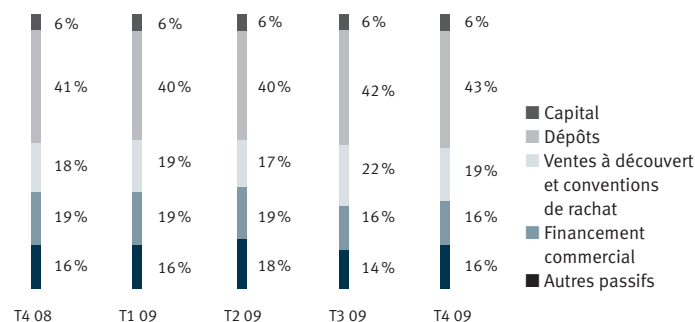
La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire pour utiliser les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base hebdomadaire à l'aide de six scénarios. Une limite à la période de survie est prescrite en fonction de quatre de ces scénarios. Au 31 octobre 2009, la position d'actifs liquides excédentaires de la Banque consolidée jusqu'à 90 jours, mesurée dans le cadre des opérations normales, totalise 15,5 G\$ comparé à 11,6 G\$ au 31 octobre 2008. La position d'actifs liquides excédentaires correspond au total des actifs liquides, moins les obligations de déboursés garantis et non garantis et les passifs éventuels.

Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé par la haute direction.

Financement

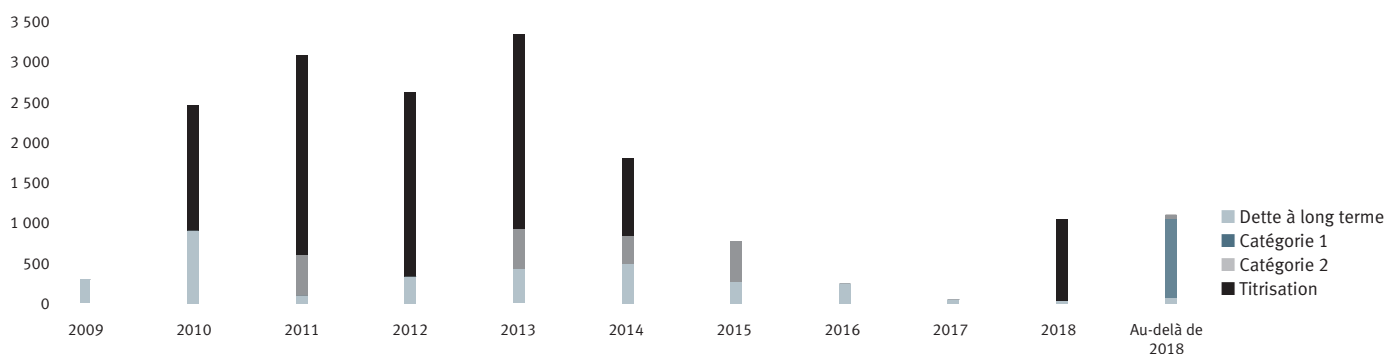
Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par terme et par déposant. Le premier tableau présenté ci-après fait état de la solidité de la structure du financement. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme. Le deuxième tableau illustre la répartition par échéance des fonds achetés sur le marché institutionnel.

Sources de financement diversifiées



Profil d'échéance du financement commercial à long terme

(en millions de dollars)



Gestion du risque opérationnel

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes et activités non autorisées, pannes de systèmes, erreurs humaines, changements ou manquements aux exigences réglementaires ou juridiques, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou d'atteindre à la réputation de la Banque, et ils constituent à ce titre des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse pas éliminer complètement le risque opérationnel, celui-ci est géré de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Chaque unité d'affaires de la Banque a confié à certains employés des responsabilités précises de gestion du risque pour assurer une gestion proactive des risques opérationnels de l'unité. De plus, le comité de direction de l'unité d'affaires assure le suivi des pertes et des risques opérationnels ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont conçus pour améliorer la structure de contrôle.

Le service du Risque opérationnel et de réputation élabore les normes et procédés de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels et il assiste les unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Cette équipe recueille et compile les données relatives au niveau du risque des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

Collecte et analyse des pertes subies par la Banque

Le service du Risque opérationnel et de réputation dispose d'un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et constitue une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont entraînée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de pertes et de mettre au point des stratégies d'atténuation.

Collecte et analyse des incidents opérationnels observés dans l'industrie

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels survenus dans d'autres institutions financières permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques et de prendre action, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir proactivement pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, relevant de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion de risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière
- gestion des risques technologiques et de la sécurité de l'information
- gestion de la poursuite des activités
- gestion du risque d'impartition
- gestion de la fraude
- confidentialité de l'information

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante reliée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi à des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Capital réglementaire

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant d'utiliser, depuis l'exercice 2008, l'approche standard pour rendre compte des fonds propres réglementaires se rapportant au risque opérationnel.

Gestion du risque de réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent de la complexité puisque ses activités sont supervisées par divers organismes d'autoréglementation et autorités réglementaires.

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La gestion du risque de réglementation permet de reconnaître et de comprendre de façon proactive les événements découlant du non-respect de la réglementation qui pourraient avoir un impact sur les activités et la réputation de la Banque et de ses filiales et de mettre en place des stratégies pour les atténuer. De plus, elle permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux lois, règlements, principes, normes, directives, lignes directrices, décisions, recommandations, codes de pratique et engagements volontaires se rapportant à ses activités.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, incluant la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- exercer une surveillance indépendante de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures; et
- soumettre au Conseil de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Gestion du risque de réputation

Le risque de réputation découle généralement d'un manquement au niveau de la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés. La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le conseil d'administration – à l'égard du risque de réputation découlant d'opérations et de produits structurés. Cette politique établit des pratiques pour gérer le risque de réputation et décrit les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits au sein des unités d'affaires. Aussi, la politique exige que les nouveaux produits, opérations ou initiatives dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soient soumis à l'approbation du comité des risques globaux.

Les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Relations publiques et des Relations investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	2009				
	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 966	465	454	560	487
Revenus autres que d'intérêts	2 165	627	678	471	389
Revenu total	4 131	1 092	1 132	1 031	876
Dotations aux pertes sur créances	305	54	46	41	164
Charges d'exploitation	2 662	700	663	654	645
Charge (économie) d'impôts	252	69	110	80	(7)
Participations sans contrôle	58	28	10	15	5
Bénéfice net (perte nette)	854	241	303	241	69
Bénéfice (perte) par action ordinaire					
de base	4,96 \$	1,40 \$	1,79 \$	1,41 \$	0,36 \$
dilué	4,94	1,39	1,78	1,41	0,36
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$
Privilégiés					
Série 15	1,4625	0,3656	0,3656	0,3657	0,3656
Série 16	1,2125	0,3031	0,3031	0,3032	0,3031
Série 20	1,5000	0,3750	0,3750	0,3750	0,3750
Série 21	1,3438	0,3360	0,3360	0,3359	0,3359
Série 24	1,3765	0,4125	0,4125	0,4125	0,1390
Série 26	1,3042	0,4125	0,4125	0,4792	-
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	15,6 %	16,7 %	22,1 %	18,5 %	4,6 %
Actif total		132 138	134 589	137 935	136 989
Passif financier à long terme ⁽¹⁾		2 017	2 023	2 095	2 348
Prêts douteux nets		223	216	175	178
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
Moyen – de base	160 263	161 034	160 322	159 927	159 758
Moyen – dilué	160 901	162 276	161 236	160 114	159 901
Fin de période		161 201	160 604	159 883	159 679
Par action ordinaire					
Valeur comptable		33,43 \$	32,51 \$	31,88 \$	30,54 \$
Cours de l'action					
haut	62,08	62,08	58,11	46,43	45,95
bas	25,62	56,00	43,36	30,71	25,62
Nombre d'employés		17 747	17 772	17 343	17 199
Nombre de succursales au Canada		445	446	446	448

(1) Correspond aux débetures subordonnées.

					2008					2007				
Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
1 852	619	446	361	426	1 116	294	304	245	273	1 116	294	304	245	273
1 785	146	611	526	502	2 301	105	704	776	716	2 301	105	704	776	716
3 637	765	1 057	887	928	3 417	399	1 008	1 021	989	3 417	399	1 008	1 021	989
144	49	30	34	31	103	29	22	23	29	103	29	22	23	29
2 695	770	659	634	632	2 626	637	673	660	656	2 626	637	673	660	656
167	(23)	95	28	67	79	(123)	71	75	56	79	(123)	71	75	56
(145)	(101)	(13)	26	(57)	68	31	(1)	30	8	68	31	(1)	30	8
776	70	286	165	255	541	(175)	243	233	240	541	(175)	243	233	240
4,69 \$	0,37 \$	1,73 \$	1,01 \$	1,58 \$	3,25 \$	(1,14) \$	1,49 \$	1,42 \$	1,45 \$	3,25 \$	(1,14) \$	1,49 \$	1,42 \$	1,45 \$
4,67	0,37	1,73	1,00	1,58	3,22	(1,14)	1,48	1,40	1,43	3,22	(1,14)	1,48	1,40	1,43
2,48 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	0,62 \$	2,28 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,54 \$	0,54 \$	2,28 \$	0,60 \$	0,60 \$	0,54 \$	0,54 \$
1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
0,8692	0,3750	0,4942	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
0,5596	0,5596	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16,4 %	5,0 %	23,7 %	14,3 %	22,9 %	11,5 %	(16,0) %	20,6 %	20,3 %	20,7 %	11,5 %	(16,0) %	20,6 %	20,3 %	20,7 %
129 332	121 931	123 608	120 124		113 085	123 353	135 172	121 402		113 085	123 353	135 172	121 402	
2 255	2 182	1 683	1 656		1 605	1 882	1 935	1 942		1 605	1 882	1 935	1 942	
169	142	134	140		129	110	110	112		129	110	110	112	
158 663	159 382	158 890	158 373	158 001	159 811	157 790	159 209	160 588	161 681	159 811	157 790	159 209	160 588	161 681
159 255	159 818	159 473	158 991	158 731	161 190	157 790	160 567	162 032	164 398	161 190	157 790	160 567	162 032	164 398
	159 447	159 115	158 364	158 141		157 806	157 858	159 418	161 367		157 806	157 858	159 418	161 367
	29,70 \$	29,44 \$	28,76 \$	28,13 \$		26,85 \$	28,70 \$	28,92 \$	28,34 \$		26,85 \$	28,70 \$	28,92 \$	28,34 \$
54,63	53,66	54,63	53,73	54,25	66,59	60,28	66,14	65,87	66,59	66,59	60,28	66,14	65,87	66,59
42,25	42,25	45,75	44,39	45,15	50,50	50,50	60,61	61,96	61,36	50,50	50,50	60,61	61,96	61,36
	17 146	17 232	17 093	16 856		16 863	17 169	16 852	16 908		16 863	17 169	16 852	16 908
	446	445	446	446		447	448	450	450		447	448	450	450

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Revenu net d'intérêts	2 095	1 978	1 244	1 406	1 531
Revenus autres que d'intérêts	2 184	1 867	2 378	2 569	2 286
Revenu total	4 279	3 845	3 622	3 975	3 817
Charges d'exploitation	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463
Contribution	1 617	1 150	996	1 437	1 354
Dotations aux pertes sur créances	305	144	103	77	33
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 312	1 006	893	1 360	1 321
Charge d'impôts	400	375	284	457	441
Participations sans contrôle	58	(145)	68	32	25
Bénéfice net	854	776	541	871	855
Actif moyen	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Particuliers et entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 414	1 390	1 369	1 330	1 275
Actif moyen	56 269	52 306	48 874	46 182	42 979
Revenu net d'intérêts en pourcentage de l'actif moyen	2,51 %	2,66 %	2,80 %	2,88 %	2,97 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	124	137	117	120	103
Actif moyen	674	693	662	669	678
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	790	708	(26)	172	332
Actif moyen	97 805	87 196	88 854	69 255	52 943
Autres					
Revenu net d'intérêts	(233)	(257)	(216)	(216)	(179)
Actif moyen	(13 770)	(11 876)	(12 426)	(9 914)	(5 806)
Total					
Revenu net d'intérêts	2 095	1 978	1 244	1 406	1 531
Actif moyen	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

TABLEAU 3 – REVENUS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	329	312	381	373	428
Commissions de courtage en valeurs mobilières	220	240	267	256	254
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	230	228	229	223	218
Revenus (pertes) de négociation	31	(247)	586	375	251
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement avant 2007), montant net	(97)	(88)	(407)	180	92
Commissions sur cartes de crédit	37	42	34	34	43
Commissions sur prêts	140	106	121	130	136
Revenus d'assurances	117	119	115	113	101
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	119	77	68	68	61
Revenus de titrisation	351	226	179	175	194
Revenus de change	110	121	103	98	76
Services fiduciaires et fonds communs de placement	327	354	367	317	274
Divers	270	377	335	227	158
	2 184	1 867	2 378	2 569	2 286
Canada	2 102	1 963	2 060	2 336	2 069
International					
États-Unis	5	240	103	96	57
Autres	77	(336)	215	137	160
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable ⁽¹⁾	51,0 %	48,6 %	65,7 %	64,6 %	59,9 %
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du total des revenus en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	53,9 %	48,4 %	70,0 %	64,2 %	59,9 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

TABLEAU 4 – REVENUS DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable ⁽²⁾)
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Marchés financiers					
Titres de participation	206	148	299	266	243
Revenus fixes	387	91	88	51	71
Marchandises et devises	91	114	(7)	25	28
	684	353	380	342	342
Autres secteurs	8	35	14	12	16
Total	692	388	394	354	358

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, ajustés pour les participations sans contrôle.

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

TABLEAU 5 – DOTATIONS AUX PERTES SUR CRÉANCES

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Dotations aux pertes sur créances					
Particuliers	96	75	62	53	46
Entreprises	53	59	43	22	20
Financement des sociétés	26	2	–	4	8
Immobilier	–	–	1	(2)	1
Autres	4	(19)	(3)	–	–
Prêt garanti par du PCAA	–	4	–	–	–
Total	179	121	103	77	75
Provision générale pour risque de crédit	126	23	–	–	(42)
Total des dotations aux pertes sur créances	305	144	103	77	33
Prêts et acceptations moyens	56 236	53 053	50 408	49 392	45 926
Dotations spécifiques aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,32 %	0,22 %	0,20 %	0,16 %	0,16 %
Dotations aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,54 %	0,27 %	0,20 %	0,16 %	0,07 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde au début de l'exercice	471	430	428	455	580
Dotations aux pertes sur créances	305	144	103	77	33
Radiations	(208)	(194)	(154)	(168)	(215)
Recouvrements ⁽²⁾	74	91	53	64	57
Solde à la fin de l'exercice	642	471	430	428	455
Composition des provisions :					
Portion applicable aux valeurs	2	2	2	2	4
Spécifiques	184	138	120	118	143
Générale ⁽³⁾	456	331	308	308	308

(1) Excluant les éléments particuliers. Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

(2) Incluant les fluctuations des taux de change.

(3) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, incluant un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA.

TABLEAU 6 – CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	1 538	1 454	1 498	1 479	1 451
Frais d'occupation	155	138	127	124	121
Technologie	319	351	378	358	356
Frais d'amortissement – immobilisations	37	39	42	40	39
Frais d'amortissement – technologie	71	94	36	29	24
Communications	76	78	73	74	81
Honoraires professionnels	180	214	180	133	124
Charges de restructuration	–	66	7	–	–
Publicité et relations externes	50	43	47	49	49
Papeterie	24	24	30	26	25
Frais de déplacement	15	19	22	21	21
Sécurité et vols	18	15	18	14	20
Taxes sur capital et salaires	50	54	50	67	56
Divers	129	106	118	124	96
Total	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463
Canada	2 477	2 490	2 407	2 360	2 289
International					
États-Unis	122	131	126	92	105
Autres	63	74	93	86	69
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	62,2 %	70,1 %	72,5 %	63,9 %	64,5 %
Charges d'exploitation en pourcentage du revenu total en équivalent imposable et en excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	59,7 %	64,7 %	63,0 %	64,2 %	64,5 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DES VOLUMES MOYENS

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009		2008		2007		2006		2005	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	2 069	0,58	7 361	2,81	9 881	4,28	9 348	3,36	8 646	2,24
Valeurs mobilières	53 888	2,24	46 017	2,61	46 513	3,27	34 401	3,16	26 354	2,95
Prêts hypothécaires résidentiels	15 314	4,23	15 990	5,15	16 109	5,17	16 067	4,89	16 371	4,61
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	16 726	3,61	13 965	6,07	12 030	6,69	10 381	6,34	8 540	5,64
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	29 523	2,50	29 021	4,37	27 254	4,95	26 739	4,37	24 801	3,53
Prêts douteux nets	(116)	(1,29)	(164)	(0,79)	(171)	(0,58)	(181)	(0,39)	(207)	(0,48)
Actif portant intérêt	117 404	2,74	112 190	3,87	111 616	4,42	96 755	4,15	84 505	3,65
Autres actifs	23 574	–	16 129	–	14 348	–	9 437	–	6 289	–
Actif total	140 978	2,28	128 319	3,39	125 964	3,91	106 192	3,78	90 794	3,40
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	33 427	1,89	30 758	2,65	28 675	2,77	27 222	2,50	24 234	2,19
Institutions de dépôts	8 380	0,71	8 162	3,07	10 559	4,48	9 916	3,44	6 549	2,74
Autres dépôts	35 846	1,11	34 378	2,01	32 309	4,22	26 972	3,40	26 198	2,36
	77 653	1,40	73 298	2,40	71 543	3,68	64 110	3,01	56 981	2,33
Débitures subordonnées	2 030	5,01	1 886	5,21	1 940	5,14	1 592	5,67	1 565	6,38
Engagements autres que des dépôts	31 857	0,80	31 652	1,92	33 876	2,80	25 402	2,55	20 365	1,93
Passif portant intérêt	111 540	1,00	106 836	2,22	107 359	3,43	91 104	2,85	78 911	1,97
Autres passifs	23 318	–	16 362	–	13 675	–	10 451	–	7 412	–
Capitaux propres	6 120	–	5 121	–	4 930	–	4 637	–	4 471	–
Passif et capitaux propres	140 978	0,79	128 319	1,85	125 964	2,93	106 192	2,45	90 794	1,71
Marge bénéficiaire		1,49		1,54		0,98		1,33		1,69

TABLEAU 8 – RÉPARTITION DES PRÊTS BRUTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEURS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009		2008		2007 ⁽¹⁾		2006		2005	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles	14 961	28,1	15 366	29,4	15 577	31,5	14 957	31,3	15 929	33,3
Particuliers ⁽²⁾	18 313	34,3	15 695	30,1	13 026	26,3	11 205	23,5	9 647	20,2
Hypothèques non résidentielles	1 318	2,5	1 350	2,6	1 371	2,8	1 322	2,8	1 186	2,5
Agriculture, pêche et piégeage	1 911	3,6	1 952	3,7	1 950	3,9	1 847	3,9	1 796	3,8
Institutions financières	3 022	5,7	3 428	6,6	4 012	8,1	5 056	10,6	3 353	7,0
Fabrication	2 153	4,0	2 219	4,3	2 280	4,6	2 047	4,3	2 249	4,7
Construction et services immobiliers	1 686	3,2	1 264	2,4	1 295	2,6	1 226	2,6	1 277	2,7
Transports et communications	834	1,6	890	1,7	536	1,1	475	1,0	442	0,9
Mines, carrières et énergie	1 109	2,1	1 456	2,8	1 247	2,5	1 223	2,6	787	1,6
Exploitation forestière	75	0,1	115	0,2	143	0,3	166	0,3	174	0,4
Administrations publiques	1 262	2,4	1 171	2,2	1 126	2,3	1 023	2,1	1 237	2,6
Commerce de gros	585	1,1	570	1,1	597	1,2	533	1,1	592	1,2
Commerce de détail	1 534	2,9	1 362	2,6	1 194	2,4	1 119	2,3	1 137	2,4
Services	1 991	3,7	3 019	5,8	2 677	5,4	3 678	7,7	6 372	13,3
Autres	2 523	4,7	2 353	4,5	2 407	5,0	1 848	3,9	1 659	3,4
	53 277	100,0	52 210	100,0	49 438	100,0	47 725	100,0	47 837	100,0

(1) Les chiffres correspondants de 2007 et des années antérieures sont présentés au 30 septembre.

(2) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

TABLEAU 9 – PRÊTS DOUTEUX

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
Prêts douteux nets					
Particuliers ⁽¹⁾	56	47	39	31	25
Commercial	90	80	66	63	55
Financement des sociétés	72	32	19	20	27
Immobilier	5	7	3	–	8
Autres	–	3	2	2	2
Total des prêts douteux nets ⁽²⁾	223	169	129	116	117
Prêts douteux bruts	407	307	249	234	260
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	184	138	120	118	143
Prêts douteux nets	223	169	129	116	117
Taux de provisionnement	45,2 %	45,0 %	48,2 %	50,4 %	55,0 %
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,4 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
En pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	4,1 %	3,6 %	3,0 %	2,6 %	2,8 %

(1) Incluant 32 M\$ de prêts à la consommation nets en 2009 (2008 : 23 M\$; 2007 : 24 M\$; 2006 : 20 M\$; 2005 : 17 M\$).

(2) Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 10 – DÉPÔTS

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009		2008		2007		2006		2005	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	34 609	46,0	33 098	43,5	30 215	42,7	29 092	40,5	26 385	42,4
Commerciaux	18 388	24,5	16 273	21,4	16 263	23,0	18 069	25,1	17 018	27,4
Fonds achetés	22 173	29,5	26 651	35,1	24 320	34,3	24 756	34,4	18 816	30,2
Total	75 170	100,0	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0
Canada	65 461	87,1	68 887	90,6	57 624	81,4	61 910	86,1	55 765	89,6
International										
États-Unis	7 114	9,5	2 858	3,8	7 338	10,4	1 851	2,6	540	0,9
Autres	2 595	3,4	4 277	5,6	5 836	8,2	8 156	11,3	5 914	9,5
Total	75 170	100,0	76 022	100,0	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0
Dépôts des particuliers en pourcentage de l'actif total		26,2		25,6		26,7		25,0		24,4

TABLEAU 11 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Solde au bilan	Solde pondéré en fonction du risque		Solde pondéré en fonction du risque				
		Bâle II	Bâle I	Bâle II	Bâle I	Bâle I	Bâle I	Bâle I
		2009	2009	2009	2008	2008	2007	2006
Actifs au bilan								
Liquidités	2 228	386	386	589	575	488	2 077	1 306
Valeurs mobilières	48 636	1 413	2 672	2 957	2 957	3 050	2 083	2 269
Titrisation	1 597	611	–	–	–	–	–	–
Prêts avec garanties hypothécaires	20 794	4 326	6 015	4 307	7 653	6 205	5 647	5 121
Autres prêts	39 480	23 298	25 712	22 653	23 095	22 318	21 727	21 903
Autres actifs	19 403	7 438	7 395	5 978	5 987	5 371	5 549	5 650
	132 138	37 472	42 180	36 484	40 267	37 432	37 083	36 249
Provision générale pour risque de crédit		456	456	331	331	308	308	308
Total des actifs au bilan	132 138	37 928	42 636	36 815	40 598	37 740	37 391	36 557
Actifs hors bilan								
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 476	1 476	1 674	1 674	1 107	1 096	1 033
Engagements de crédit		4 989	6 621	4 074	5 126	5 174	5 085	4 731
Titrisation		474	–	–	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾								
Contrats de taux d'intérêt		424	296	364	248	96	122	110
Contrats de change		444	253	755	433	428	234	220
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit		2 854	1 535	1 827	1 046	1 223	499	418
Total des actifs hors bilan		10 661	10 181	8 694	8 527	8 028	7 036	6 512
Éléments liés au risque de marché		3 894	3 459	6 623	5 765	3 568	2 871	3 168
Éléments liés au risque opérationnel		6 124	–	5 937	–	–	–	–
		58 607	56 276	58 069	54 890	49 336	47 298	46 237

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

TABLEAU 12 – PROVENANCE DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Bâle II 2009	Bâle I 2009	Bâle II 2008	Bâle I 2008	Bâle I 2007	Bâle I 2006	Bâle I 2005
Fonds propres réglementaires au début de l'exercice	7 679	7 717	6 116	6 116	6 607	5 925	5 319
Fonds propres autogénérés							
Bénéfice net	854	854	776	776	541	871	855
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(457)	(457)	(426)	(426)	(385)	(341)	(312)
	397	397	350	350	156	530	543
Financement externe							
Débentures subordonnées admissibles ⁽¹⁾	(255)	(255)	512	512	(300)	347	194
Actions privilégiées	315	315	374	374	–	–	25
Instruments novateurs inclus dans les fonds propres de catégorie 1	–	–	450	450	(53)	208	(11)
Actions ordinaires	80	80	81	81	64	54	65
Rachat d'actions ordinaires	–	–	–	–	(315)	(310)	(224)
Participations sans contrôle dans des filiales	1	1	–	–	8	(123)	128
	141	141	1 417	1 417	(596)	176	177
Autres							
Gains (pertes) de change non réalisés, montant net	(29)	(29)	127	127	(88)	(66)	(16)
Divers ⁽²⁾	211	307	(331)	(293)	37	42	(98)
	182	278	(204)	(166)	(51)	(24)	(114)
Fonds propres réglementaires générés (utilisés)	720	816	1 563	1 601	(491)	682	606
Fonds propres réglementaires à la fin de l'exercice	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 607	5 925

(1) Compte tenu des émissions de 500 M\$ de débentures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005.

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants des fonds propres réglementaires déduits au titre de l'écart d'acquisition, de la déduction admissible pour actifs incorporels, des participations dans des sociétés satellites et des montants afférents aux opérations de titrisation.

TABLEAU 13 – ADÉQUATION DES FONDS PROPRES SELON BÂLE II

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2009	Actif pondéré 2008
Approches relatives au risque de crédit		
Particuliers – hypothèques résidentielles	4 326	3 997
Particuliers – autres	7 853	6 915
Entreprises	26 557	27 065
Banques	1 697	1 582
Portefeuille de négociation	3 635	2 826
Titrisation	1 085	115
	45 153	42 500
Titres de participation	1 131	975
Autres actifs	2 305	2 034
Total – Risque de crédit	48 589	45 509
Approches relatives au risque de marché		
Approche standard	2 977	5 084
Approche de mesure avancée	917	1 539
Total – Risque de marché	3 894	6 623
Approches relatives au risque opérationnel	6 124	5 937
Total – Fonds propres requis en fonction des risques	58 607	58 069
Ratio des fonds propres – catégorie 1	10,7 %	9,4 %
Ratio des fonds propres – total	14,3 %	13,2 %

TABLEAU 14 – FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DES FONDS PROPRES

Au 31 octobre
(en millions de dollars)
(selon les directives de la BRI)

	Bâle II 2009	Bâle I 2009	Bâle II 2008	Bâle I 2008	Bâle I 2007	Bâle I 2006	Bâle I 2005
Fonds propres de catégorie 1							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5 282	5 282	4 797	4 797	4 399	4 478	4 216
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(100)	(100)	(71)	(71)	(180)	(92)	(26)
Pertes nettes réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente, inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(11)	(11)	(88)	(88)	–	–	–
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	1 089	1 089	774	774	400	400	400
Instruments novateurs ⁽¹⁾	971	971	828	828	509	562	354
Participations sans contrôle ⁽²⁾	19	19	18	18	17	9	133
	7 250	7 250	6 258	6 258	5 145	5 357	5 077
Moins : écarts d'acquisition	(746)	(746)	(740)	(740)	(703)	(683)	(662)
Moins : actifs incorporels au-delà de la limite	(35)	(35)	–	–	–	–	–
Moins : gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(36)	–	(38)	–	–	–	–
Moins : placement dans les sociétés satellites	(118)	–	–	–	–	–	–
Moins : déduction aux fins de titrisation (PCAA)	(50)	–	–	–	–	–	–
	6 265	6 469	5 480	5 518	4 442	4 674	4 415
Fonds propres de catégorie 2							
Débitures subordonnées	1 897	1 897	2 153	2 153	1 641	1 949	1 602
Provision générale admissible pour risque de crédit	456	456	331	331	308	308	308
Gains nets non réalisés cumulés après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	–	–	–	–	80	–	–
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	4	4	147	147	–	–	–
	2 357	2 357	2 631	2 631	2 029	2 257	1 910
Moins : placements dans les sociétés satellites et les fonds propres des sociétés d'assurance	(173)	(293)	(432)	(432)	(353)	(289)	(360)
Moins : protection de premier niveau	–	–	–	–	(2)	(35)	(40)
Moins : déduction aux fins de titrisation (PCAA)	(50)	–	–	–	–	–	–
	2 134	2 064	2 199	2 199	1 674	1 933	1 510
Total des fonds propres	8 399	8 533	7 679	7 717	6 116	6 607	5 925
Ratios des fonds propres réglementaires							
Catégorie 1	10,7 %	11,5 %	9,4 %	10,1 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %
Total	14,3 %	15,2 %	13,2 %	14,1 %	12,4 %	14,0 %	12,8 %
Avoir ordinaire tangible	6,9 %	7,2 %	6,4 %	6,8 %	6,8 %	7,3 %	7,4 %
Levier ⁽³⁾	15,4	15,2	16,7	16,6	18,7	17,8	20,0

(1) 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC et présentés dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS – série I émis par la Fiducie de Capital BNC.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II – série 1 et 350 000 NBC CapS II – série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

(3) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédit divisé par le total des fonds propres tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la direction	76
Rapport des vérificateurs	77
Bilans consolidés	78
États consolidés des résultats	79
États consolidés du résultat étendu	80
États consolidés de la variation des capitaux propres	81
États consolidés des flux de trésorerie	82
Notes afférentes aux états financiers consolidés	83

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôle nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité et pour protéger l'actif de la Banque. Les contrôles comprennent notamment les normes d'embauche et de formation du personnel, la définition et l'évaluation des tâches et fonctions, les politiques et procédures d'exploitation, ainsi que les contrôles budgétaires.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité de vérification et de gestion des risques (le Comité).

Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le Comité est responsable de l'évaluation continue des procédés de contrôle interne et de l'examen des états financiers consolidés, dont il recommande l'adoption au Conseil. Une équipe de vérificateurs internes relève du Comité et lui fait rapport régulièrement.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par l'observation des lois et règlements qui s'appliquent aux activités de la Banque. En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont bénéficié d'un accès sans réserve au Comité pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.



Louis Vachon
Président et chef de la direction



Patricia Curadeau-Grou
Chef des finances et vice-présidente exécutive
Finance, Risque et Trésorerie

Montréal, Canada, le 2 décembre 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. ⁽¹⁾

Montréal, Canada, le 2 décembre 2009

(1) Comptable agréé auditeur permis n° 9335

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

Au 31 octobre	Notes	2009	2008
ACTIF			
Encaisse		296	254
Dépôts auprès d'institutions financières		1 932	3 406
Valeurs mobilières			
	9		
Disponibles à la vente	8	13 281	12 322
Détenues à des fins de négociation	10	36 952	33 863
		50 233	46 185
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente			
		7 637	7 868
Prêts			
	5 et 11		
Hypothécaires résidentiels		14 961	15 366
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		18 313	15 695
Aux entreprises et aux administrations publiques		20 003	21 149
		53 277	52 210
Provisions pour pertes sur créances		(640)	(469)
		52 637	51 741
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		5 733	4 274
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	7 516	9 814
Immobilisations corporelles	14	362	259
Écarts d'acquisition	15	746	740
Actifs incorporels	15	397	384
Créances de clients, de négociants et de courtiers		2 578	2 273
Actifs divers	16	2 071	2 134
		19 403	19 878
		132 138	129 332
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts			
	5 et 17		
Particuliers		34 609	33 098
Entreprises et administrations publiques		36 698	36 872
Institutions de dépôts		3 638	5 827
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	225
		75 170	76 022
Autres passifs			
Acceptations		5 733	4 274
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		13 221	15 829
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		12 736	7 151
Juste valeur des instruments financiers dérivés	29	5 947	8 588
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers		3 017	2 389
Passifs divers	19	6 623	5 286
		47 277	43 517
Débitures subordonnées	20	2 017	2 255
Participations sans contrôle	21	1 197	2 029
Capitaux propres			
Actions privilégiées	22	1 089	774
Actions ordinaires	22	1 729	1 656
Surplus d'apport	24	48	31
Bénéfices non répartis		3 515	3 110
Autres éléments cumulés du résultat étendu		96	(62)
		6 477	5 509
		132 138	129 332

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	Notes	2009	2008
Revenus d'intérêts			
Prêts		2 029	2 974
Valeurs mobilières disponibles à la vente		399	213
Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation		756	865
Dépôts auprès d'institutions financières		12	207
		3 196	4 259
Frais d'intérêts			
Dépôts		820	1 685
Débitures subordonnées		102	98
Divers		308	624
		1 230	2 407
Revenu net d'intérêts		1 966	1 852
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		329	312
Commissions de courtage en valeurs mobilières		220	240
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		230	228
Revenus (pertes) de négociation	7	12	(329)
Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net		(97)	(88)
Commissions sur cartes de crédit		37	42
Commissions sur prêts		140	106
Revenus d'assurances		117	119
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie		119	77
Revenus de titrisation	11	351	226
Revenus de change		110	121
Services fiduciaires et fonds communs de placement		327	354
Divers		270	377
		2 165	1 785
Revenu total		4 131	3 637
Dotations aux pertes sur créances	5	305	144
		3 826	3 493
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux		1 538	1 454
Frais d'occupation		192	177
Technologie		390	445
Communications		76	78
Honoraires professionnels		180	214
Charges de restructuration	25	–	66
Divers		286	261
		2 662	2 695
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle		1 164	798
Charge d'impôts	26	252	167
		912	631
Participations sans contrôle	21	58	(145)
Bénéfice net		854	776
Dividendes sur actions privilégiées	22	59	32
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		795	744
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	27		
Moyen – de base		160 263	158 663
Moyen – dilué		160 901	159 255
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)	27		
de base		4,96	4,69
dilué		4,94	4,67
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	22	2,48	2,48

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Bénéfice net	854	776
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(185)	513
Incidence de la couverture des gains ou pertes nets de change sur conversion	156	(404)
Variation nette des gains et des pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(29)	109
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	265	(156)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(94)	(51)
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des opérations de couverture de juste valeur	171	(207)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	62	206
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(46)	(7)
Variation nette des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	16	199
Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	158	101
Total du résultat étendu	1 012	877

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau suivant :

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(8)	15
Incidence de la couverture des gains ou pertes nets de change sur conversion	63	(155)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	118	(70)
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(41)	(23)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	22	94
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(21)	(2)
Total de la charge (économie) d'impôts	133	(141)

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	Notes	2009	2008
Actions privilégiées au début		774	400
Émissions d'actions privilégiées, séries 20, 21, 24 et 26	22	315	374
Actions privilégiées à la fin		1 089	774
Actions ordinaires au début		1 656	1 575
Émissions d'actions ordinaires			
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions		29	17
Régime d'options d'achat d'actions		42	41
Acquisitions	22 et 33	–	24
Autres		2	(1)
Actions ordinaires à la fin	22	1 729	1 656
Surplus d'apport au début		31	32
Charge au titre des options d'achat d'actions	24	13	11
Options d'achat d'actions levées		(6)	(6)
Autres		10	(6)
Surplus d'apport à la fin		48	31
Bénéfices non répartis au début		3 110	2 793
Bénéfice net		854	776
Dividendes			
actions privilégiées	22	(59)	(32)
actions ordinaires	22	(398)	(394)
Frais d'émissions d'actions et autres, déduction faite des impôts		8	(33)
Bénéfices non répartis à la fin		3 515	3 110
Autres éléments cumulés du résultat étendu au début, déduction faite des impôts		(62)	(163)
Variation nette des gains et des pertes de change non réalisés,			
déduction faite des opérations de couverture		(29)	109
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente,			
déduction faite des opérations de couverture de juste valeur		171	(207)
Variation nette des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés			
comme élément de couverture des flux de trésorerie		16	199
Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin, déduction faite des impôts		96	(62)
Capitaux propres		6 477	5 509

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET AUTRES ÉLÉMENTS CUMULÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS

Au 31 octobre	2009	2008
Bénéfices non répartis	3 515	3 110
Autres éléments cumulés du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(100)	(71)
Gains et pertes non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite		
des opérations de couverture de juste valeur	32	(139)
Gains et pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture		
des flux de trésorerie	164	148
	96	(62)
Total	3 611	3 048

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	854	776
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	305	144
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	112	82
Radiation d'actifs incorporels	–	54
Impôts futurs	70	(5)
Redressement relatif au change pour les débetures subordonnées	(5)	11
Pertes (gains) sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net	60	(190)
Charges pour baisses de valeur durables	37	220
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, montant net	(302)	(181)
Charge au titre des options d'achat d'actions	13	11
Variation des intérêts à payer	(123)	(439)
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	52	(12)
Variation des impôts à payer	246	70
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	(360)	(249)
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	(3 089)	(3 035)
Cotisations excédentaires à la charge des régimes de retraite des employés	(192)	–
Variation des créances de clients, de négociants et de courtiers	(305)	2 040
Variation des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	628	(1 952)
Variation des autres éléments	1 630	1 119
	(369)	(1 536)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	(852)	5 224
Émission de titres NBC CapS II	–	750
Émission de débetures subordonnées	–	500
Émissions d'actions ordinaires	73	81
Émissions d'actions privilégiées	315	374
Rachat d'actions privilégiées NB Capital	–	(312)
Rachat de débetures subordonnées	(250)	–
Frais d'émissions d'actions	(10)	(19)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(373)	(484)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(56)	(25)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 608)	(394)
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	5 585	5 081
Variation des autres éléments	(256)	831
	1 568	11 607
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	136	138
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(5 302)	(7 338)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	4 101	3 813
Échéance d'actifs titrisés	–	(400)
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente	(42 067)	(26 370)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente	40 634	22 642
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	231	(1 902)
Variation nette d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(228)	(184)
	(2 495)	(9 601)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 296)	470
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 466	2 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 170	3 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	296	254
Dépôts auprès d'institutions financières	1 932	3 406
Moins : montant donné en nantissement	(58)	(194)
	2 170	3 466
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	1 353	2 846
Impôts payés sur les bénéfices	50	(24)

NOTE 1

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins d'indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada (le Surintendant), les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses comprennent les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des valeurs mobilières disponibles à la vente, la comptabilisation des opérations de titrisation et des entités à détenteurs de droits variables, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, la dépréciation des actifs à long terme, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et la provision pour éventualités. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Banque est le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

Les EDDV sont des entités dans lesquelles les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne détiennent pas une participation financière leur conférant le contrôle, ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité n°15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et présentés dans les *Actifs divers* du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers*.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées, sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur leurs valeurs mobilières disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises des succursales et filiales étrangères autonomes sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* du bilan consolidé. Lorsqu'il y a réduction de l'investissement net, une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus ou non détenus à des fins de négociation. Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certains titres de participation disponibles à la vente non cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût et des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. À ce jour, la Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à leur échéance.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

En vertu de l'option juste valeur, il est aussi permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation. Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsque la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissement, et que l'information est communiquée à la haute direction sur cette base et si les justes valeurs sont fiables. À cet égard, la Banque peut recourir à l'option juste valeur si elle a instauré par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, et peut démontrer que des risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers, et qui autrement seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2009, l'ICCA a apporté plusieurs modifications au chapitre 3855 intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* dont les suivantes :

- Depuis le 1^{er} août 2008, un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme étant détenu à des fins de négociation, peut être reclassé hors de la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de négociation dans des situations exceptionnelles si cet actif financier n'est plus détenu en vue d'être vendu à court terme. L'actif financier doit être reclassé à sa juste valeur à la date de reclassement et cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût après amortissement, selon le cas.
- Le 20 août 2009, la définition de la catégorie d'actif financier des prêts et créances a été modifiée. Par conséquent, rétroactivement depuis le 1^{er} novembre 2008, les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif, peuvent être classés comme prêts et créances et la dépréciation est déterminée en fonction du modèle des pertes sur créances subies, comme le prévoit le chapitre 3025, intitulé *Prêts douteux*. Avant cette date, ces titres de créances étaient exclus de la catégorie des prêts et créances et ils étaient classés comme disponibles à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque n'a pas classé de titres de créances dans la catégorie des prêts et créances. De plus, les prêts et créances qu'une entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme étant détenus à des fins de négociation, tandis que les prêts et créances pour lesquels le détenteur pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que de la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, aucun prêt ni créance n'a été classé comme détenu à des fins de négociation ou comme disponible à la vente.

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants donnés en nantissement. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de négociation sont classées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières disponibles à la vente à la date de transaction et les coûts de transaction sont capitalisés.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à leur juste valeur, à l'exception de certains titres de participation pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont donc présentés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la durée de cette baisse, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Depuis le 1^{er} novembre 2008, les pertes de valeurs comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme ou font partie de portefeuilles d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. La Banque comptabilise les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et elle vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. La Banque comptabilise ces opérations à la date de règlement. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées dans le bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les frais d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts, incluant les frais de transaction directement attribuables à leur octroi, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, les prêts sont classés à titre de prêts douteux sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette dans un délai de 180 jours. Dans tous les cas, les prêts sont considérés douteux après 180 jours de retard sauf s'ils sont assurés ou entièrement garantis par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien, auquel cas ils sont douteux après 365 jours de retard. Les prêts cessent d'être classés comme douteux lorsque le recouvrement du capital et des intérêts est raisonnablement assuré à la date prévue et que tous les paiements de capital et d'intérêts en souffrance ont été recouverts. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, dont sont soustraits les frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances*. Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à leur juste valeur à la date de saisie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur cette juste valeur est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats. Subséquemment à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les règles comptables y afférentes.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagements, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Commissions sur prêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés. L'amortissement des commissions, s'il y a lieu, est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de crédit en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les engagements de crédit, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées des dotations aux pertes sur créances comptabilisées à l'état consolidé des résultats et réduites des radiations, déduction faite des recouvrements.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives pour les prêts classés comme douteux. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent les prêts aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, les entités publiques et les institutions financières. Le risque de crédit pour ces portefeuilles est évalué individuellement et de façon continue et la Banque constitue une provision spécifique aussitôt qu'un prêt est considéré comme douteux. Les prêts de ces portefeuilles sont radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été déployés en vain, ou lorsque l'emprunteur est en faillite, que la liquidation est en cours et que les soldes dus ne sont pas susceptibles d'être recouverts. Les prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et les prêts à certaines petites entreprises, sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui sont gérés ensemble, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de l'expérience passée en matière de radiations nettes. Les prêts aux particuliers sans actifs en garantie dont tous les signataires ont fait faillite sont radiés systématiquement.

La provision générale attribuée pour risque de crédit reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi par l'application des facteurs de pertes prévues aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt à laquelle est ajouté un montant additionnel qui tient compte du délai de repérage et du risque de migration. Pour les prêts aux particuliers, la provision générale est fonction de paramètres spécifiques par produit et aucun délai de repérage n'est calculé. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale non attribuée pour risque de crédit reflète l'estimation par la direction des pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit, et ce, au moment où la provision générale est établie à la date du bilan consolidé. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels et des créances sur cartes de crédit, en vendant ces créances à des fiduciaires qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de vente lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Les critères suivants doivent être réunis pour que le contrôle soit considéré comme abandonné :

- les actifs cédés sont isolés de ceux de la Banque, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- l'acheteur possède le droit de nantir ou d'échanger les actifs reçus ou, si l'acheteur est une structure d'accueil admissible conformément à la définition donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible possède le droit de vendre ou de nantir sa participation dans la structure; et
- la Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs cédés.

Si ces critères ne sont pas tous réunis, la vente est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé de la Banque et le produit est comptabilisé comme un passif.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Le gain ou la perte issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Le gain ou la perte enregistré à la vente de créances dépendent en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, leur juste valeur initiale et ultérieure est estimée en utilisant principalement la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses clés quant à la durée de vie moyenne pondérée, aux pertes sur créances prévues, au taux de remboursement anticipé, à la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et du taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les valeurs mobilières disponibles à la vente. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur, la perte cumulée portée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est reclassée dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est constaté dans le bilan consolidé et comptabilisé à l'état consolidé des résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier, les améliorations locatives et les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation, selon les méthodes et aux taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	20 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire.

(b) Amortissement dégressif.

(c) Période d'amortissement correspondant au moindre de la durée de vie utile ou de la durée du bail plus la première option de renouvellement, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition consiste en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition attribué, et de sa juste valeur. Une unité d'exploitation est soit un secteur d'activité, soit une composante du secteur. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est comptabilisée à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les actifs incorporels de la Banque résultant d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme la plupart de ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et qu'ils sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Certains actifs incorporels, dont les logiciels, qui ont une durée de vie utile déterminable, sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, laquelle varie entre quatre et dix ans. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que leur valeur comptable ne soit pas recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède les flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de l'actif. Une perte de valeur égale au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait alors comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle établit les montants des actifs et des passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des *Bénéfices non répartis* des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un instrument financier dérivé incorporé.

Un dérivé incorporé est bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les instruments financiers dérivés incorporés sont classés avec le contrat hôte dans le bilan consolidé et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour les dépôts dont le rendement est fonction de la gestion de portefeuilles, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés au *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés dans le *Bénéfice net* de la même ou des mêmes périodes.

Documentation

Au moment de la mise en place de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre à la gestion du risque et de la stratégie de couverture suivie. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'élément de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À la mise en place de la couverture, et pendant toute sa durée, la Banque s'assure que la relation de couverture est efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Lorsque la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions d'une couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Garanties

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui pourrait obliger le garant à faire des paiements (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de l'entité ou de prestations de service) au bénéficiaire en raison : a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou non d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients et ne sont pas inscrits dans le bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats à mesure que les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite) qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite, sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, à la croissance d'autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. L'hypothèse à l'égard des taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de rendement de titres obligataires de sociétés de qualité supérieure. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur est fondée sur la reconnaissance des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées, le rendement prévu à long terme des actifs des régimes basé sur la juste valeur ou une valeur liée au marché, l'amortissement des gains et pertes actuariels nets et l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés. L'excédent cumulatif des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charge est constaté dans les *Actifs divers* du bilan consolidé, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés dans les *Passifs divers* du bilan consolidé.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime (valeur liée au marché pour certains actifs), selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 8 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

NOTE 1 ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale, et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1^{er} novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen d'une variante du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages sociaux* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à ce qu'ils soient exercés, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix d'exercice du droit. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action est portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD et d'une UAR est généralement portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. La variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date.

Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constaté immédiatement à la date d'attribution. Le coût de rémunération associé aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constaté sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Pour tous ces régimes, les annulations et extinctions des droits sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles se produisent.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont inscrites à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2009.

NOTE 2

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

2A. NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En janvier 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*. Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni au critère de comptabilisation d'un actif. Suite à l'adoption de cette norme, la Banque a reclassé rétroactivement la valeur comptable nette des actifs incorporels liés aux logiciels et développements technologiques du poste *Immobilisations corporelles* au poste *Actifs incorporels* du bilan consolidé. Se référer aux notes 14 et 15 pour de plus amples renseignements.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégié n° 173 (CPN-173) intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Le CPN-173 précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Le CPN-173 s'applique à la Banque depuis le 1^{er} novembre 2008 et exige une application rétroactive sans retraitement des états financiers des périodes antérieures. Conformément au CPN-173, une réévaluation au 1^{er} novembre 2008 de certains actifs financiers et passifs financiers, y compris des instruments financiers dérivés, a dû être effectuée. Tout ajustement de la juste valeur doit être comptabilisé comme un ajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date, à l'exception de certains ajustements relatifs aux instruments financiers dérivés constitutifs d'une relation de couverture. Dans certains cas précis, toute différence qui en résulterait serait comptabilisée soit dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, soit comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert. L'application initiale du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 du Manuel, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, afin d'améliorer les informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur et du risque de liquidité rattaché aux instruments financiers.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Ces informations sont présentées à la note 4.

Dépréciation d'actifs financiers

Le 20 août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 du Manuel intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Les modifications sont applicables aux états financiers annuels des exercices débutant le 1^{er} novembre 2008 ou après, et l'application est rétroactive au début de l'exercice. La Banque a adopté ces modifications nommées ci-après au quatrième trimestre de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, avec application rétroactive au 1^{er} novembre 2008.

La définition de la catégorie d'actif financier « prêts et créances », pour laquelle la mesure est effectuée au coût ou au coût non amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, a été modifiée. Par conséquent, les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances et la dépréciation est déterminée en fonction du modèle des pertes sur créances subies, comme le prévoit le chapitre 3025 intitulé *Prêts douteux*. Les prêts et créances qu'une entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme détenus à des fins de négociation, tandis que les prêts et créances pour lesquels le détenteur pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Le reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente dans les prêts et créances est permis dans certaines circonstances.

Les pertes de valeurs comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créances classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

L'application initiale de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

NOTE 2 MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2B. NORMES COMPTABLES RÉCENTES QUI NE SONT PAS ENCORE ADOPTÉES

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

Le 5 janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582 intitulé *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601 intitulé *États financiers consolidés* et le chapitre 1602 intitulé *Participations sans contrôle*. Les principales incidences de ces normes sont décrites ci-dessous.

Regroupements d'entreprises

Lorsque l'acquéreur obtient le contrôle d'une entreprise, il doit évaluer l'entreprise acquise dans son ensemble pour en déterminer la juste valeur. L'acquéreur doit évaluer les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais reliés à une acquisition d'entreprise sont comptabilisés dans les résultats des périodes au cours desquelles ces frais sont engagés et les services reçus, à l'exception des frais d'émission de titres d'emprunt qui sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ou des capitaux propres qui sont comptabilisés comme des opérations portant sur les capitaux propres. La norme prévoit une période d'évaluation, après la date d'acquisition, permettant à l'acquéreur d'ajuster de manière rétrospective les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition. Cette nouvelle norme s'appliquera à la Banque de manière prospective aux regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} novembre 2011. Une adoption anticipée est permise sous réserve que soient adoptés simultanément les chapitres 1601 et 1602.

États financiers consolidés et participations sans contrôle

Le chapitre 1601 fournit des indications visant la préparation d'états financiers consolidés après la date d'acquisition et certains aspects de la consolidation à la date d'acquisition. Le chapitre 1602 fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des participations sans contrôle à la suite d'un regroupement d'entreprises. Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2011. Une adoption anticipée est permise sous réserve que soit adopté simultanément le chapitre 1582.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leur information financière selon les IFRS pour les exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Banque adoptera les IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011. Elle présentera ses états financiers consolidés pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012 conformément aux IFRS et présentera des données à des fins de comparaison pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2010.

Afin de se préparer à la conversion aux IFRS, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. L'équipe responsable du projet présente régulièrement le statut du projet au comité exécutif et au comité directeur du projet, comités constitués des membres de la haute direction de tous les services concernés.

La Banque a mis en œuvre un plan détaillé du projet, elle a évalué les ressources qui seront nécessaires à sa réalisation et a entrepris la formation du personnel. Elle a déjà cerné les différences importantes entre les PCGR du Canada existants et les IFRS actuelles. Les normes susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque comprennent, entre autres, celles qui portent sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et la consolidation. Les normes IFRS étant en constante évolution, la Banque a créé un tableau de bord permettant de suivre les changements.

La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'impact de l'adoption des IFRS sur la technologie de l'information, les incidences opérationnelles et les contrôles internes. La stratégie concernant la période de comptabilisation des données financières en parallèle a été définie.

À l'heure actuelle, la Banque n'est pas en mesure de quantifier l'incidence sur ses états financiers consolidés qu'aura le passage aux IFRS, mais elle estime que cette incidence pourrait être significative.

Dans les périodes précédant le premier exercice au cours duquel seront adoptées les IFRS, les effets qu'aura le passage aux normes internationales sur les états financiers consolidés de la Banque seront divulgués au fur et à mesure qu'ils seront connus.

NOTE 3

VALEURS COMPTABLES DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers. Les valeurs comptables de chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers sont présentées dans le tableau suivant.

Au 31 octobre 2009

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	296	–	–	–	–	–	–
Dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	1 932	–	–	–
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	–	–	13 281	–	–	–	–
Détenues à des fins de négociation	33 041	3 911	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente							
	–	–	–	7 637	–	–	–
Prêts							
	–	–	–	52 637 ⁽¹⁾	–	–	–
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	–	–	–	5 733	–	–	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	6 798	–	–	–	–	449	269
Créances de clients, de négociants et de courtiers	–	–	–	2 578	–	–	–
Actifs divers	–	–	–	379	–	–	–
Total des actifs financiers	40 135	3 911	13 281	70 896	–	449	269
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	–	–	–	–	34 609	–	–
Entreprises et administrations publiques	–	662	–	–	36 036 ⁽¹⁾	–	–
Institutions de dépôts	–	–	–	–	3 638	–	–
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	–	–	–	225	–	–
Autres passifs							
Acceptations	–	–	–	–	5 733	–	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 221	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	2 667	–	–	10 069	–	–
Juste valeur des instruments financiers dérivés	5 859	–	–	–	–	53	35
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	–	–	–	–	3 017	–	–
Passifs divers	–	–	–	–	5 004	–	–
Débiteures subordonnées	–	–	–	–	2 017	–	–
Total des passifs financiers	19 080	3 329	–	–	100 348	53	35

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

NOTE 3 VALEURS COMPTABLES DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (suite)

Au 31 octobre 2008

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de négociation	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût ou au coût après amortissement	Dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	Dérivés désignés comme élément de couverture de la juste valeur
Actifs financiers							
Encaisse	254	—	—	—	—	—	—
Dépôts auprès d'institutions financières	—	—	—	3 406	—	—	—
Valeurs mobilières							
Disponibles à la vente	—	—	12 322	—	—	—	—
Détenues à des fins de négociation	32 178	1 685	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente							
	—	—	—	7 868	—	—	—
Prêts	—	—	—	51 741 ⁽¹⁾	—	—	—
Autres actifs							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	4 274	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	9 241	—	—	—	—	305	268
Créances de clients, de négociants et de courtiers	—	—	—	2 273	—	—	—
Actifs divers	—	—	—	431	—	—	—
Total des actifs financiers	41 673	1 685	12 322	69 993	—	305	268
Passifs financiers							
Dépôts							
Particuliers	—	—	—	—	33 098	—	—
Entreprises et administrations publiques	—	567	—	—	36 305 ⁽¹⁾	—	—
Institutions de dépôts	—	—	—	—	5 827	—	—
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	—	—	—	—	225	—	—
Autres passifs							
Acceptations	—	—	—	—	4 274	—	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 829	—	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	7 151	—	—
Juste valeur des instruments financiers dérivés	8 502	—	—	—	—	35	51
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	—	—	—	—	2 389	—	—
Passifs divers	—	—	—	—	4 094	—	—
Débiteures subordonnées	—	—	—	—	2 255	—	—
Total des passifs financiers	24 331	567	—	—	95 618	35	51

NOTE 4

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Détermination de la juste valeur

La Banque dispose de politiques régissant le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de la Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie auquel l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut-être fondée sur d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données observables sur les marchés. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données observables sur les marchés pour déterminer la juste valeur initiale ou que les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, la différence entre le prix de la transaction et la détermination de cette juste valeur initiale est constatée à l'état consolidé des résultats. Lorsque la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée et le montant déterminé au moyen de la technique d'évaluation est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reporté est constaté sur la durée de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde non amorti est constaté immédiatement aux résultats nets lorsque i) des données observables sur les marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est résiliée avant son échéance ou à l'échéance.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Banque détermine la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont principalement basées sur des données observables sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit, ainsi que les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, l'environnement économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans certains cas précis, la Banque effectue des ajustements de la juste valeur pour refléter les incertitudes relatives à la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Ces ajustements peuvent découler de divers facteurs comme le choix de la technique d'évaluation, de la disponibilité de données observables sur les marchés ou des hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. La Banque peut incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, suite à un manque de liquidité sur les marchés ou à un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des actifs et passifs financiers.

Au 31 octobre	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	296	296	254	254
Dépôts auprès d'institutions financières	1 932	1 932	3 406	3 406
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	13 281	13 320	12 322	12 337
Détenues à des fins de négociation	36 952	36 952	33 863	33 863
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 637	7 514	7 868	7 868
Prêts	52 637	51 795	51 741	51 684
Autres actifs				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 733	5 733	4 274	4 274
Juste valeur des instruments financiers dérivés	7 516	7 516	9 814	9 814
Créances de clients, de négociants et de courtiers	2 578	2 578	2 273	2 273
Actifs divers	379	379	431	431
Total des actifs financiers	128 941	128 015	126 246	126 204
Passifs financiers				
Dépôts	75 170	74 089	76 022	75 665
Autres passifs				
Acceptations	5 733	5 733	4 274	4 274
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 221	13 221	15 829	15 829
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 736	12 915	7 151	7 151
Juste valeur des instruments financiers dérivés	5 947	5 947	8 588	8 588
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	3 017	3 017	2 389	2 389
Passifs divers	5 004	5 004	4 094	4 094
Débitures subordonnées	2 017	1 981	2 255	2 046
Total des passifs financiers	122 845	121 907	120 602	120 036

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains actifs financiers et passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La Banque considère que la valeur comptable de l'encaisse, des dépôts auprès d'institutions financières, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations et des acceptations, des créances de clients, de négociants et de courtiers, des montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers ainsi que certains éléments d'actif et de passif divers correspond à la juste valeur.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses principalement basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, l'environnement économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Ces actifs financiers sont présentés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception des titres de participation pour lesquels il n'y a pas de marché actif et qui sont présentés au coût. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 8. Pour les titres présentés à leur juste valeur, les cours publiés dans un marché actif sont utilisés. En l'absence de marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours publiés pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

La juste valeur des droits conservés est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les hypothèses clés qui influent sur la juste valeur des droits conservés sont la durée de vie moyenne pondérée, les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement anticipé, la marge excédentaire anticipée (déduction faite des pertes sur créances prévues) et le taux d'actualisation, en fonction des risques encourus.

Le détail de la détermination de la juste valeur des billets des véhicules d'actifs cadres, émis à la suite de la restructuration du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers et classés comme disponibles à la vente, est présenté à la note 9.

Instrument financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur les marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est basée principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents. Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Banque incorpore le risque de crédit en tenant compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de l'évaluation de la valeur au marché actuelle ou future des opérations, ainsi que des mesures d'atténuation du risque de crédit comme les accords généraux de compensation et les ententes de sûreté.

Prêts et valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

La juste valeur des prêts et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie futurs contractuels prévus, en tenant compte des options de remboursement par anticipation, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour de nouveaux instruments financiers similaires.

Dépôts et valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

La juste valeur des dépôts et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat est déterminée à la date du bilan par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus et aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. La prévision des flux de trésorerie tient compte des options de rachat par anticipation des dépôts s'il y a lieu.

Débetures subordonnées

La juste valeur des débetures subordonnées est fondée sur les cours publiés dans un marché actif. En l'absence de cours observables sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs; à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs; à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite à la page précédente :

Au 31 octobre 2009

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	296	–	–	296
Valeurs mobilières				
Disponibles à la vente	7 557	5 222	115	12 894
Détenues à des fins de négociation	18 662	17 009	1 281	36 952
Prêts	–	–	(138)	(138)
Autres actifs				
Juste valeur des instruments financiers dérivés	319	7 166	31	7 516
Total des actifs financiers	26 834	29 397	1 289	57 520
Passifs financiers				
Dépôts				
Entreprises et administrations publiques	–	683	20	703
Autres passifs				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	9 449	3 772	–	13 221
Valeurs mobilières vendues en vertu de conversions de rachat	–	2 667	–	2 667
Juste valeur des instruments financiers dérivés	351	5 563	33	5 947
Total des passifs financiers	9 800	12 685	53	22 538

Les catégories d'instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent essentiellement :

- des instruments financiers détenus à des fins de négociation : les investissements dans les billets des véhicules d'actifs cadres (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements), certains investissements dans des titres de créances adossés à des actifs, des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés;
- des valeurs mobilières disponibles à la vente : les investissements dans les billets des véhicules d'actifs cadres, ainsi que certains droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires sur les opérations de titrisation;
- des dérivés incorporés relatifs aux facilités de crédit offertes à la clientèle détenant des billets des véhicules d'actifs cadres (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements) et inclus dans la provision générale constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA (se référer à la note 5 pour de plus amples renseignements); et
- des notes structurées comprises dans les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur les marchés.

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur classées dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. À l'exception des investissements dans les billets des véhicules d'actifs cadres (se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements), ces analyses de sensibilité entraînent une variation négligeable de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

c) Changements survenus dans la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations survenues dans la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009. La Banque classe les instruments financiers dans ce niveau lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée significative qui n'est pas observable sur les marchés, ou en présence d'un manque de liquidité de certains marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données observables sur les marchés. Les gains et pertes présentés ci-après peuvent donc inclure des variations de juste valeur basées sur des données observables et non observables. La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux existants par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté au tableau suivant.

NOTE 4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Exercice terminé le 31 octobre 2009	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	Prêts	Juste valeur des instruments financiers dérivés	Dépôts d'entreprises et administrations ⁽¹⁾ publiques
Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2008	1 567	93	(23)	(17)	(18)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Bénéfice net</i> ⁽²⁾	(95)	(33)	(115)	15	(2)
Achats, ventes, règlements et autres ⁽³⁾	(1 357)	1 221	–	–	–
Juste valeur au 31 octobre 2009	115	1 281	(138)	(2)	(20)
Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux actifs financiers et aux passifs financiers détenus au 31 octobre 2009 ⁽⁴⁾	–	(30)	(115)	16	(2)

(1) La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au net.

(2) Une perte nette totalisant 115 M\$ est incluse dans les *Autres revenus*. Une perte de 115 M\$ est incluse dans les *Dotations aux pertes sur créances* et fait partie de la provision générale constituée à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA (se référer à la note 5 pour de plus amples renseignements).

(3) Incluant des montants de 1 396 M\$ et 14 M\$ relativement à des achats et autre variation nette, ainsi qu'un montant de 1 546 M\$ relatif à des ventes.

(4) Perte nette totalisant 16 M\$ inclus dans les *Autres revenus* et une perte de 115 M\$ incluse dans les *Dotations aux pertes sur créances*.

d) Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les instruments financiers, pour lesquels la Banque a recours à une technique d'évaluation basée sur des données significatives non observables sur les marchés, sont enregistrés initialement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Puisque la juste valeur initiale déterminée au moyen de la technique d'évaluation peut être différente du prix de la transaction, le gain ou la perte en découlant est reporté. Aux 31 octobre 2009 et 2008, le montant reporté est négligeable.

NOTE 5

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires. L'objectif d'une gestion efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, et que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires. Pour la Banque, il s'agit d'atteindre un sain équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés.

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est principalement exposée aux risques décrits ci-dessous.

Risque de crédit	Risque d'une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant.
Risque de marché	Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt ou de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.
Risque de liquidité	Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses et inopportunes.
Risque opérationnel	Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.
Risque de réglementation	Risque lié aux conséquences découlant du manquement aux obligations de conformité, soit lorsque la Banque ou un de ses employés ne se conforme pas à la législation pertinente en vigueur là où la Banque exerce ses activités, ce qui pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.
Risque de réputation	Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites coûteuses ou des pertes de revenus.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion qui comporte les éléments présentés ci-après.

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment la promotion d'une culture de gestion des risques dans leurs communications internes. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de la Banque prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques (CVGR) du conseil d'administration

Le CVGR approuve les politiques de gestion des risques et fixe les limites de tolérance au risque. En plus de s'assurer que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue, il examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

Le comité des risques globaux

Le comité des risques globaux définit les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et fixe les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Les comités suivants lui sont subordonnés : le comité de gestion des risques de marché, le comité de gestion des risques opérationnels et le comité de gestion de l'appariement.

La direction de la Banque

La direction de la Banque diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

Le groupe de la Gestion des risques

Ce groupe propose des politiques de gestion des risques et met en place les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques. En plus d'instaurer et d'appliquer les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques, ce groupe a aussi la responsabilité de proposer les limites d'exposition aux risques en fonction des seuils de tolérance établis par le CVGR et d'informer la direction de la Banque ainsi que le conseil d'administration des risques importants.

Les unités d'affaires

Les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en veillant à déceler, analyser et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent, constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risque est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont révisées régulièrement – annuellement dans la plupart des cas – afin d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. D'autres politiques, normes et procédés viennent se greffer aux politiques de la gestion des risques et couvrent certains aspects plus précis de la gestion, tels la poursuite des activités de l'entreprise et le lancement de nouveaux produits, de nouvelles initiatives ou activités. Ces politiques, normes et procédés s'appliquent généralement à l'ensemble de la Banque.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créances disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble et elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières couvrent plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traitent d'aspects particuliers de la gestion, telles les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés et l'évaluation des risques.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Évaluation du risque de crédit des prêts

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comprenant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit relatifs aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation ainsi qu'aux prêts à certaines petites entreprises. Le risque de crédit de ces portefeuilles est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents, à partir de données historiques internes et externes, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et de lui attribuer une cote de risque. En conséquence, l'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de l'emprunteur, et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, en fonction d'autres facteurs.

Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut, et des modèles qui attribuent à la facilité de crédit une cote de risque indépendante de celle qui est attribuée au débiteur.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité des risques globaux de la Banque approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. L'obtention de sûretés bonnes et valables par la Banque à l'égard de la contrepartie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité et de la volonté de cette contrepartie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité pour tous les engagements de crédit, et elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur ainsi que du type de crédit consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de la contrepartie. La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie des crédits octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes : comptes clients, stocks, équipement et outillage, matériel roulant, hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels ainsi que les espèces et titres négociables.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées des contrats cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces contrats permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possible.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes sont connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA).

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord en assurant une diversification optimale de ses engagements. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des engagements : latitudes d'autorisation de crédit et de limites pays par palier hiérarchique, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région et par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au conseil d'administration par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économique, industriel ou géographique, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, et sont approuvés par le comité des risques globaux. Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

- *Instruments financiers dérivés de crédit*
La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie des intérêts sur le swap en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un incident de crédit. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible pour servir à l'atténuation du risque de crédit à la Banque.
- *Syndication de prêts*
En matière de syndication de prêts, la Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.
- *Titrisation*
La titrisation représente un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la note 11.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant des problèmes. Par ailleurs, s'il arrive que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes. Tous les gestionnaires de prêts doivent préparer et soumettre mensuellement au service de crédit respectif un rapport de surveillance détaillé qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. Tous les rapports de surveillance sont suivis par la direction de chaque service de crédit concerné. Trimestriellement, un comité de surveillance des crédits se réunit pour réviser les plans d'actions et les rapports de surveillance de tous les débiteurs ayant des engagements de 2 M\$ et plus. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes sur créances est attribué au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique par la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements détaillés relatifs à la comptabilisation des prêts douteux et des provisions pour pertes sur créances sont présentés à la note 1.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

Les montants du tableau ci-dessous représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit.

	Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs Bâle					
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Dérivés hors bourse ⁽⁴⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁵⁾	Total
Particuliers – hypothèques résidentielles	21 154	6 317	–	–	–	27 471
Particuliers – autres	11 334	4 808	–	–	–	16 142
Entreprises	21 727	14 785	1 457	40	1 497	39 506
États souverains	11 646	1 331	7 808	63	215	21 063
Banques	7 023	2 116	11 108	281	712	21 240
Portefeuille de négociation	–	–	–	6 343	–	6 343
Titrisation	1 250	1 003	–	–	–	2 253
Total – Risque de crédit	74 134	30 360	20 373	6 727	2 424	134 018

	Exposition maximale au risque de crédit selon les classes d'actifs Bâle					
	Montants utilisés ⁽¹⁾	Engagements inutilisés ⁽²⁾	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Dérivés hors bourse ⁽⁴⁾	Autres éléments hors bilan ⁽⁵⁾	Total
Particuliers – hypothèques résidentielles	20 133	5 062	–	–	–	25 195
Particuliers – autres	10 105	5 584	–	–	–	15 689
Entreprises	23 057	12 226	26	78	1 883	37 270
États souverains	9 719	1 026	3 903	36	114	14 798
Banques	7 911	1 984	11 090	277	41	21 303
Portefeuille de négociation	–	–	–	5 445	–	5 445
Titrisation	24	–	–	–	91	115
Total – Risque de crédit	70 949	25 882	15 019	5 836	2 129	119 815

- (1) Les montants utilisés représentent certains dépôts auprès d'institutions financières, les titres de créances disponibles à la vente, les prêts bruts, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations ainsi que certains actifs divers.
- (2) Les engagements inutilisés représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous formes de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de lettres de crédit documentaire, exception faite des activités de banque d'affaires.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat.
- (4) Correspondent aux contrats à terme de gré à gré et normalisés, aux swaps et aux options.
- (5) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Répartition des prêts bruts et douteux par catégorie d'emprunteurs

	Au 31 octobre 2009			Exercice terminé le 31 octobre 2009	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles	14 961	32	3	(4)	2
Particuliers ⁽¹⁾	18 313	52	23	98	160
Hypothèques non résidentielles	1 318	14	4	(1)	2
Agriculture, pêche et piégeage	1 911	55	25	10	7
Institutions financières	3 022	2	2	2	–
Fabrication	2 153	91	37	31	15
Construction et services immobiliers	1 686	15	8	2	5
Transports et communications	834	2	1	1	–
Mines, carrières et énergie	1 109	4	1	3	7
Exploitation forestière	75	3	2	–	1
Administrations publiques	1 262	–	–	–	–
Commerce de gros	585	9	6	5	1
Commerce de détail	1 534	38	26	7	2
Services	1 991	62	24	14	3
Autres	2 523	28	22	11	3
Total – Entreprises et administrations publiques	20 003	323	158	85	46
Total	53 277	407	184	179	208

	Au 31 octobre 2008			Exercice terminé le 31 octobre 2008	
	Prêts bruts	Prêts douteux	Provisions spécifiques	Dotations spécifiques aux pertes sur créances	Radiations
Hypothèques résidentielles	15 366	31	3	(2)	1
Particuliers ⁽¹⁾	15 695	37	14	74	123
Hypothèques non résidentielles	1 350	18	6	2	–
Agriculture, pêche et piégeage	1 952	47	20	17	9
Institutions financières	3 428	–	–	–	–
Fabrication	2 219	20	10	(5)	7
Construction et services immobiliers	1 264	15	9	(19)	23
Transports et communications	890	2	2	3	4
Mines, carrières et énergie	1 456	7	6	4	1
Exploitation forestière	115	5	3	6	1
Administrations publiques	1 171	–	–	–	–
Commerce de gros	570	6	3	10	8
Commerce de détail	1 362	38	21	5	2
Services	3 019	54	14	9	8
Autres	2 353	27	27	17	7
Total – Entreprises et administrations publiques	21 149	239	121	49 ⁽²⁾	70
Total	52 210	307	138	121	194

(1) Incluant les prêts à la consommation, les créances sur cartes de crédit et les autres prêts aux particuliers.

(2) Incluant une provision spécifique pour un prêt garanti par du PCAA de 4 M\$.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Échéances contractuelles résiduelles des prêts

Au 31 octobre	2009			2008
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts				Total
Hypothécaires résidentiels	8 183	6 387	388	14 958
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	17 035	1 055	200	18 290
Aux entreprises et aux administrations publiques	17 086	2 552	207	19 845
Sous-total	42 304	9 994	795	53 093
Moins : provision générale ⁽¹⁾				456
Total des prêts	42 304	9 994	795	52 637

(1) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, incluant un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA.

Qualité du crédit des prêts

Au 31 octobre 2009	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	14 795	18 225	19 507	52 527
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	134	36	173	343
Douteux	32	52	323	407
	14 961	18 313	20 003	53 277
Moins : provisions spécifiques	3	23	158	184
Sous-total	14 958	18 290	19 845	53 093
Moins : provision générale ⁽³⁾				456
Total				52 637

Au 31 octobre 2008	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	Total
Ni en souffrance ⁽²⁾ ni douteux	15 235	15 628	20 813	51 676
En souffrance ⁽²⁾ mais non douteux	100	30	97	227
Douteux	31	37	239	307
	15 366	15 695	21 149	52 210
Moins : provisions spécifiques	3	14	121	138
Sous-total	15 363	15 681	21 028	52 072
Moins : provision générale ⁽³⁾				331
Total				51 741

(1) Les portefeuilles de crédit aux entreprises font l'objet d'une surveillance étroite et une liste des engagements problématiques est produite mensuellement. Cette liste de surveillance est analysée par les gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers font rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

(2) Un prêt est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle.

(3) La provision générale pour risque de crédit est constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, incluant un montant constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

Au 31 octobre	2009			2008		
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non douteux						
1 mois de retard	47	14	105	39	12	33
2 mois de retard	24	9	28	14	7	25
3 mois de retard et plus ⁽¹⁾	63	13	40	47	11	39
Total	134	36	173	100	30	97

(1) Comprend les prêts entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit sont incluses dans cette catégorie puisque la radiation de ces créances s'effectue lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts douteux

Au 31 octobre	2009			2008		
	Bruts	Provisions spécifiques	Nets	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	32	3	29	31	3	28
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	52	23	29	37	14	23
Aux entreprises et aux administrations publiques	323	158	165	239	121	118
Total	407	184	223	307	138	169

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Provisions pour pertes sur créances

	Hypothécaires résidentielles	Aux particuliers et créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Total
Exercice terminé le 31 octobre 2009				
Provisions spécifiques au début	3	14	121	138
Dotations aux pertes sur créances	(4)	98	85	179
Radiations	(2)	(55)	(46)	(103)
Radiations sur cartes de crédit	–	(105)	–	(105)
Recouvrements	6	71	(2)	75
Provisions spécifiques à la fin	3	23	158	184
Provision générale au début ⁽¹⁾				331
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾				126
Radiations				(1)
Provision générale ⁽³⁾ à la fin				456
Provisions à la fin				640
Exercice terminé le 31 octobre 2008				
Provisions spécifiques au début	1	12	107	120
Dotations aux pertes sur créances	(2)	74	49 ⁽⁴⁾	121
Radiations	(1)	(48)	(70)	(119)
Radiations sur cartes de crédit	–	(75)	–	(75)
Recouvrements	5	51	35	91
Provisions spécifiques à la fin	3	14	121	138
Provision générale au début ⁽⁵⁾				308
Dotations aux pertes sur créances ⁽²⁾				23
Provision générale ⁽¹⁾ à la fin				331
Provisions à la fin				469

(1) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, incluant un montant de 23 M\$ constitué à l'égard de prêts garantis par du PCAA.

(2) Dotations constituées à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA.

(3) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque, incluant un montant de 148 M\$ constitué à l'égard de prêts et de facilités de crédit garantis par du PCAA.

(4) Incluant une provision spécifique pour un prêt garanti par du PCAA de 4 M\$.

(5) La provision générale pour risque de crédit a été constituée pour l'ensemble du crédit de la Banque.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est indissociable de la participation aux activités des marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

Évaluation du risque de marché

Le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement par produit, par portefeuille, par unité d'affaires ainsi que par type d'activité, soit la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. En outre, les activités reliées aux portefeuilles d'investissement, c'est-à-dire aux valeurs mobilières disponibles à la vente, sont régies par une ligne directrice en matière d'investissements, en plus de la politique de la gestion des risques de marché. De plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité qui ont pour objet de vérifier la capacité de la VaR, d'estimer le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, soit, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque simule également l'impact sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes (un krach boursier, par exemple) et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité simulent les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque a fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci sont approuvés par le conseil d'administration. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques et la direction des unités d'affaires, et ils sont révisés régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

Le tableau qui suit illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification.

VaR globale par catégorie de risque ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre				2009	2008
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	À la fin
Taux d'intérêt	(5,0)	(14,7)	(9,5)	(6,6)	(9,8)
Change	(0,8)	(5,3)	(2,5)	(1,6)	(1,3)
Actions	(2,8)	(8,1)	(4,8)	(3,1)	(3,8)
Contrats sur marchandises	(0,7)	(3,5)	(1,5)	(1,6)	(1,1)
Effet de corrélation ⁽²⁾	n.s.	n.s.	8,6	7,3	5,7
VaR globale	(5,4)	(14,1)	(9,7)	(5,6)	(10,3)

n.s. – Le calcul de l'effet de corrélation sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à différents jours et pour différents types de risques.

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

Portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente composés de valeurs liquides ou non liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de liquidité. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation en vigueur.

Les lignes directrices en matière d'investissements établissent les principes directeurs et les normes de gestion générales que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuilles de titres disponibles à la vente dans les portefeuilles de la Banque ou de ses filiales. Ces lignes directrices requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ce type de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour l'allocation des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif recherché est principalement de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit. Enfin, une limite est fixée au montant des titres non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières disponibles à la vente en proportion des fonds propres de la Banque.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités autres que de négociation, par exemple l'octroi de prêts hypothécaires et la prise de dépôts à terme, la Banque s'expose à un risque structurel de taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés) des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. L'objectif de la gestion de l'actif et du passif est d'optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

Des simulations régulières sont effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres et pour guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion. La politique fixe les limites de risque en fonction de l'impact de variation de taux d'intérêt sur les deux paramètres suivants : revenu net d'intérêts annuel et valeur économique. De plus, la durée des capitaux propres doit être maintenue à l'intérieur de certaines limites.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire n'est effectuée.

Sensibilité au taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Au 31 octobre	2009	2008
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	19	–
Effet sur les capitaux propres	(143)	(74)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts (pour les 12 prochains mois)	(5)	(15)
Effet sur les capitaux propres	166	38

Couverture du risque structurel de change et du risque de taux d'intérêt

Couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Ce risque est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises. La Banque utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour couvrir le risque structurel de change. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les instruments financiers utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements. Quand des instruments financiers non dérivés sont désignés comme élément de couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, des pertes de change non réalisées de 193 M\$ (gains de change non réalisés de 528 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) ont été comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* relativement à l'investissement net de la Banque dans des établissements étrangers autonomes. Ces gains et pertes ont été respectivement contrebalancés par des gains de 219 M\$ (pertes de 559 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) relativement aux instruments financiers désignés comme élément de couverture de ce risque de change. Les instruments financiers non dérivés utilisés comme éléments de couverture représentent des passifs libellés dans une devise et totalisent un montant de 2,0 G\$ au 31 octobre 2009 (2,1 G\$ au 31 octobre 2008).

Au 31 octobre 2009, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres de 0,7 M\$.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la variation des taux d'intérêt du marché. Dans ce cas, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme élément de couverture compensera la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de dépôts à taux fixe et de débentures subordonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, le montant représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêt* de l'état consolidé des résultats et il est négligeable (gain non réalisé de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme éléments de couverture réduiront la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles et de dépôts à taux variable.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, un gain non réalisé de 84 M\$ (gain non réalisé de 300 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) a été inscrit dans les *Autres éléments du résultat étendu*, au titre de la partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Les montants ainsi comptabilisés sont reclassés dans le *Revenu net d'intérêts* des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert sont comptabilisés. À cet effet, un gain net de 67 M\$ a été reclassé dans le bénéfice net au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (gain net de 9 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Un gain net reporté estimatif de 118 M\$ inclus dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* au 31 octobre 2009 devrait être reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. La durée maximale pendant laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs est de 11 ans.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, un gain non réalisé représentant la partie inefficace a été comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour un montant de 2 M\$ (gain non réalisé de 1 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture sont incluses aux fins de l'évaluation et du calcul de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité provient de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à assurer l'accès au marché en temps opportun pour soutenir la stratégie d'affaires de la Banque et lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique cadre approuvée par le conseil d'administration qui établit un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de compte, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions.

Gestion de la liquidité

L'approche de la Banque consiste à gérer la liquidité à l'échelle consolidée de la Banque par l'instauration de limites aux divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. De même, la Banque surveille étroitement la valeur nominale des nouveaux fonds obtenus sur le marché institutionnel d'une durée de un à sept jours.

De plus, les activités de nantissement de sûretés de la Banque reliées aux opérations sur instruments financiers dérivés (contrats négociés en bourse et hors bourse) sont suivies quotidiennement en fonction de la limite globale fixée par la Banque, et sont soumises une fois par semaine à un ensemble de simulations. La Banque suit également de façon régulière l'encours des valeurs mobilières libres de toute sûreté en proportion du total de l'actif et en proportion des fonds du marché institutionnel non garantis par des sûretés échéant dans moins d'un an.

La période de survie de la Banque, un indicateur conçu pour mesurer le délai nécessaire pour utiliser les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée et où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance, est mesurée sur une base hebdomadaire à l'aide de six scénarios. Au 31 octobre 2009, la position d'actifs liquides excédentaires de la Banque, consolidée jusqu'à 90 jours et mesurée dans le cadre des opérations normales, totalise 15,5 G\$ comparé à 11,6 G\$ au 31 octobre 2008. La position d'actifs liquides excédentaires correspond au total des actifs liquides, moins les obligations de déboursés garantis et non garantis et les passifs éventuels. Un autre indicateur, appelé le capital en liquidité et calculé mensuellement, mesure la part des emprunts à terme servant à financer les actifs non liquides de la Banque. Par ailleurs, la Banque surveille étroitement son niveau de levier financier afin de s'assurer que le rapport de l'actif aux fonds propres respecte le niveau prescrit par le Surintendant. Enfin, la Banque maintient à jour un plan de relève de la liquidité qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité.

Financement

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités. La Banque recherche des sources de financement diversifiées par emplacement géographique, par devise, par instrument, par terme et par déposant. De plus, la Banque est engagée dans des programmes de titrisation (prêts hypothécaires résidentiels et créances sur cartes de crédit) qui lui donnent accès à du financement à long terme.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers et les engagements de prêts par échéance.

Échéances contractuelles

Au 31 octobre	Payables à vue et à préavis		Payables à terme fixe			2009	2008
	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Particuliers	19 131	6 900	3 538	4 963	77	34 609	33 098
Autres	16 380	18 642	1 125	3 422	992	40 561	42 924
Total dépôts	35 511	25 542	4 663	8 385	1 069	75 170	76 022
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	–	–	–	13 221	13 221	15 829
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 736	–	–	–	–	12 736	7 151
Instruments financiers dérivés désignés							
Élément de couverture de la juste valeur	–	7	16	12	–	35	51
Élément de couverture des flux de trésorerie	40	–	–	13	–	53	35
Total des instruments financiers dérivés désignés	40	7	16	25	–	88	86
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation	1 324	893	2 565	1 063	14	5 859	8 502
Débitures subordonnées	167	–	1 000	850	–	2 017	2 255
Engagements de prêts	29 463	–	–	–	–	29 463	26 037

NOTE 6

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre les fonds propres requis en fonction des risques, les ratios de fonds propres réglementaires satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Surintendant, et la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le conseil d'administration, sur recommandation du CVGR, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose en tout temps d'un niveau de fonds propres suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Gestion du capital

Le ratio de fonds propres est le rapport – exprimé en pourcentage – des fonds propres définis par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. L'actif pondéré en fonction du risque est déterminé au moyen de l'application des règles prescrites par le Surintendant concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont considérés dans le calcul de l'actif à risque à des fins réglementaires. La définition adoptée par la Banque des règlements internationaux (la « BRI ») distingue trois catégories de fonds propres : les « fonds propres de catégorie 1 » qui comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, le montant admissible des instruments novateurs ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis les « fonds propres de catégorie 2 » qui comprennent les actions privilégiées non admissibles aux fonds propres de catégorie 1, la portion admissible des dettes subordonnées, la provision générale admissible pour le risque de crédit de même que le montant admissible des instruments novateurs qui ne peut pas être inclus dans les fonds propres de catégorie 1. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de fonds propres destinée à couvrir expressément le risque de marché, ce risque étant également couvert par les fonds propres de catégorie 1. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme de ces fonds propres, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs.

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

Le 1^{er} novembre 2007, la Banque a adopté les exigences des normes de fonds propres selon l'Accord de Bâle II. Ces règles, établies en 2004 par la BRI située à Bâle, en Suisse, et adoptées par plusieurs pays à travers le monde, dont le Canada, modifient les règles d'adéquation des fonds propres qui dataient de 1988.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque utilise la méthode standard pour le risque de crédit. Sous réserve de l'approbation du Surintendant, la Banque prévoit adopter à compter du premier trimestre 2010 la méthode de notation interne avancée qui incorpore une plus grande sensibilité au risque de crédit des emprunteurs et des contreparties avec lesquels elle transige. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standard depuis le 1^{er} novembre 2007. Cette méthode exige une charge de capital pour couvrir le risque opérationnel.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées maintiennent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de catégorie 1, et de 10 % pour le total des fonds propres réglementaires. La Banque a maintenu des ratios qui satisfont à ces exigences en 2009 comme en 2008.

Outre les ratios de fonds propres réglementaires, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par le total de ses fonds propres. Le levier de la Banque répond aux exigences du test de levier en 2009 comme en 2008.

Fonds propres réglementaires selon Bâle II

Au 31 octobre	2009	2008
Fonds propres de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 729	1 656
Surplus d'apport	48	31
Bénéfices non répartis	3 515	3 110
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture et après impôts, inscrits dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(100)	(71)
Pertes nettes non réalisées cumulées après impôts sur les titres de participation disponibles à la vente inscrites dans les <i>Autres éléments cumulés du résultat étendu</i>	(11)	(88)
Actions privilégiées perpétuelles non cumulatives	1 089	774
Instruments novateurs ⁽¹⁾	971	828
Participations sans contrôle ⁽²⁾	19	18
Cessions à découvert des actions de la Banque	(10)	–
Fonds propres bruts de catégorie 1	7 250	6 258
Écarts d'acquisition	(746)	(740)
Autres déductions	(35)	–
Fonds propres nets de catégorie 1	6 469	5 518
Gains issus de ventes résultant d'opérations de titrisation	(36)	(38)
Autres déductions	(168)	–
Fonds propres nets de catégorie 1 rajustés	6 265	5 480
Fonds propres de catégorie 2		
Débiteures subordonnées	1 897	2 153
Provision générale admissible pour risque de crédit	456	331
Instruments novateurs excédentaires admissibles aux fonds propres de catégorie 1 ⁽¹⁾	4	147
Fonds propres de catégorie 2	2 357	2 631
Autres déductions	(223)	(432)
Fonds propres de catégorie 2 rajustés	2 134	2 199
Total des fonds propres	8 399	7 679

(1) 400 000 NBC CapS II - série 1 et 350 000 NBC CapS II - série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC présentés dans les *Participations sans contrôle* ainsi que les 225 000 NBC CapS - série 1 émis par Fiducie de Capital BNC.

(2) Excluant 400 000 NBC CapS II - série 1 et 350 000 NBC CapS II - série 2 émis par Fiducie d'actifs BNC, les fonds communs de placement et les autres entités consolidés conformément à l'application de la NOC-15.

NOTE 7

REVENUS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation, les revenus de négociation comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* ainsi que l'incidence des participations sans contrôle.

Le revenu net d'intérêts comprend les intérêts et les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation et la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme détenus à des fins de négociation.

L'incidence des participations sans contrôle tient compte des revenus et pertes de négociation attribuables à des tiers.

Revenus provenant des activités de négociation

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Revenu net d'intérêts	444	447
Revenus autres que d'intérêts	12	(329)
Participations sans contrôle	2	197
Total	458	315

NOTE 8

VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont présentées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance				2009	2008
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	5 811	3 123	80	–	9 014	7 040
Les provinces	–	452	1 424	–	1 876	1 840
Les municipalités et les commissions scolaires	–	62	212	–	274	2
Le Trésor américain et autres organismes américains	91	1	–	–	92	100
Autres titres de créances	63	287	249	348	947	2 443
Titres de participation	75	64	15	924	1 078	897
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	6 040	3 989	1 980	1 272	13 281	12 322

NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE (suite)

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

Au 31 octobre 2009

	Coût ou coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	8 973	69	(28)	9 014
Les provinces	1 853	58	(35)	1 876
Les municipalités et les commissions scolaires	267	16	(9)	274
Le Trésor américain et autres organismes américains	92	–	–	92
Autres titres de créances	937	49	(39)	947
Titres de participation	1 091	53	(66)	1 078
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	13 213	245	(177)	13 281

Au 31 octobre 2008

	Coût ou coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	7 014	29	(3)	7 040
Les provinces	1 857	4	(21)	1 840
Les municipalités et les commissions scolaires	2	–	–	2
Le Trésor américain et autres organismes américains	100	–	–	100
Autres titres de créances	2 494	5	(56)	2 443
Titres de participation	1 024	3	(130)	897
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	12 491	41	(210)	12 322

Reclassement de valeurs mobilières dans la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé pour un montant de 119 M\$ du PCAA qui était classé parmi les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Le reclassement a été effectué en tenant compte du gel des activités sur le marché du PCAA émis par des tiers depuis août 2007, un événement exceptionnel.

Pertes brutes non réalisées

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les pertes brutes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Aux 31 octobre 2009 et 2008, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées, comptabilisées aux *Autres éléments du résultat étendu*, sont temporaires.

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, un montant de 37 M\$ (220 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) au titre des pertes de valeur sur les titres disponibles à la vente, que la Banque a considérées comme autres que temporaires, a été comptabilisé dans les *Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente*, montant net de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût

La Banque détient des titres de participation tels que des unités de fonds communs de placement ainsi que d'autres titres qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Au 31 octobre 2009, les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan consolidé totalisent 387 M\$ (340 M\$ au 31 octobre 2008). Certains de ces titres ont une juste valeur pouvant être estimée. L'écart entre la juste valeur estimative et le coût représente un gain non réalisé de 39 M\$ au 31 octobre 2009 (15 M\$ au 31 octobre 2008). Au cours de l'exercice, certains titres disponibles à la vente présentés au coût dans le bilan consolidé ont été cédés. Leur valeur comptable au moment de la vente était de 8 M\$ (1 M\$ au 31 octobre 2008), et la Banque a comptabilisé un gain de 11 M\$ relatif à la cession de ces titres (5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

NOTE 9

VÉHICULES D'ACTIFS CADRES

Le 20 août 2007, la Banque annonçait une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque achetait pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiduciaires, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque, ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ce montant s'ajoutait aux 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà.

Le 23 décembre 2007, le comité pancanadien des investisseurs sur le PCAA structuré émis par des tiers approuvait une entente de principe visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiduciaires. Le 24 décembre 2008, une entente était conclue avec toutes les principales parties prenantes incluant les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta, concernant la restructuration du PCAA émis par des tiers d'un montant de 32 G\$. La mise en œuvre du plan de restructuration a été finalisée le 21 janvier 2009.

Plan de restructuration

Le PCAA visé par le plan de restructuration a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents, avec regroupement de certains actifs de même que la création de facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie éventuel.

Les séries du PCAA visé, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (I et II) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre I (VAC I) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur quote-part d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre II (VAC II) est un véhicule pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur quote-part d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans les VAC I et VAC II sont fournies par des prêteurs tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs, des porteurs de billets et les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Les facilités fournies par les gouvernements ont priorité sur toutes les autres facilités de financement de marge et, en cas d'appels de marge, elles seront les dernières entrées et les premières sorties. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. La Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. Au 31 octobre 2009, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Les principales parties concernées par la restructuration ont aussi convenu d'améliorer la transaction en incluant un moratoire de 18 mois à la suite de la clôture, soit le 21 janvier 2009, période durant laquelle les appels de marge ne seront pas permis.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC I et VAC II, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en janvier 2017. Les actifs inadmissibles dans VAC I et VAC II ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un troisième véhicule, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre III (VAC III). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC III : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles. Tous les billets reflète sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, une cote de crédit de « A » a été attribuée aux billets VAC I et VAC II des catégories A-1 et A-2. Le 11 août 2009, la cote des billets VAC II de catégorie A-2 a été réduite à « BBB (faible) », et la mention « sous surveillance avec implications négatives » a été maintenue. La cote des billets VAC I de catégorie A-2 a aussi été placée « sous surveillance avec implications négatives ». Les cotes des billets de catégorie A-1 émis par les VAC ont été maintenues à « A ». Au cours des deux derniers trimestres 2009, les primes de crédit se sont améliorées.

NOTE 9 VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (suite)

Au 31 octobre 2009, la valeur nominale du PCAA détenu par la Banque s'établit à 1 954 M\$ (2 198 M\$ au 31 octobre 2008) dont un montant de 1 685 M\$ a été désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur, et un montant de 269 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (2 198 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2008). Au quatrième trimestre 2009, la Banque a reçu un remboursement de capital de 18 M\$ lié au PCAA. Au troisième trimestre 2009, un billet de 29 M\$ a été résilié et la Banque a reçu des remboursements de capital de 47 M\$ alors qu'au deuxième trimestre 2009, un swap sur défaillance exclu du moratoire a été résilié et la quote-part de la Banque dans des billets liés à ce contrat dérivé se chiffrait à 43 M\$; la Banque a également reçu un remboursement de capital de 69 M\$ lié au PCAA. Au 31 octobre 2009, la valeur nominale du PCAA détenu par la Banque se détaille comme suit :

VAC I		
Catégorie A-1		604
Catégorie A-2		553
Catégorie B		94
Catégorie C		39
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)		77
Total VAC I		1 367
VAC II		
Catégorie A-1		98
Catégorie A-2		79
Catégorie B		14
Catégorie C		6
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)		11
Total VAC II		208
VAC III		
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)		85
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)		148
Total VAC III		233
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien		146
Total		1 954

Établissement de la juste valeur

Pour déterminer la valeur du PCAA qu'elle détient, la Banque a établi des fourchettes de la juste valeur estimative. La valeur comptable du PCAA détenu par la Banque dans un portefeuille d'investissement en date du 31 octobre 2009, désigné comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, est de 1 147 M\$, et un montant de 78 M\$ est classé parmi les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (1 529 M\$ classés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* au 31 octobre 2008). Les billets détenus dans un portefeuille d'investissement incluant un ou plusieurs dérivés incorporés ont été désignés comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur et les autres billets ont été classés comme *Valeurs mobilières disponibles à la vente*. Pour l'exercice 2009, une perte de 190 M\$ a été comptabilisée au poste *Pertes sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net* de l'état consolidé des résultats suite à la mise en œuvre du plan de restructuration. Au 31 octobre 2009, la valeur comptable du PCAA détenu par la Banque se détaille comme suit :

Tableau des échéances contractuelles

	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
VAC I et VAC II	6	1 103	1 109
VAC III	24	48	72
PCAA exclu du plan de restructuration pancanadien	19	25	44
Valeur comptable des billets	49	1 176	1 225
Facilité de financement de marge	–	(63)	(63)
Total	49	1 113	1 162

Pour établir la juste valeur des billets VAC et excluant les actifs inadmissibles, la Banque a tenu compte de la qualité des actifs sous-jacents. La Banque a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation s'appuie à 80 % sur des tranches de l'indice CDX.IG et à 20 % sur un panier de valeurs mobilières adossées à des actifs tels que des créances sur cartes de crédit, des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC) et des prêts automobiles. Les cotes de crédit et les coupons s'appuient sur les conditions prévues dans les billets VAC. Les échéances sont établies en fonction des flux de trésorerie anticipés des actifs sous-jacents.

NOTE 9 VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (suite)

Pour les actifs inadmissibles, la juste valeur des billets reflète est déterminée selon une analyse des actifs sous-jacents des billets et la valeur marchande d'instruments comparables. Dans le cas des TACHR, les justes valeurs ont été déterminées selon l'indice ABX; en ce qui concerne les TACHC, des indices TACHC, dont l'indice CMBX, ont été choisis. Quant aux instruments financiers dérivés, la Banque a eu recours à des modèles d'évaluation qui sont couramment utilisés par les intervenants sur le marché avec des données fondées sur des facteurs observables sur les marchés : indices CDX.IG, corrélation de base et taux d'intérêt.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions en vigueur au 31 octobre 2009, ce qui pourrait changer durant les périodes futures. Les hypothèses les plus importantes pour déterminer la juste valeur des billets sont les taux d'actualisation observables et les cotes de crédit des billets. L'analyse de sensibilité de ces hypothèses sur la juste valeur au 31 octobre 2009 est la suivante :

- un changement de 10 points de base du taux d'actualisation se traduirait par une diminution ou une augmentation de 9 M\$ de la juste valeur;
- une diminution de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une baisse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 60 M\$ à 80 M\$; et
- une augmentation de la cote de crédit d'un niveau (une lettre) se traduirait par une hausse de la juste valeur à l'intérieur d'une fourchette de 50 M\$ à 65 M\$.

L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA qui ne transige pas actuellement sur un marché actif et (3) les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé en Amérique du Nord.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets VAC

La Banque a offert à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets VAC des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit sont disponibles pendant une période de deux à trois ans, et prévoient une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a enregistré une dotation aux pertes sur créances de 126 M\$ liée aux nouvelles facilités de crédit offertes aux clients détenant des billets VAC. Une provision générale pour risque de crédit à l'égard de prêts garantis par du PCAA d'un montant de 23 M\$ avait été enregistrée au cours de l'exercice 2008. Ces montants sont présentés dans la rubrique *Provisions pour pertes sur créances* du bilan consolidé. Ces provisions s'appuient sur l'évaluation par la Banque de la valeur de la garantie à la date d'échéance des prêts et elles sont principalement attribuables aux facilités de crédit garanties par des billets adossés à des actifs inadmissibles.

Au 31 octobre 2009, l'encours des facilités de crédit améliorées est de 285 M\$ (au 31 octobre 2008 : nil). Au total, les biens affectés en garantie des facilités de crédit offertes aux clients sont estimés comme suit :

	Valeur nominale des billets	Facilités de crédit liées aux billets adossés à des actifs inadmissibles ⁽¹⁾	Facilités de crédit liées aux autres billets inclus au plan de restructuration ⁽²⁾
Biens affectés en garantie			
VAC II			
Catégorie A-1	423	–	327
Catégorie A-2	405	–	311
Catégorie B	73	–	56
Catégorie C	28	–	22
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	130	94	–
Total VAC II	1 059	94	716
VAC III			
Billets reflète pour les actifs traditionnels (AT)	45	–	27
Billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI)	156	130	–
Total VAC III	201	130	27
Total	1 260	224	743

(1) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties par les billets, moins le remboursement de leur capital.

(2) Ces facilités de crédit représentent 75 % de la valeur nominale des billets et sont garanties à 30 % aux conditions normales de plein recours et à 45 % par les billets, moins le remboursement de leur capital.

NOTE 9 VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (suite)

La Banque avait aussi offert des facilités de crédit aux emprunteurs pour leurs besoins de liquidité jusqu'à ce que les facilités de crédit améliorées soient rendues disponibles. Au 31 octobre 2009, l'encours de ces facilités de crédit représente 53 M\$ (233 M\$ au 31 octobre 2008) avec recours à l'égard des emprunteurs.

Enquête des autorités de réglementation

Au début de l'exercice 2008, l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (maintenant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières – OCRCVM) ont affirmé qu'elles avaient débuté une enquête visant l'ensemble de l'industrie afin d'examiner la vente et la distribution au Canada de PCAA émis par des tiers et le comportement des divers intervenants sur le marché au cours des semaines qui ont mené à la crise de liquidité de la mi-août 2007. À la suite de leur enquête, les autorités de réglementation pourraient imposer des sanctions aux intervenants sur le marché.

La filiale de courtage en valeurs mobilières de la Banque, Financière Banque Nationale (FBN), a reçu les conclusions préliminaires du personnel des autorités de réglementation. L'avis d'exécution précise les questions qui ont fait l'objet de l'enquête et indique que le personnel des autorités de réglementation envisage le début des procédures relativement aux questions qui visent la FBN. La FBN a la possibilité de répondre à cet avis avant que le personnel des autorités de réglementation ne prenne une décision concernant une éventuelle poursuite contre elle. La FBN collabore avec le personnel des autorités de réglementation.

Consulter également la section *Litiges* à la note 28 *Garanties, engagements et passifs éventuels*.

NOTE 10

VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES À DES FINS DE NÉGOCIATION

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance				2009	2008
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	4 672	4 811	2 204	–	11 687	11 662
Les provinces	2 055	2 004	1 950	–	6 009	6 214
Les municipalités et les commissions scolaires	127	353	14	–	494	512
Le Trésor américain et autres organismes américains	727	113	185	–	1 025	319
Autres titres de créances	1 755	1 620	1 711	47	5 133	4 600
Titres de participation	16	33	–	12 555	12 604	10 556
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	9 352	8 934	6 064	12 602	36 952	33 863

NOTE 11

CESSIONS DE CRÉANCES

Titrisation d'actifs

Nouvelles activités de titrisation

Prêts hypothécaires assurés et créances sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. En vertu d'une entente de 1998, elle vend également à une fiducie des créances sur cartes de crédit sur une base renouvelable. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008	
	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires assurés	Prêts hypothécaires assurés	Créances sur cartes de crédit
Produit net en espèces	3 690	3 339	398 ⁽¹⁾	
Titres acquis adossés à des créances mobilières ⁽²⁾	–	–	23	
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	274	118	13	
Passif de gestion pris en charge	(22)	(18)	(3)	
	3 942	3 439	431	
Créances titrisées et vendues	3 735 ⁽³⁾	3 352 ⁽⁴⁾	423	
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	207	87	8	
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	–	635	–	

(1) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 423 M\$ moins les fonds de 23 M\$ affectés à l'achat de titres émis par la Fiducie et les frais de transaction.

(2) Ces titres sont présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

(3) Comprend 160 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices antérieurs.

(4) Comprend 541 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices antérieurs.

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2009 et 2008.

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008		2009	2008
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	29,2	30,7	25,7	30,1	–	–
Taux de remboursement (par mois)	–	–	–	–	27,4 %	26,2 %
Taux de remboursement anticipé	19,5 %	17,3 %	20,0 %	17,1 %	–	–
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	3,1 %	1,0 %	1,6 %	10,5 %	10,8 %
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	5,1 %	3,9 %
Taux d'actualisation	0,6 %	2,0 %	4,0 %	3,6 %	17,0 %	17,0 %

Le ratio de la perte sur un groupe statique de créances sur cartes de crédit titrisées est de 1,31 % au 31 octobre 2009 (1,19 % en 2008). Il est calculé en divisant les pertes sur créances réelles et prévues par l'encours initial des créances titrisées. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires qui sont assurés.

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Prêts gérés

Au 31 octobre	2009			2008		
	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes	Total des prêts bruts	Prêts douteux bruts et autres prêts en souffrance ⁽¹⁾	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	23 255	95	(4)	23 066	78	(4)
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	19 536	74	155	16 918	57	117
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20 003	363	48	21 149	278	35
Total des prêts	62 794	532	199	61 133	413	148
Moins : les titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i>	298	–	–	615	–	–
Moins : les prêts titrisés et gérés						
Prêts hypothécaires assurés	7 453	–	–	6 698	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 223 ⁽²⁾	9	66	1 223 ⁽²⁾	9	45
Moins : les prêts hypothécaires cédés à un fonds commun de placement administré par la Banque et autres	543	–	–	387	–	–
Total des prêts présentés au bilan consolidé	53 277	523	133	52 210	404	103

(1) Comprend les prêts douteux et les prêts en souffrance de 90 jours et plus entièrement garantis à l'égard desquels, de l'avis de la direction, il n'existe pas de doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou de l'intérêt. Les créances sur cartes de crédit ne sont pas classées comme prêts douteux mais sont plutôt radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

(2) Comprend 23 M\$ de titres adossés à des créances mobilières présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé.

Incidence des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats

Revenus de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008		2009		2008	
	Gains provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total	
Prêts hypothécaires assurés	207	87	20	19	–	–	227	106
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	95	94	23	23	6	3	124	120
Total	302	181	43	42	6	3	351	226

(1) Opérations de titrisation à rechargement et nouvelles activités de titrisation.

Incidence des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé

Au 31 octobre	2009		2008	
	Valeurs mobilières disponibles à la vente	Droits conservés	Autres passifs	Passif de gestion
Prêts hypothécaires assurés	311	176	34	30
Créances sur cartes de crédit	36	38	7	7
Total	347	214	41	37

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008		2009	2008
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Prêts hypothécaires assurés Taux fixe	Créances sur cartes de crédit	
Produit des nouvelles opérations de titrisation	187	3 503	261	3 078	–	398
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation à rechargement	–	–	–	–	3 998	3 618
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	7	137	7	94	130	117

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Au 31 octobre	2009		2008		2009	2008
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Prêts hypothécaires assurés Taux fixe	Créances sur cartes de crédit	
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	24,7	32,2	20,1	22,0	–	–
Taux de remboursement anticipé	19,9 %	17,7 %	20,0 %	18,2 %	27,4 %	26,2 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,2) \$	(8,6) \$	(0,3) \$	(4,6) \$	(2,6) \$	(2,8) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,4) \$	(16,9) \$	(0,6) \$	(9,0) \$	(4,7) \$	(5,1) \$
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	2,2 %	1,1 %	1,4 %	10,5 %	10,8 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1,0) \$	(30,1) \$	(1,1) \$	(16,1) \$	(3,7) \$	(3,9) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(2,0) \$	(61,7) \$	(2,3) \$	(32,2) \$	(7,3) \$	(7,8) \$
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	5,1 %	3,9 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	–	–	(1,8) \$	(1,4) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	–	–	(3,5) \$	(2,8) \$
Taux d'actualisation	0,7 %	3,0 %	4,3 %	3,9 %	17,0 %	17,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	(1,0) \$	(0,1) \$	(0,8) \$	(0,1) \$	(0,2) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	(2,0) \$	(0,1) \$	(1,6) \$	(0,3) \$	(0,3) \$

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas s'extrapoler de façon générale, car la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect donné peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui amplifiera ou amortira les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

NOTE 11 CESSIONS DE CRÉANCES (suite)

Autres cessions

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats. L'encours total des prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus à ce fonds commun de placement est de 529 M\$ au 31 octobre 2009 (373 M\$ au 31 octobre 2008). Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque.

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Produit net en espèces	411	76
Prêts hypothécaires non assurés vendus	399	75
Gain avant impôts	12	1

NOTE 12

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Dans le cadre de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère à une tierce partie des actifs financiers qui sont présentés dans le bilan consolidé car la transaction ne remplit pas les critères de décomptabilisation.

Valeur comptable des actifs financiers transférés

Au 31 octobre	2009	2008
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	12 599	7 243
Valeurs mobilières prêtées	7 086	4 348

NOTE 13

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15, sont décrits ci-dessous. Le risque maximal de perte découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à une d'entre elles.

Entité de titrisation des éléments d'actif de la Banque

La Banque effectue des opérations consistant à vendre certains éléments d'actif à une entité qui finance son acquisition en émettant des obligations à terme. Cette entité est une structure d'accueil admissible selon la NOC-12 et elle est, par conséquent, exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements concernant les opérations de titrisation relatifs aux exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008 sont détaillés à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts de financement tout en bénéficiant de services de gestion des actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque détient des droits variables significatifs dans ce fonds en raison de : sa participation dans le papier commercial, la facilité de liquidité ainsi que la facilité de rehaussement de crédit offertes au fonds, et la perception d'honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, des tiers non liés assument les premières pertes sur créances avant les détenteurs de papier commercial. La Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 494 M\$ au 31 octobre 2009 (673 M\$ au 31 octobre 2008).

NOTE 13 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (suite)

Véhicules d'actifs cadres

La Banque détient des droits variables significatifs dans des véhicules d'actifs cadres en raison de sa participation dans le PCAA et de la facilité de financement de marge fournie. En vertu de la NOC-15, la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de ces véhicules d'actifs cadres et elle n'est pas tenue de les consolider. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements.

Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ni à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2009 s'élève à 145 M\$ (132 M\$ au 31 octobre 2008). Le total de l'actif de ces sociétés est de 1,6 G\$ au 31 octobre 2009 (3,0 G\$ au 31 octobre 2008). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 14

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 octobre	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	15	–	15	17	–	17
Immeubles	187	102	85	185	100	85
Matériel et mobilier ⁽¹⁾	387	321	66	360	308	52
Équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition ⁽²⁾	85	7	78	–	–	–
Améliorations locatives	447	329	118	414	309	105
Total	1 121	759	362	976	717	259
Amortissement de l'exercice			49			40

(1) Suite à l'adoption du chapitre 3064 du manuel de l'ICCA intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, la valeur comptable nette de 218 M\$ au titre de logiciels acquis et développements technologiques réalisés à l'interne a été reclassée du poste *Immobilisations corporelles* au poste *Actifs incorporels* du bilan consolidé (201 M\$ au 31 octobre 2008).

(2) Au cours de l'exercice financier 2009, la Banque a conclu un contrat de location-acquisition couvrant des équipements informatiques.

NOTE 15

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

La Banque applique un test de dépréciation annuel aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune baisse de valeur n'a été inscrite pour 2009.

La variation de la valeur comptable des écarts d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2007	49	421	233	703
Acquisitions de firmes de gestion de placements (note 33)	–	34	–	34
Cession d'une participation majoritaire dans Asset Management Finance Corporation (note 33)	–	–	(12)	(12)
Rachat des actions privilégiées Série A émises par NB Capital Corporation (note 21)	12	–	–	12
Autres	–	–	3	3
Solde au 31 octobre 2008	61	455	224	740
Autres	5	4	(3)	6
Solde au 31 octobre 2009	66	459	221	746

Les actifs incorporels se composent des éléments suivants :

Au 31 octobre	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels et développements technologiques ⁽¹⁾	539	321	218	514	313	201
Contrats de gestion ⁽²⁾	154	–	154	154	–	154
Marques de commerce ⁽²⁾	11	–	11	11	–	11
Autres	33	19	14	33	15	18
Total	737	340	397	712	328	384
Amortissement et radiations de l'exercice ⁽³⁾			63			96

(1) Suite à l'adoption du chapitre 3064 du manuel de l'ICCA intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, la valeur comptable nette de 218 M\$ au titre de logiciels acquis et développements technologiques réalisés à l'interne a été reclassée du poste *Immobilisations corporelles* au poste *Actifs incorporels* du bilan consolidé (201 M\$ au 31 octobre 2008).

(2) Non amortissables.

(3) Une radiation de 54 M\$ pour l'exercice 2008 a été comptabilisée pour des développements technologiques. Cette charge a été présentée à l'état consolidé des résultats au poste *Technologie*. Ceci est notamment dû à l'initiative de l'industrie visant à abandonner le projet de la compensation des chèques par imagerie. Les actifs ayant été radiés ainsi que la charge correspondante sont présentés à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

NOTE 16

ACTIFS DIVERS

Au 31 octobre	2009	2008
Intérêts et dividendes à recevoir	379	431
Frais payés d'avance	341	514
Actifs d'impôts futurs (note 26)	91	106
Placements dans les sociétés satellites	243	218
Actif au titre des prestations constituées (note 23)	617	356
Autres	400	509
	2 071	2 134

NOTE 17

DÉPÔTS

Au 31 octobre	Payables à vue et à préavis	Payables à terme fixe	2009 Total	2008 Total
Particuliers	19 131	15 478	34 609	33 098
Entreprises et administrations publiques	16 112	20 586	36 698	36 872
Institutions de dépôts	268	3 370	3 638	5 827
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	225	225	225
	35 511	39 659	75 170	76 022

Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de Capital BNC (la Fiducie), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables selon la définition de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique *Dépôts*.

Billet de dépôt

Les principales modalités et caractéristiques du billet de dépôt de 225 M\$ se présentent comme suit :

Date d'émission	Taux annuel d'intérêt fixe	Dates de paiement des intérêts	Versement semestriel ⁽¹⁾	Échéance	Date de conversion au gré de la Fiducie ⁽²⁾	Date de rachat au gré de la Banque ⁽³⁾
15 juin 2006	5,329 % ⁽⁴⁾	30 juin, 31 décembre	26,645 \$	30 juin 2056	En tout temps	30 juin 2011

(1) Par tranche de capital de 1 000 \$.

(2) Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

(3) La Banque peut, à son gré, racheter le billet de dépôt, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date ultérieure de versement de l'intérêt), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant. Si la Banque rachète le billet de dépôt en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

(4) Le taux de 5,329 % sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, inclusivement. Après cette date, le billet portera intérêt au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

NOTE 17 DÉPÔTS (suite)

Achat à des fins d'annulation

À compter du 30 juin 2011, la Banque pourra, avec l'approbation du Surintendant, acheter le billet de dépôt en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré, à n'importe quel prix. Toute tranche du billet de dépôt que la Banque achètera sera annulée et ne sera pas réémise.

Cas de défaut

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne confèrera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

Parts de fiducie émises par Fiducie de Capital BNC

Aucune distribution en espèces ne sera payable par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en qualité de porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS – série 1 se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS – série 1 ⁽¹⁾	Date de conversion au gré du porteur ⁽²⁾	Date de rachat au gré de la Fiducie ⁽³⁾
Série 1	225 000	15 juin 2006	5,329 %	30 juin, 31 décembre	26,645 \$ ⁽⁴⁾	En tout temps	30 juin 2011

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque (note 22). Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangés contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulés par la Fiducie.

(3) La Fiducie peut, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, à la date indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant en totalité (mais non en partie) s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Tout rachat peut se faire sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation du Surintendant.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2016, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 1,50 %.

Échange automatique

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques (se référer à la note 22 pour de plus amples renseignements). En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

Achat à des fins d'annulation

À compter du 30 juin 2011, la Fiducie pourra, à la demande de la Banque et avec l'accord du Surintendant, acheter en tout temps les NBC CapS – série 1 en circulation en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS – série 1 achetés par la Fiducie seront annulés et ne seront pas réémis.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

NOTE 18

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À DES FINS DE NÉGOCIATION

Valeurs mobilières

Depuis le quatrième trimestre 2008, la Banque a désigné comme étant détenues à des fins de négociation des valeurs mobilières qui ont été acquises afin de couvrir économiquement certains instruments financiers dérivés. La Banque a eu recours à cette option conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet de gérer ensemble ces valeurs mobilières et les instruments financiers dérivés impliqués sur la base de la juste valeur et ainsi réduire sensiblement les risques financiers. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a désigné des valeurs mobilières ayant un coût initial de 2,7 G\$ (1,7 G\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Au 31 octobre 2009, la juste valeur des valeurs mobilières désignées comme étant détenues à des fins de négociation totalise 2,7 G\$ (1,7 G\$ au 31 octobre 2008). La variation de la juste valeur au montant de 57 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (8 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) représente un gain qui a été comptabilisé dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Au cours de l'exercice 2009, la Banque a également désigné les billets des véhicules d'actifs cadres émis à la suite de la restructuration du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers, avec un ou plusieurs dérivés incorporés, comme *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation* en vertu de l'option juste valeur. Se référer à la note 9 pour de plus amples renseignements. Au 31 octobre 2009, la juste valeur de ces billets est de 1,2 G\$ et aucune variation de la juste valeur n'a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats depuis la mise en œuvre du plan de restructuration, le 21 janvier 2009.

Dépôts

Certains dépôts comportant un ou plusieurs dérivés incorporés sont désignés comme étant détenus à des fins de négociation en vertu de l'option juste valeur. Ces dépôts sont présentés au passif à la rubrique *Dépôts* du bilan consolidé. La juste valeur de ces dépôts totalise 662 M\$ au 31 octobre 2009 (567 M\$ au 31 octobre 2008). La variation de la juste valeur de 72 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (gain de 85 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) a été constatée comme perte dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. La variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit représente une perte non réalisée de 28 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (gain non réalisé de 10 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit de ces passifs financiers, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument au moyen des taux suivants : d'abord, au moyen d'un taux d'actualisation observé qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, au moyen d'un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart entre ces valeurs obtenues est comparé avec l'écart obtenu au moyen des mêmes taux en date de fin de période.

Contractuellement, le montant à l'échéance que la Banque sera tenue de payer aux détenteurs de ces dépôts est variable et sera différent de la juste valeur au 31 octobre 2009.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a désigné comme étant détenues à des fins de négociation certaines valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, conformément à sa stratégie de gestion des risques qui permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation résultant du fait d'évaluer des actifs ou des passifs sur des bases différentes. Ces passifs financiers sont entièrement garantis par des obligations du gouvernement de qualité supérieure et la variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit est négligeable.

Au 31 octobre 2009, la juste valeur totale de ces instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de négociation totalise un montant de 2,7 G\$. La variation de la juste valeur est négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 et a été comptabilisée dans les *Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

NOTE 19

PASSIFS DIVERS

Au 31 octobre	2009	2008
Intérêts et dividendes à payer	476	570
Impôts à payer	343	97
Passifs d'impôts futurs (note 26)	150	95
Fournisseurs et autres créditeurs	737	741
Passif au titre des prestations constituées (note 23)	145	137
Engagements liés aux opérations d'assurance	62	58
Dettes de filiales envers des tiers	3 791	2 783
Charges à payer et revenus reportés	441	421
Autres	478	384
	6 623	5 286

NOTE 20

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a racheté, à des fins d'annulation, des débentures subordonnées d'une valeur totale de 250 M\$ échéant le 16 avril 2014.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque avait émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en 2018 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. L'intérêt au taux annuel de 5,556 % est payable semestriellement les 15^e jours de mai et de novembre de chaque année et ce, jusqu'au 15 novembre 2013.

NOTE 20 DÉBENTURES SUBORDONNÉES (suite)

Au 31 octobre				2009	2008
Échéance	Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises		
Avril 2014	5,70 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation depuis le 16 avril 2004 ⁽²⁾		–	250
Novembre 2016	4,456 % ⁽³⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁴⁾		500	500
Novembre 2018	5,556 % ⁽⁵⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁶⁾		500	500
Décembre 2019	4,926 % ⁽⁷⁾	Remboursables par anticipation ⁽⁸⁾		350	350
Novembre 2020	4,70 % ⁽⁹⁾	Remboursables par anticipation ⁽¹⁰⁾		500	500
Février 2087	Variable ⁽¹¹⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	47	53
				1 897	2 153
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽¹²⁾				125	109
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽¹³⁾				(5)	(7)
Total				2 017	2 255

- (1) Portant intérêt au taux de 5,70 % jusqu'au 16 avril 2009 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (2) Depuis le 16 avril 2004, date de rajustement des intérêts, la Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 16 avril 2009, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (ce dernier est défini comme le rendement, composé semestriellement qu'offrirait des obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation, si elles étaient émises à leur valeur nominale à la date de remboursement anticipé, en dollars canadiens, au Canada, et dont la durée à courir avant l'échéance serait égale à celle à courir jusqu'à la date de rajustement des intérêts) plus 15 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 16 avril 2009 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (3) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (4) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2011, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 12 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2011 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (5) Portant intérêt au taux de 5,556 % jusqu'au 15 novembre 2013 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 2,64 %.
- (6) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 15 novembre 2013, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 55 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 15 novembre 2013 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (7) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (8) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 22 décembre 2014, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 17 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 22 décembre 2014 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (9) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1 %.
- (10) La Banque peut, à son gré, rembourser par anticipation la totalité ou toute partie des débentures au prix suivant : i) si les débentures sont remboursées avant le 2 novembre 2015, date de rajustement des intérêts, au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (comme défini au point 2 ci-dessus) plus 16 points de base, ou à la valeur nominale, selon le plus élevé des deux montants; ii) si les débentures sont remboursées le 2 novembre 2015 ou par la suite, à la valeur nominale.
- (11) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR.
- (12) Reflète l'ajustement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur.
- (13) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission des débentures subordonnées représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2010 à 2014	–
2015 à 2019	1 350
2020 et par la suite	547
	1 897

NOTE 21

PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

Au 31 octobre	2009	2008
Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC (NBC CapS II)		
- série 1	400	400
- série 2	350	350
Fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15	91	51
Autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15	337	1 210
Autres	19	18
Total	1 197	2 029

Parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC

La Banque a émis, par l'intermédiaire de sa filiale Fiducie d'actifs BNC (la Fiducie), une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de l'Ontario, des parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres de la Fiducie de capital, ou NBC CapS II. Ces titres ne sont pas rachetables ni échangeables au gré du porteur contre des actions privilégiées de la Banque. Le produit brut tiré des placements est utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition auprès de la Banque de prêts hypothécaires.

Aucune distribution en espèces n'est payable par la Fiducie sur les NBC CapS II si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque, en tant qu'unique porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS II, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée.

Les principales modalités et caractéristiques des parts de fiducie des NBC CapS II se présentent comme suit :

	Nombre	Date d'émission	Rendement annuel	Dates de distribution	Distribution semestrielle par NBC CapS II ⁽¹⁾	Date de rachat, au gré de la Fiducie ⁽²⁾
Série 1	400 000	22 janvier 2008	7,235 %	30 juin, 31 décembre	36,175 \$ ⁽³⁾	30 juin 2013
Série 2	350 000	30 juin 2008	7,447 %	30 juin, 31 décembre	37,235 \$ ⁽⁴⁾	31 juillet 2013

(1) Pour chaque part d'une valeur nominale de 1 000 \$.

(2) La Fiducie peut, à son gré, racheter en totalité (mais non en partie), les NBC CapS II sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant, à la date de rachat indiquée ci-dessus (et à toute date de distribution ultérieure), ou avant s'il y a survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

(3) Au 30 juin 2008, la distribution non cumulative payée était de 31,715 \$. Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2018, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 3,79 %.

(4) Pour chaque date de distribution postérieure au 30 juin 2020, la distribution sera payée au taux correspondant à la moitié du taux applicable des acceptations bancaires de 180 jours en vigueur majoré de 4,09 %.

Échange automatique

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, et chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, à la survenance de certains éléments spécifiques. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 22. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie.

Achats à des fins d'annulation

Pour chacune des séries, à compter du cinquième anniversaire de l'émission, la Fiducie pourra, avec l'accord du Surintendant, acheter les NBC CapS II en totalité ou en partie sur le marché libre ou par appel d'offres ou de gré à gré à n'importe quel prix. Les NBC CapS II achetés par la Fiducie seront annulés et ne seront pas réémis.

Fonds propres réglementaires

Les NBC CapS II se qualifient à titre d'instruments de capital novateur et sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1. Selon les directives du Surintendant, les instruments de capital novateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net des fonds propres de catégorie 1 et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de fonds propres de catégorie 2B.

Rachat d'actions privilégiées

Le 30 septembre 2008, NB Capital Corporation, une filiale de la Banque dissoute en novembre 2008, a racheté pour fins d'annulation la totalité des 300 000 actions privilégiées série A. Ces actions, émises à 300 M\$ US ont été rachetées à 311 M\$ US. La prime de 11 M\$ US (12 M\$ CA) est comptabilisée dans les *Écarts d'acquisition* (se référer à la note 15).

NOTE 22

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 3 G\$.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang (montants en dollars)

Série 15

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2009, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2010, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 20

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2013, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2014, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2015, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2016, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2017, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2017, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 21

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Série 24

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 25 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite.

Série 25

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014.

Série 26

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat. Convertibles en actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif série 27 de la Banque, sous réserve de certaines conditions, le 15 février 2014 et le 15 février tous les cinq ans par la suite.

Série 27

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 février 2019 et le 15 février tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à un prix correspondant à 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat ou de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat effectué à toute autre date à compter du 15 février 2014.

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$.

Les actions privilégiées de deuxième rang ont été créées et réservées pour émission future par la Banque dans le cadre de trois émissions d'instruments de capital novateur convertibles et échangeables à certaines conditions. En date du 31 octobre 2009, aucune action de ces séries n'a été émise ni négociée.

Caractéristiques des actions privilégiées de deuxième rang

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 à dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures juridiques sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant à compter du 30 juin 2011, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 19

Chaque NBC CapS II – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 19 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 19 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2013, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 22

Les porteurs d'actions privilégiées série 21 auront le droit, à leur gré, le 16 août 2013 et le 16 août tous les cinq ans par la suite, de convertir, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions, la totalité de leurs actions privilégiées série 21 en un nombre correspondant d'actions privilégiées série 22. Les actions privilégiées de premier rang, série 22 confèrent aux porteurs des dividendes à taux variable trimestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 16 août 2018, mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

Série 23

Chaque NBC CapS II – série 2 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 23 de la Banque, si survient l'un ou l'autre des événements suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio de fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 23 confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et sont rachetables au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 31 juillet 2013 mais ne sont pas rachetables au gré des porteurs.

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions en circulation et dividendes déclarés

Au 31 octobre	2009		
	Actions		Dividendes
	Nombre d'actions	\$	\$ Par action
Actions privilégiées de premier rang			
Série 15	8 000 000	200	12 1,4625
Série 16	8 000 000	200	10 1,2125
Série 20	6 900 000	173	10 1,5000
Série 21	8 050 000	201	11 1,3438
Série 24	6 800 000	170	9 1,3765
Série 26	5 800 000	145	7 1,3042
Actions privilégiées et dividendes	43 550 000	1 089	59
Actions ordinaires au début	159 447 203	1 656	
Émises au titre du :			
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	590 864	29	
Régime d'options d'achat d'actions	906 457	42	
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	256 601	2	
Actions ordinaires à la fin et dividendes	161 201 125	1 729	398 2,4800
Total des dividendes			457

Au 31 octobre	2008		
	Actions		Dividendes
	Nombre d'actions	\$	\$ Par action
Actions privilégiées de premier rang			
Série 15	8 000 000	200	12 1,4625
Série 16	8 000 000	200	10 1,2125
Série 20	6 900 000	173	6 0,8692
Série 21	8 050 000	201	4 0,5596
Actions privilégiées et dividendes	30 950 000	774	32
Actions ordinaires au début	157 806 303	1 575	
Émises au titre du :			
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	326 688	17	
Régime d'options d'achat d'actions	1 006 511	41	
Acquisitions (note 33)	452 650	24	
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(144 949)	(1)	
Actions ordinaires à la fin et dividendes	159 447 203	1 656	394 2,4800
Total des dividendes			426

Émissions d'actions privilégiées

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 4 000 000 actions privilégiées de premier rang série 26 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,4125 \$ l'action. Le dividende initial était payable le 15 mai 2009 et s'élevait à 0,47918 \$ par action. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 3 000 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant à 1 800 000 actions privilégiées série 26. La Banque a reçu en contrepartie 141 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$.

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 5 000 000 actions privilégiées de premier rang série 24 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,4125 \$ l'action. Le dividende initial était payable le 15 mai 2009 et s'élevait à 0,55151 \$ par action. De plus, la Banque a accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 3 000 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant à 1 800 000 actions privilégiées série 24. La Banque a reçu en contrepartie 165 M\$, déduction faite des commissions de 5 M\$.

NOTE 22 CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 17 juin 2008, la Banque avait émis 7 000 000 actions privilégiées de premier rang série 21 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,336 \$ l'action, pour une contrepartie de 171 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$. Le dividende initial était payable le 15 novembre 2008 et s'élevait à 0,55959 \$ par action. De plus, la Banque avait accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 1 050 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant 1 050 000 actions privilégiées série 21. La Banque a reçu en contrepartie 25 M\$, déduction faite des commissions de 1 M\$.

Le 16 avril 2008, la Banque avait émis 6 000 000 actions privilégiées de premier rang série 20 à dividende préférentiel et non cumulatif d'un montant trimestriel de 0,375 \$ l'action, pour une contrepartie de 146 M\$, déduction faite des commissions de 4 M\$. De plus, la Banque avait accordé aux preneurs ferme une option d'attribution en excédent de l'émission leur permettant de souscrire, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture, jusqu'à 900 000 actions supplémentaires au prix de levée de 25,00 \$ l'action. Les preneurs ferme ont exercé cette option en souscrivant 900 000 actions privilégiées série 20. La Banque a reçu en contrepartie 22 M\$, déduction faite des commissions de 1 M\$.

Émissions d'actions ordinaires

Dans le cadre des acquisitions de Bieber Securities Inc., conclue le 2 juin 2008, et du Groupe Option Retraite Inc., conclue le 18 septembre 2008, la Banque avait émis 452 650 actions ordinaires évaluées à 24 M\$. De ce nombre, 291 948 actions ordinaires avaient été placées sous écrou au nom des vendeurs et seront versées conditionnellement au maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion. La Banque prévoit que les conditions se réaliseront et que ces actions placées sous écrou seront versées au cours des deux prochains exercices.

Rachat d'actions ordinaires

Le 1^{er} février 2008, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à concurrence de 4 700 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 30 janvier 2009. Le 1^{er} février 2007, la Banque avait déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 102 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2008.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2009, 8 266 842 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 13 647 337 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de Capital BNC ou la Fiducie d'actifs BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses parts de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se référer aux notes 17 et 21 pour de plus amples renseignements.

Régime de réinvestissement de dividendes

La Banque offre un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses actionnaires ordinaires et privilégiés. La participation à ce régime est facultative. Selon les modalités de ce régime, l'acquisition des actions pour les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent ou par versements en espèces facultatifs. Les actions ordinaires sont émises pour un montant équivalant à la moyenne des cours de clôture négociés à la bourse de Toronto des cinq jours ouvrables précédant immédiatement une date de versement d'un dividende. Depuis le 27 mai 2009, les actions pourraient être émises en tenant compte d'un escompte d'émission maximal de 5 %.

NOTE 23

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés et ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Régime des employés désignés	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2008	31 décembre 2010

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

Obligations au titre des prestations constituées, actifs des régimes et capitalisation

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	1 645	1 893	141	157
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	49	5	6
Intérêts débiteurs	120	111	10	10
Cotisations des employés	23	21	–	–
Prestations versées	(87)	(81)	(7)	(6)
Pertes (gains) actuariels	149	(348)	–	(26)
Solde à la fin	1 884	1 645	149	141
Actif des régimes				
Juste valeur au début	1 617	1 983	–	–
Rendement réel de l'actif des régimes	203	(361)	–	–
Cotisations de la Banque	295	55	–	–
Cotisations des employés	23	21	–	–
Prestations versées	(87)	(81)	–	–
Juste valeur à la fin	2 051	1 617	–	–
Situation de capitalisation – (déficit)	167	(28)	(149)	(141)
Pertes actuarielles nettes non amorties	415	342	4	4
Coût des prestations pour services passés non amortis	35	42	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	617	356	(145)	(137)

NOTE 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>	617	356	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Passifs divers</i>	–	–	(145)	(137)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	617	356	(145)	(137)

Les montants présentés précédemment concernent l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices. Ils comprennent les montants suivants relativement aux régimes dont les obligations au titre des prestations constituées excèdent l'actif des régimes.

Au 31 octobre	2009	2008
Juste valeur de l'actif des régimes	–	1 463
Obligations au titre des prestations constituées	–	1 528
Situation de capitalisation – (déficit)	–	(65)

Répartition de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre	2009	2008
	%	%
Catégories d'actif		
Marché monétaire	7	3
Obligations	33	31
Actions	54	58
Autres	6	8
	100	100

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2009, ces placements totalisent 120 M\$ (127 M\$ au 31 octobre 2008).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses filiales au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à près de 3 M\$ (4 M\$ au cours de l'exercice 2008). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

NOTE 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composantes de la charge liée aux avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	34	49	5	6
Intérêts débiteurs	120	111	10	10
Rendement réel de l'actif des régimes	(203)	361	–	–
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation	149	(348)	–	(26)
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	100	173	15	(10)
Écart entre les rendements prévu et réel de l'actif des régimes pour la période	75	(493)	–	–
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	(148)	353	1	26
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	6	6	–	–
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	33	39		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs			16	16

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2009	2008	2009	2008
	%	%	%	%
Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	6,75	7,25	6,75	7,25
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,55	3,50
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	7,25	5,75		
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes, à long terme	7,00	7,00		
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation			7,25	6,00
Taux de croissance de la rémunération			3,50	3,50

La Banque offre également à ses employés certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi (avantages autres que les prestations de retraite), et ces programmes ne sont généralement pas capitalisés. Les prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 5,9 % en 2009 (6,1 % en 2008). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 2,5 % en 2024 et demeurer à ce niveau par la suite.

NOTE 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Sensibilité des hypothèses clés en 2009

Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	5	–
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	–	–
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	15	2
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(13)	(2)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	295	55
Prestations versées aux bénéficiaires des autres régimes	7	6

Paiements de prestations prévus

Au 31 octobre	Régimes de retraite	Autres régimes
2010	90	8
2011	92	7
2012	94	8
2013	99	9
2014	107	9
2015 à 2019	626	59

Le tableau précédent présente nos estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes.

NOTE 24

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1^{er} mars 2009, le régime d'options contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levées selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 13 648 162 au 31 octobre 2009 (14 554 619 au 31 octobre 2008). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2009		2008	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	6 711 730	52,00 \$	5 770 347	48,71 \$
Octroyées	2 357 740	34,87 \$	2 260 036	53,85 \$
Levées	(906 457)	39,44 \$	(1 006 511)	34,76 \$
Annulées	(364 917)	53,83 \$	(312 142)	60,22 \$
En circulation à la fin	7 798 096	48,19 \$	6 711 730	52,00 \$
Pouvant être levées à la fin	3 184 406	51,14 \$	2 863 436	44,99 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
24,90 \$	76 850	76 850	Décembre 2010
28,01 \$	152 985	152 985	Décembre 2011
30,95 \$	237 588	230 088	Décembre 2012
41,00 \$	426 950	426 950	Décembre 2013
48,20 \$	615 275	607 775	Décembre 2014
61,44 \$	751 725	568 550	Décembre 2015
65,90 \$	1 216 511	616 409	Décembre 2016
53,85 \$	2 006 788	504 799	Décembre 2017
34,87 \$	2 313 424	–	Décembre 2018
Total	7 798 096	3 184 406	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a octroyé 2 357 740 options (2 260 036 en 2008) d'une juste valeur de 5,65 \$ par option (9,21 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide d'une variante du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes :

Au 31 octobre	2009	2008
Taux d'intérêt hors risque	2,23 %	4,40 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	41,0 %	25,3 %
Dividendes prévus	7,1 %	4,6 %

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 s'élève à 13 M\$ (11 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

NOTE 24 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Depuis le 1^{er} mars 2009, le régime de DPVA contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 à l'égard de ce régime est de 5 M\$ (négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

Au 31 octobre	2009		2008	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	329 404	29,67 \$	299 400	26,43 \$
Octroyés	56 892	34,87 \$	44 704	53,85 \$
Exercés	(200 450)	18,01 \$	(9 875)	26,34 \$
Annulés	(14 672)	61,95 \$	(4 825)	59,19 \$
En circulation à la fin	171 174	42,30 \$	329 404	29,67 \$
Pouvant être exercés à la fin	67 651	37,89 \$	259 447	22,08 \$
Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance	
17,35 \$	34 050	34 050	Décembre 2009	
41,00 \$	1 125	1 125	Décembre 2013	
48,20 \$	4 350	4 350	Décembre 2014	
61,44 \$	3 100	2 525	Décembre 2015	
65,90 \$	29 897	15 161	Décembre 2016	
53,85 \$	41 760	10 440	Décembre 2017	
34,87 \$	56 892	–	Décembre 2018	
Total	171 174	67 651		

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Le régime d'UAD contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir tous les droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a octroyé 64 502 UAD à un prix moyen pondéré de 34,87 \$ (26 598 UAD à un prix moyen pondéré de 53,85 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Au total, 247 020 UAD sont en circulation au 31 octobre 2009 (182 200 UAD au 31 octobre 2008). Une charge de rémunération de 6 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 à l'égard de ces régimes (aucune charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions pour les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, la Banque a octroyé 715 816 UAR à un prix moyen pondéré de 34,87 \$ (45 841 UAR à un prix moyen pondéré de 53,85 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Au 31 octobre 2009, 866 446 UAR sont en circulation (328 413 UAR au 31 octobre 2008). Une charge de rémunération de 20 M\$ a été constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 à l'égard de ce régime (renversement de la charge de rémunération de 5 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

NOTE 24 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (FBN)

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, FBN a octroyé 133 749 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 45,55 \$ (158 327 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 52,66 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008). Au 31 octobre 2009, 1 103 335 unités sont en circulation (903 813 au 31 octobre 2008). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, une charge de rémunération de 17 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (renversement de la charge de rémunération de 6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 7 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* une fois payées. Au 31 octobre 2009, 3 027 384 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (2 788 102 actions ordinaires au 31 octobre 2008).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

NOTE 25

CHARGES DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration avait approuvé la restructuration de la structure organisationnelle de la Banque. Les objectifs de la restructuration visaient à aligner les modèles de distribution et de fonctionnement de la Banque sur les besoins des clients ainsi qu'à simplifier les processus et à renforcer l'efficacité des fonctions corporatives. Au cours du quatrième trimestre 2008, la Banque a commencé à appliquer les mesures de cette restructuration en procédant à la rationalisation du personnel. La restructuration a été finalisée au cours de l'exercice 2009 et les derniers versements s'effectueront au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2010.

Au 31 octobre 2008, la Banque avait comptabilisé des charges de restructuration de 66 M\$ dans l'état consolidé des résultats. Les charges sont composées d'indemnités de départ et d'honoraires d'un cabinet de services professionnels retenu afin d'obtenir des conseils stratégiques et organisationnels relativement aux mesures liées à la restructuration. Ces charges de restructuration sont présentées à la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Exercice terminé le 31 octobre	2009			2008
	Indemnités de départ	Autres charges	Total	Total
Solde au début de l'exercice	51	10	61	7
Charges de restructuration	–	–	–	66
Versements au cours de l'exercice	(41)	(10)	(51)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	10	–	10	61

NOTE 26

CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts de la Banque constatée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2009	2008
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles	169	162
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	83	5
	252	167
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Dividendes sur actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26	(15)	17
Frais d'émissions d'actions et autres	(2)	(3)
Autres éléments du résultat étendu	133	(141)
	116	(127)
Total de la charge d'impôts	368	40

La charge d'impôts pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2009	2008
Impôts exigibles	287	30
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	81	10
Charge d'impôts	368	40

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

Au 31 octobre	2009	2008
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	296	267
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	39	37
Autres éléments du résultat étendu	2	2
	337	306
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(44)	(39)
Titrisation	(86)	(50)
Actifs au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(162)	(98)
Autres	(104)	(108)
	(396)	(295)
Solde net des actifs (passifs) d'impôts futurs	(59)	11

Le montant net des actifs d'impôts futurs est inclus dans les *Actifs divers* et le montant net des passifs d'impôts futurs est inclus dans les *Passifs divers*.

Au 31 octobre	2009	2008
Actifs d'impôts futurs	91	106
Passifs d'impôts futurs	(150)	(95)
	(59)	11

NOTE 26 CHARGE D'IMPÔTS (suite)

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2009		2008	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 164	100,0	798	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	372	32,0	259	32,5
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(91)	(7,8)	(81)	(10,2)
Gains en capital	(8)	(0,7)	(8)	(1,0)
Taux d'imposition des filiales et entités étrangères	(45)	(3,9)	(56)	(7,0)
Autres éléments	24	2,1	53	6,6
	(120)	(10,3)	(92)	(11,6)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	252	21,7	167	20,9

NOTE 27

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

Exercice terminé le 31 octobre	2009	2008
Bénéfice par action ordinaire de base		
Bénéfice net	854	776
Dividendes sur actions privilégiées	59	32
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	795	744
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	160 263	158 663
Bénéfice par action ordinaire de base	4,96 \$	4,69 \$
Bénéfice par action ordinaire dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	795	744
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	160 263	158 663
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) Options d'achat d'actions	638	592
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	160 901	159 255
Bénéfice par action ordinaire dilué	4,94 \$	4,67 \$

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, le calcul du bénéfice par action dilué ne tient pas compte d'un nombre moyen de 4 404 663 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 57,11 \$ (un nombre moyen de 4 070 876 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 59,27 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008) car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 28

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Garanties

Les garanties sont des obligations qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2009	2008
Lettres de garantie	2 362	2 036
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	449	90
Instruments financiers dérivés	361	479
Prêts de titres	610	263
Autres ententes d'indemnisation	-	157
Autre garantie	32	33

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2009, la valeur nominale de la facilité de liquidité de style mondial engagée s'élève à 489 M\$ (541 M\$ au 31 octobre 2008), soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Cette facilité peut être invoquée lorsque le programme n'est pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial sans toutefois nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes au fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Depuis mai 2009, la Banque fournit à ce fonds multicédant une facilité de rehaussement de crédit qui est limitée à certains éléments d'actifs. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et elle est automatiquement renouvelable à moins que la Banque envoie un avis de non renouvellement. Au 31 octobre 2009, la valeur nominale engagée à l'égard de cette facilité s'élève à 30 M\$. La facilité de rehaussement de crédit fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2009, la Banque détient 40 M\$ (451 M\$ au 31 octobre 2008) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 449 M\$ (90 M\$ au 31 octobre 2008).

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières, et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varient selon les contrats mais ne dépassent généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2009, la Banque a constaté dans le bilan consolidé un passif de 12 M\$ relativement à ces options de vente (77 M\$ au 31 octobre 2008) représentant la juste valeur de ces options.

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des opérations de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur du réseau une hypothèque mobilière qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; au 31 octobre 2009 la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Au 31 octobre 2008, le montant maximal des indemnités potentielles futures que la Banque était en mesure d'estimer est présenté au tableau de la page précédente. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite, jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé relativement à cette entente.

Restructuration de certains conduits de papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

Facilités de financement de marge

La restructuration du PCAA émis par des tiers a été finalisée le 21 janvier 2009 et prévoit des facilités de financement de marge dans les véhicules d'actifs cadres I et II qui sont fournies par des prêteurs tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs, des porteurs de billets et les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Les facilités fournies par les gouvernements ont priorité sur toutes les autres facilités de financement de marge et, en cas d'appel de marge, elles seraient les dernières entrées et les premières sorties. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. La Banque s'est engagée à contribuer aux facilités de financement de marge pour un montant de 911 M\$. Au 31 octobre 2009, aucun montant n'a été avancé par la Banque.

Facilités de crédit à la clientèle détenant des billets de véhicules d'actifs cadres (VAC)

La Banque a offert à la clientèle commerciale et aux grandes sociétés détenant des billets VAC des facilités de crédit améliorées pour répondre à leurs besoins de liquidité. Ces facilités de crédit couvrent jusqu'à 75 % de la valeur nominale des billets. Les ententes de crédit comportent aussi une option en faveur de l'emprunteur lui permettant de céder à la Banque, à compter de la date d'échéance de la facilité de crédit, les billets restructurés pour assurer le paiement du capital de la facilité de crédit. Ces facilités de crédit sont disponibles pendant une période de deux à trois ans, avec une possibilité de prolongation par la Banque, si les emprunteurs maintiennent des relations bancaires normales avec la Banque durant la période de la facilité de crédit. Au 31 octobre 2009, l'encours des facilités de crédit améliorées est de 285 M\$. Le montant des facilités de crédit offertes aux clients, liées aux billets adossés à des actifs inadmissibles, est estimé à 224 M\$ au 31 octobre 2009. Le montant des facilités de crédit offertes aux clients, liées aux autres billets inclus au plan de restructuration, est estimé à 743 M\$ au 31 octobre 2009. Pour de plus amples renseignements, se référer à la note 9.

La Banque a aussi offert des facilités de crédit aux emprunteurs pour leurs besoins de liquidité jusqu'à ce que les facilités de crédit améliorées soient rendues disponibles. Au 31 octobre 2009, l'encours de ces facilités de crédit représente 53 M\$ avec recours à l'égard des emprunteurs.

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Engagements

La Banque a des engagements minimaux futurs, en vertu de baux relatifs à des locaux, à du matériel et mobilier, à des contrats de services informatiques impartis et à d'autres contrats. La majorité de ces engagements sont relatifs à des contrats de location-exploitation.

Au 31 octobre 2009, les engagements minimaux futurs⁽¹⁾ s'établissent comme suit pour les prochaines années :

2010	538
2011	435
2012	361
2013	279
2014	241
2015 et par la suite	539
	2 393

(1) Un montant de 7 M\$ d'intérêts théoriques sur un contrat de location-acquisition est inclus dans les engagements minimaux futurs.

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni dans le tableau suivant. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2009	2008
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	30	25
Organismes de compensation directe	30 223	2 785
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	572	517
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	21 755	22 089
Autres	99	137
Total	52 679	25 553

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2009, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 20 G\$ (26 G\$ au 31 octobre 2008). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus suite aux transactions de valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

NOTE 28 GARANTIES, ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (suite)

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2009	2008
Lettres de garantie ⁽¹⁾	2 362	2 036
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	62	93
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	6 393	5 924
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	15 501	14 103
Échéance originale de plus d'un an	7 569	6 010

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 145.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 117 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2009 (145 M\$ au 31 octobre 2008). Par l'entremise de l'une de ses filiales, la Banque a également conclu l'engagement d'acquérir des immobilisations corporelles pour un montant d'environ 189 M\$ au cours des quatre prochaines années.

Litiges

Dans le cours normal de leurs affaires, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations, incluant notamment des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, recours collectifs ou autres recours légaux de natures variées. Plusieurs des procédures judiciaires sont liées à ses activités de prêts, lesquelles surviennent notamment lorsque la Banque entreprend des démarches visant le recouvrement de ses créances.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse à des recours collectifs intentés par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives provinciales relatives à la protection du consommateur. Tous ces recours soulèvent plusieurs questions complexes et leurs résolutions pourraient donc s'étendre sur plusieurs années. Ces recours collectifs font l'objet d'une défense vigoureuse par la Banque, qui fait valoir des motifs sérieux de contestation.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que le montant du passif éventuel s'y rapportant, pris individuellement ou globalement, pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation pour un exercice donné, il n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

NOTE 29

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors cote. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclue la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autre pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2009		2008
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme élément de couverture	Total des contrats
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	28 674	303	–	28 977	28 977	–	18 641
Swaps	24 668	45 497	90 364	25 773	186 302	173 112	13 190	192 073
Options achetées	–	3 750	135	–	3 885	3 885	–	8 861
Options vendues	500	–	264	150	914	914	–	7 729
Total	25 168	77 921	91 066	25 923	220 078	206 888	13 190	227 304
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	842	3 911	3 523	–	8 276	8 276	–	13 218
Positions à découvert	4 695	3 297	866	–	8 858	8 858	–	10 060
Options achetées	8 664	20 634	887	–	30 185	30 185	–	22 658
Options vendues	5 195	19 314	–	–	24 509	24 509	–	3 742
Total	19 396	47 156	5 276	–	71 828	71 828	–	49 678
CONTRATS DE CHANGE								
Hors bourse								
Contrats à terme	4 994	1 687	728	–	7 409	7 409	–	9 668
Swaps	24 495	6 320	5 746	4 042	40 603	39 355	1 248	39 844
Options achetées	1 337	973	287	–	2 597	2 597	–	3 560
Options vendues	1 213	1 070	304	–	2 587	2 587	–	3 314
Total	32 039	10 050	7 065	4 042	53 196	51 948	1 248	56 386
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	913	–	–	–	913	913	–	16
Positions à découvert	487	–	–	–	487	487	–	546
Options achetées	1 136	–	–	–	1 136	1 136	–	29
Options vendues	2 187	–	–	–	2 187	2 187	–	29
Total	4 723	–	–	–	4 723	4 723	–	620
CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT								
Hors bourse								
Contrats à terme	18	32	33	33	116	116	–	147
Swaps	3 423	7 192	23 717	5 839	40 171	40 171	–	40 079
Options achetées	113	273	1 158	46	1 590	1 590	–	3 196
Options vendues	49	78	794	308	1 229	1 229	–	2 248
Total	3 603	7 575	25 702	6 226	43 106	43 106	–	45 670
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	2 819	161	178	–	3 158	3 158	–	1 883
Positions à découvert	2 555	694	387	–	3 636	3 636	–	2 624
Options achetées	931	723	159	–	1 813	1 813	–	5 525
Options vendues	686	559	160	–	1 405	1 405	–	4 094
Total	6 991	2 137	884	–	10 012	10 012	–	14 126
Total 2009	91 920	144 839	129 993	36 191	402 943	388 505	14 438	
Total 2008	128 025	107 329	123 172	35 258	393 784	369 905	23 879	393 784

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables et, par l'établissement de contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des accords généraux de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Expressions utilisées dans le tableau qui suit

Coût de remplacement actuel

Le coût de remplacement actuel représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés négociés hors bourse, sans tenir compte des accords de compensation et des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement actuel, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant en équivalent-crédit multiplié par le facteur pondéré de risque de chacune des contreparties conformément aux règles édictées par le Surintendant.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés, à la fois avant et après l'incidence des accords de compensation, s'établit comme suit :

	2009			2008		
	Coût de remplacement actuel ⁽¹⁾	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement actuel	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	3 404	4 248	970	2 774	3 554	841
Contrats de change	1 018	2 095	736	2 147	3 181	1 186
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	2 760	6 189	3 377	3 597	7 164	2 843
	7 182	12 532	5 083	8 518	13 899	4 870
Incidence des accords généraux de compensation	(3 783)	(5 805)	(1 361)	(5 520)	(8 063)	(1 776)
	3 399	6 727	3 722	2 998	5 836	3 094

(1) Au 31 octobre 2009, le total de la juste valeur positive des contrats négociés en bourse exclus totalise 0,3 G\$ (1,3 G\$ au 31 octobre 2008).

NOTE 29 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Au 31 octobre, la répartition du risque de crédit par contrepartie s'établit comme suit :

	2009		2008	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	138	479	24	186
Banques des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	1 047	2 634	1 080	2 675
Autres	2 214	3 614	1 894	2 975
Total	3 399	6 727	2 998	5 836

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Au 31 octobre, la juste valeur des instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	2009			2008		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	12	9	3	21	31	(10)
Swaps	2 676	2 846	(170)	2 189	2 151	38
Options	10	21	(11)	38	20	18
Total	2 698	2 876	(178)	2 248	2 202	46
Contrats de change						
Contrats à terme	102	85	17	371	205	166
Swaps	862	641	221	1 595	1 675	(80)
Options	63	106	(43)	246	184	62
Total	1 027	832	195	2 212	2 064	148
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	192	276	(84)	498	484	14
Swaps	2 459	1 516	943	2 795	2 618	177
Options	422	359	63	1 488	1 134	354
Total	3 073	2 151	922	4 781	4 236	545
Total – Contrats à des fins de négociation	6 798	5 859	939	9 241	8 502	739
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENT DE COUVERTURE						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	718	48	670	561	55	506
Options	–	–	–	–	–	–
Total	718	48	670	561	55	506
Contrats de change						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	12	8	4
Options	–	–	–	–	–	–
Total	–	–	–	12	8	4
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	–	–	–	–	23	(23)
Swaps	–	40	(40)	–	–	–
Options	–	–	–	–	–	–
Total	–	40	(40)	–	23	(23)
Total – Contrats désignés comme élément de couverture	718	88	630	573	86	487
Désignés comme élément de couverture de la juste valeur	269	35	234	268	51	217
Désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	449	53	396	305	35	270
Juste valeur totale	7 516	5 947	1 569	9 814	8 588	1 226
Incidence des accords généraux de compensation	(3 783)	(3 783)	–	(5 520)	(5 520)	–
Total	3 733	2 164	1 569	4 294	3 068	1 226

NOTE 30

SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

							2009	2008
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Encaisse	-	-	-	-	-	296	296	254
Dépôts auprès d'institutions financières	62	1 050	-	-	-	820	1 932	3 406
Rendement réel		0,6 %	-	-	-			
Valeurs mobilières	2	2 825	13 790	12 545	6 832	14 239	50 233	46 185
Rendement réel		0,6 %	0,3 %	2,0 %	3,2 %			
Prêts	516	40 918	5 260	9 835	498	3 247	60 274	59 609
Rendement réel		1,5 %	5,4 %	6,4 %	6,9 %			
Autres actifs	6 552	-	-	-	-	12 851	19 403	19 878
	7 132	44 793	19 050	22 380	7 330	31 453	132 138	129 332
Passif et capitaux propres								
Dépôts	3 679	34 689	14 919	16 951	1 099	3 833	75 170	76 022
Rendement réel		0,8 %	1,8 %	3,5 %	1,4 %			
Autres dettes ⁽¹⁾	-	9 646	3 798	3 020	3 517	5 976	25 957	22 980
Rendement réel		1,4 %	4,3 %	2,6 %	4,1 %			
Débitures subordonnées	-	-	47	1 000	850	120	2 017	2 255
Rendement réel			1,0 %	5,0 %	4,8 %			
Acceptations et passifs divers	5 265	2	-	2	82	17 166	22 517	22 566
Capitaux propres	-	-	400	689	-	5 388	6 477	5 509
	8 944	44 337	19 164	21 662	5 548	32 483	132 138	129 332
Excédent de l'actif (passif)	(1 812)	456	(114)	718	1 782	(1 030)	-	-
Instruments financiers dérivés	-	(6 548)	9 835	(3 646)	359	-	-	-
Total	(1 812)	(6 092)	9 721	(2 928)	2 141	(1 030)	-	-
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(2 209)	8 474	2 458	(517)	1 253	(2 595)	6 864	802
Instruments financiers dérivés	-	(9 036)	10 169	(2 025)	842	-	(50)	(1 524)
Total	(2 209)	(562)	12 627	(2 542)	2 095	(2 595)	6 814	(722)
Éléments libellés en devises								
Total au bilan	397	(8 018)	(2 572)	1 235	529	1 565	(6 864)	(802)
Instruments financiers dérivés	-	2 488	(334)	(1 621)	(483)	-	50	1 524
Total	397	(5 530)	(2 906)	(386)	46	1 565	(6 814)	722
Total 2009	(1 812)	(6 092)	9 721	(2 928)	2 141	(1 030)	-	-
Total 2008	(1 920)	(22 270)	12 287	7 847	2 571	1 485	-	-

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

NOTE 31

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Le solde des prêts leur ayant été consentis est le suivant aux dates indiquées :

	31 juillet 2009	31 août 2008
Prêts hypothécaires	–	1
Prêts – autres	39	48

Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, les avances sur cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 %, ce dernier taux ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

En ce qui a trait aux prêts personnels et aux marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire de base brut annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites, des administrateurs et des dirigeants, à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact significatif sur les résultats de la Banque.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

NOTE 32

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-dessous, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, le type de clientèle et la stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de négociation, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

NOTE 32 INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note 1, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

Résultats par secteur d'activité

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008		2009		2008		2009		2008	
	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total			
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 414	1 390	124	137	790	708	(362)	(383)	1 966	1 852		
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	880	842	633	697	639	284	13	(38)	2 165	1 785		
Revenu total	2 294	2 232	757	834	1 429	992	(349)	(421)	4 131	3 637		
Charges d'exploitation	1 339	1 302	588	601	681	636	54	156	2 662	2 695		
Contribution	955	930	169	233	748	356	(403)	(577)	1 469	942		
Dotations aux pertes sur créances	215	179	–	–	26	2	64	(37)	305	144		
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	740	751	169	233	722	354	(467)	(540)	1 164	798		
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	236	247	51	77	220	163	(255)	(320)	252	167		
Participations sans contrôle	–	–	3	3	(1)	(196)	56	48	58	(145)		
Bénéfice net (perte nette)	504	504	115	153	503	387	(268)	(268)	854	776		
Actif moyen	56 269	52 306	674	693	97 805	87 196	(13 770)	(11 876)	140 978	128 319		

(1) Le Revenu net d'intérêts a été majoré de 129 M\$ (126 M\$ en 2008) et les Revenus autres que d'intérêts ont été majorés de 19 M\$ (82 M\$ en 2008). Un montant égal est ajouté à la charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre	2009		2008		2009		2008		2009		2008	
	Canada		États-Unis		Autres		Total					
Revenu net d'intérêts	1 913	1 826	54	(110)	(1)	136	1 966	1 852				
Revenus autres que d'intérêts	2 083	1 881	5	240	77	(336)	2 165	1 785				
Revenu total	3 996	3 707	59	130	76	(200)	4 131	3 637				
Charges d'exploitation	2 477	2 490	122	131	63	74	2 662	2 695				
Contribution	1 519	1 217	(63)	(1)	13	(274)	1 469	942				
Dotations aux pertes sur créances	295	141	10	3	–	–	305	144				
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts et participations sans contrôle	1 224	1 076	(73)	(4)	13	(274)	1 164	798				
Charge d'impôts	252	165	–	–	–	2	252	167				
Participations sans contrôle	74	45	–	23	(16)	(213)	58	(145)				
Bénéfice net (perte nette)	898	866	(73)	(27)	29	(63)	854	776				
Actif moyen	130 130	108 142	5 848	8 902	5 000	11 275	140 978	128 319				

NOTE 33

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Acquisitions

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, la Banque avait conclu l'acquisition de quatre firmes de gestion de placements pour une contrepartie totale de 50 M\$ incluant les frais directs reliés à ces acquisitions. De ce montant, 24 M\$ étaient payables en actions ordinaires de la Banque. Les actifs nets acquis comprenaient des actifs incorporels au titre des relations avec la clientèle totalisant 15 M\$. L'excédent total des prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit 34 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. Les ententes prévoient que des montants additionnels en espèces de 6 M\$ pourraient être payés au cours des quatre prochains exercices, sous réserve que soient atteints certains niveaux d'actifs sous gestion. Le cas échéant, ces versements seront portés en augmentation de l'écart d'acquisition.

Cessions

Le 25 août 2008, la Banque avait conclu, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, la cession d'une participation majoritaire dans Asset Management Finance Corporation (AMF), à la société Crédit Suisse Groupe AG. Au terme de cette opération, la Banque a constaté un gain de 65 M\$ net des charges afférentes de 1 M\$, à l'état consolidé des résultats. Suite à cette cession, la filiale de la Banque a conservé une participation de 10,9 % dans AMF.

Le 3 janvier 2008, la Banque avait conclu, par l'entremise d'une de ses filiales en propriété exclusive, la cession de la totalité des actions ordinaires de National Bank of Canada (International) Limited, à la société Crédit Agricole (Suisse) SA. Au terme de cette opération, la Banque a constaté un gain de 32 M\$, net des charges afférentes de 1 M\$, à l'état consolidé des résultats. Un gain additionnel de 3 M\$ pourrait être constaté à l'état consolidé des résultats, sous réserve du maintien d'un certain niveau d'actifs sous gestion.

PRINCIPALES FILIALES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement au coût ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	2 629
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	
Groupe Banque Nationale Inc.	Montréal, Canada	100 %	
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	
FMI Acquisition inc.	Montréal, Canada	100 %	186
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	159
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	273
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
9130-1564 Québec inc.	Montréal, Canada	52 %	
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	71 %	
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	
Gestion de placements Innocap inc.	Montréal, Canada	75 %	2
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	3
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	32
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	24
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	
Natcan Holdings International Limited	Nassau, Bahamas	100 %	602
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	17
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	1
BNC gestion alternative inc.	Montréal, Canada	100 %	3
Fiducie d'actifs BNC	Montréal, Canada	100 %	295

PRINCIPALES SOCIÉTÉS SATELLITES

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars)
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	24,6 %	227
PI Financial Corp.	Vancouver, Canada	25,0 %	5

(1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NatBC Holding Corporation, constituée sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis et de Fiducie d'actifs BNC constituée selon les lois de l'Ontario.

(2) La valeur comptable au 31 octobre 2009 est calculée selon la valeur de consolidation.

DONNÉES RELATIVES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au 31 octobre	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Données relatives										
au bilan consolidé										
(en millions de dollars)										
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	2 228	3 660	3 328	10 879	10 314	5 777	7 047	6 864	5 832	5 655
Valeurs mobilières	50 233	46 185	39 270	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118	17 872	16 835
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	7 637	7 868	5 966	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366	4 041	5 397
Prêts	52 637	51 741	47 960	46 945	44 069	41 498	38 381	38 446	40 351	41 342
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 733	4 274	4 085	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988	3 593	3 640
Immobilisations corporelles et actifs divers	13 670	15 604	12 476	8 982	10 270	5 643	5 730	5 249	4 277	2 958
Total de l'actif	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497	84 626	76 031	75 966	75 827
Dépôts	75 170	76 022	70 798	71 917	62 219	53 432	51 463	51 690	51 436	50 473
Autres passifs et participations sans contrôle	48 474	45 546	36 045	38 647	40 052	29 453	27 550	18 848	18 767	20 165
Débitures subordonnées	2 017	2 255	1 605	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361
Capital-actions privilégié	1 089	774	400	400	400	375	375	300	492	492
ordinaire	1 729	1 656	1 575	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653
Surplus d'apport	48	31	32	21	13	7	2	–	–	–
Bénéfices non répartis	3 515	3 110	2 793	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672
Autres éléments cumulés du résultat étendu	96	(62)	(163)	(92)	(26)	(10)	6	17	19	11
Total du passif et des capitaux propres	132 138	129 332	113 085	116 801	107 970	88 497	84 626	76 031	75 966	75 827
Actif moyen	140 978	128 319	125 964	106 192	90 794	78 553	71 810	69 292	69 197	69 840
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	7 198	6 416	5 840	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249	5 020	4 660
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
(en millions de dollars)										
Revenu net d'intérêts	1 966	1 852	1 116	1 284	1 441	1 363	1 311	1 444	1 338	1 190
Revenus autres que d'intérêts	2 165	1 785	2 301	2 511	2 226	2 155	2 033	1 584	1 789	1 878
Revenu total	4 131	3 637	3 417	3 795	3 667	3 518	3 344	3 028	3 127	3 068
Dotations aux pertes sur créances	305	144	103	77	33	86	177	490	205	184
Charges d'exploitation	2 662	2 695	2 626	2 538	2 463	2 361	2 239	2 040	1 989	2 120
Charge d'impôts	252	167	79	277	291	318	277	150	278	239
Participations sans contrôle	58	(145)	68	32	25	28	27	30	28	26
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	854	776	541	871	855	725	624	318	627	499
Activités abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	111	(45)	29
Charges d'écart d'acquisition	–	–	–	–	–	–	–	–	19	19
Bénéfice net	854	776	541	871	855	725	624	429	563	509

Au 31 octobre	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	161 201	159 447	157 806	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596	190 331	189 474
Détenteurs inscrits	23 970	24 354	24 780	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549	29 766	30 795
Bénéfice avant charges d'écart d'acquisition par action de base	4,96 \$	4,69 \$	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$	2,65 \$
Bénéfice dilué par action	4,94 \$	4,67 \$	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$	2,78 \$	2,54 \$
Dividende par action	2,48 \$	2,48 \$	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$	0,75 \$
Cours de l'action										
haut	62,08 \$	54,63 \$	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$	25,25 \$
bas	25,62 \$	42,25 \$	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$	16,40 \$
clôture	56,39 \$	45,21 \$	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$	24,95 \$
Valeur comptable	33,43 \$	29,70 \$	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$	17,60 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 10	–	–	–	–	–	–	–	–	2,1875	2,1875
Série 11	–	–	–	–	–	–	–	0,5000	2,0000	2,0000
Série 12	–	–	–	–	–	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250
Série 13	–	–	–	–	1,2000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	0,5447
Série 15	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,1480	–	–	–
Série 16	1,2125	1,2125	1,2125	1,2125	0,8089	–	–	–	–	–
Série 20	1,5000	0,8692	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 21	1,3438	0,5596	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 24	1,3765	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 26	1,3042	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires avant charges d'écart d'acquisition	15,6 %	16,4 %	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %	16,0 %
Rendement de l'actif moyen	0,61 %	0,60 %	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %	0,73 %
Rendement du compte de capital moyen	11,9 %	12,1 %	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %	12,4 %
Ratio des fonds propres – BRI ⁽²⁾ de catégorie 1	10,7 %	9,4 %	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %
total	14,3 %	13,2 %	12,4 %	14,0 % ⁽³⁾	12,8 % ⁽⁴⁾	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %
Autres renseignements										
Prêts douteux (en millions de dollars)	223 \$	169 \$	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$	544 \$
Nombre d'employés ⁽⁵⁾	14 851	14 420	14 484	14 381	14 372	14 122	14 328	14 589	14 321	13 876
Succursales au Canada	445	446	447	451	457	462	477	507	525	586
Guichets automatiques	855	857	835	801	788	770	817	826	834	802

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débetures subordonnées.

(2) Selon Bâle II depuis 2008, selon Bâle I pour les années 2007 et antérieures.

(3) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débetures subordonnées le 2 novembre 2006.

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débetures subordonnées le 2 novembre 2005.

(5) En équivalent temps complet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lawrence S. Bloomberg

Toronto (Ontario) Canada
Conseiller,
Financière Banque Nationale
Administrateur depuis août 1999

Pierre Bourgie ²⁻³

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Société Financière Bourgie (1996) inc.
Administrateur depuis mars 1998

André Caillé ^{1-2(p)-3}

Lac-Brome (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2005

Gérard Coulombe

Sainte-Marthe (Québec) Canada
Associé,
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Administrateur depuis février 1994

Bernard Cyr ³

Cap Shediac (Nouveau Brunswick) Canada
Président,
Gestion Cyr inc.
Administrateur depuis août 2001

Shirley A. Dawe ¹⁻²

Toronto (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis juillet 1988

Nicole Diamond-Gélinas ³

Saint-Barnabé-Nord (Québec) Canada
Présidente,
Aspasie inc.
Administratrice depuis mars 1998

Jean Douville ⁴

Bedford (Québec) Canada
Président du conseil,
UAP inc.
Administrateur depuis novembre 1991

Marcel Dutil ¹

Montréal (Québec) Canada
Président du conseil et chef de la direction,
Groupe Canam inc.
Administrateur depuis janvier 1982

Jean Gaulin ^{1(p)-3}

Laguna Niguel (Californie) États-Unis
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis octobre 2001

Paul Gobeil ^{2-3(p)}

Ottawa (Ontario) Canada
Vice-président du conseil d'administration,
Metro inc.
Administrateur depuis février 1994

Louise Laflamme ³

Rosemère (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis novembre 2008

Roseann Runte ²

Ottawa (Ontario) Canada
Présidente et vice-chancelière,
Carleton University
Administratrice depuis avril 2001

Marc P. Tellier ¹

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Groupe Pages Jaunes Cie
Administrateur depuis mars 2005

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction
Banque Nationale du Canada
Administrateur depuis août 2006

1 Comité de ressources humaines

2 Comité de révision et de gouvernance

3 Comité de vérification et de gestion des risques

4 Président du conseil d'administration

(p) Président du comité

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Louis Vachon

Beaconsfield (Québec) Canada
Président et chef de la direction

John B. Cieslak

Tottenham (Ontario) Canada
Premier vice-président,
Technologie, Intelligence d'affaires
et Performance organisationnelle

Patricia Curadeau-Grou

Outremont (Québec) Canada
Chef des finances et vice-présidente exécutive,
Finance, Risque et Trésorerie

Gisèle Desrochers

Prescott (Ontario) Canada
Première vice-présidente,
Bureau des initiatives stratégiques

Michael Hanley

Mont-Royal (Québec) Canada
Premier vice-président, Opérations

Lynn Jeannot

Mont-Royal (Québec) Canada
Première vice-présidente,
Ressources humaines et Affaires corporatives

Réjean Lévesque

Montréal (Québec) Canada
Vice-président exécutif,
Particuliers et entreprises

Luc Paiement

Mont-Royal (Québec) Canada
Vice-président exécutif,
Gestion de patrimoine
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Ricardo Pascoe

Toronto (Ontario) Canada
Vice-président exécutif,
Marchés financiers
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2009, la Banque compte 161 201 125 actions ordinaires et 43 550 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

COTE OFFICIELLE

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang, série 15, série 16, série 20, série 21, série 24 et série 26 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscrip-teur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées de premier rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Série 20	NA.PR.M	Nat Bk s20 ou Natl Bk s20
Série 21	NA.PR.N	Nat Bk s21 ou Natl Bk s21
Série 24	NA.PR.O	Nat Bk s24 ou Natl Bk s24
Série 26	NA.PR.P	Nat Bk s26 ou Natl Bk s26

NOMBRE D'ACTIONNAIRES INSCRITS

Le 31 octobre 2009 à la clôture des registres, 23 970 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

DIVIDENDES

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2010 (sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires		
22 décembre 2009	24 décembre 2009	1 ^{er} février 2010
23 mars 2010	25 mars 2010	1 ^{er} mai 2010
21 juin 2010	23 juin 2010	1 ^{er} août 2010
21 septembre 2010	23 septembre 2010	1 ^{er} novembre 2010
Actions privilégiées, séries 15, 16, 20, 21, 24 et 26		
6 janvier 2010	8 janvier 2010	15 février 2010
7 avril 2010	9 avril 2010	15 mai 2010
7 juillet 2010	9 juillet 2010	15 août 2010
6 octobre 2010	8 octobre 2010	15 novembre 2010

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2009

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
30 décembre 2008	2 janvier 2009	1 ^{er} février 2009	0,62
24 mars 2009	26 mars 2009	1 ^{er} mai 2009	0,62
23 juin 2009	25 juin 2009	1 ^{er} août 2009	0,62
22 septembre 2009	24 septembre 2009	1 ^{er} novembre 2009	0,62

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2009

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)					
			Série 15	Série 16	Série 20	Série 21	Série 24	Série 26
7 janvier 2009	9 janvier 2009	15 févr. 2009	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	—	—
7 avril 2009	9 avril 2009	15 mai 2009	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,55151	0,47918
8 juillet 2009	10 juillet 2009	15 août 2009	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125
7 octobre 2009	9 octobre 2009	15 nov. 2009	0,365625	0,303125	0,375	0,33594	0,4125	0,4125

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre. Ce régime pourrait accorder aux détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées un escompte d'émission maximal de 5 % sur le prix moyen de souscription des actions ordinaires acquises par le biais du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur leurs actions.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent de transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 514 394-5000
Internet : www.bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le mercredi 31 mars 2010, au Centre Mont-Royal à Montréal, Québec, Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2009 sera disponible en mars 2010 dans le site Internet de la Banque au www.bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent de transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Courriel : service@computershare.com
Internet : www.computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale Groupe financier
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 1 866 517-5455
Télécopieur : 514 394-6196
Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles aux pages 12 à 15 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale Groupe financier, Banque Nationale du Canada, Banque Nationale Gestion privée 1859, Telnat, Indice Retraite Banque Nationale, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, NBC CapS, NBC CapS II, Fiducie d'actifs BNC, Fiducie de capital BNC, Tout-En-Un Banque Nationale, Altamira et Fonds Oméga ainsi que leurs logos respectifs qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou par ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank Financial Group
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec
Canada H3B 4L2*

*Telephone: 1-866-517-5455
Fax: 514-394-6196
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-20-6
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Conception graphique et thématique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Impression

Integria

Banque Nationale Groupe financier est fier de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque
contenant un minimum de 30 %
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –
le choix responsable

150 ANS
DEPUIS 1859



**BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

www.bnc.ca